



IDENTIFICATION DE TERRITOIRES D'INTÉRÊT POUR LA CRÉATION D'AIRES PROTÉGÉES AU BAS-SAINT-LAURENT

Rapport technique déposé à la

**Commission régionale sur les ressources naturelles
et le territoire du Bas-Saint-Laurent**

Réalisé par

Luc Lavoie
François Brassard
Jean Lamoureux
Patrick Morin
Jonathan Roy

Octobre 2012

Conférence régionale des éluES du Bas-Saint-Laurent
186, rue Lavoie
Rimouski (Québec) G5L 5Z1
Téléphone : 418 724-6440 – Télécopieur : 418 724-6054
Courriel : llavoie@crebsl.org
Site Internet : www.crebsl.org

TABLE DES MATIÈRES

Liste des figures	v
Liste des tableaux.....	vii
Liste des abréviations et des acronymes	viii
1. Mise en contexte	1
2. Méthodologie.....	3
2.1. Analyse de carences du MDDEP.....	3
2.2. Délimitation des opportunités de conservation	7
2.3. Détermination de contraintes à l'établissement d'aires protégées.....	8
2.4. Proposition d'aires protégées candidates des bénéficiaires de CAAF.....	10
2.5. Délimitation des territoires d'intérêt	10
3. Analyse par ensemble physiographique	13
3.1. Ensemble physiographique A0301	13
3.2. Ensemble physiographique A0302	13
3.2.1. Analyse de carences.....	13
3.2.2. Analyse des opportunités de conservation proposées.....	13
3.2.3. Proposition de territoires d'intérêt.....	28
3.3. Ensemble physiographique A0303	30
3.3.1. Analyse de carences.....	30
3.3.2. Analyse de l'opportunité de conservation proposée.....	30
3.4. Ensemble physiographique A0304	32
3.4.1. Analyse de carences.....	32
3.4.2. Analyse de l'opportunité de conservation proposée.....	33
3.4.3. Proposition de territoire d'intérêt.....	36
3.5. Ensemble physiographique A0401	37
3.5.1. Analyse de carences.....	37
3.5.2. Analyse de l'opportunité de conservation proposée.....	38
3.5.3. Proposition de territoire d'intérêt.....	44
3.6. Ensemble physiographique A0402	44
3.6.1. Analyse de carences.....	44
3.6.2. Analyse des opportunités de conservation proposées.....	45
3.6.3. Proposition de territoires d'intérêt.....	54

3.7. Ensemble physiographique A0403	55
3.7.1. Analyse de carences.....	55
3.7.2. Analyse des opportunités de conservation proposées.....	55
3.7.3. Proposition de territoire d'intérêt.....	59
3.8. Synthèse des travaux de délimitation des territoires d'intérêt	59
4. Proposition de l'équipe restreinte.....	61
5. Références.....	67
Annexe 1 - Mise à jour des travaux du comité sur la détermination d'aires protégées candidates au Bas-Saint-Laurent.....	69

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Ensembles physiographiques présents dans la région du Bas-Saint-Laurent.....	4
Figure 2 : Opportunités de conservation délimitées par le MDDEP dans le Bas-Saint-Laurent.....	8
Figure 3 : Exemple d'un résultat d'analyse de sensibilité forestière pour un territoire situé au Bas-Saint-Laurent	9
Figure 4 : Opportunités de conservation proposées par le MDDEP dans l'ensemble physiographique A0302	14
Figure 5 : Type de milieu physique dans la zone 1 située autour du lac de l'Est.....	15
Figure 6 : Analyse de sensibilité forestière de la zone 1 située autour du lac de l'Est.....	16
Figure 7 : Utilisation du territoire dans la zone 1 située autour du lac de l'Est.....	17
Figure 8 : Analyse de sensibilité forestière du territoire d'intérêt situé autour du lac de l'Est.....	18
Figure 9 : Type de milieu physique dans la zone 2 située autour de la rivière Saint-François	19
Figure 10 : Analyse de sensibilité forestière de la zone 2 située autour de la rivière Saint-François	20
Figure 11 : Type de milieu physique dans la zone 3 située dans la Réserve Duchénier	21
Figure 12 : Analyse de sensibilité forestière de la zone 3 située dans la Réserve Duchénier	22
Figure 13 : Utilisation du territoire dans la zone 3 située dans la Réserve Duchénier	23
Figure 14 : Analyse de sensibilité forestière du territoire d'intérêt situé dans la Réserve Duchénier	24
Figure 15 : Type de milieu physique dans le territoire d'intérêt proposé en alternative à celui situé autour du lac de l'Est.....	25
Figure 16 : Analyse de sensibilité forestière du territoire d'intérêt proposé en alternative à celui situé autour du lac de l'Est.....	26
Figure 17 : Utilisation du territoire dans le territoire d'intérêt proposé en alternative à celui situé autour du lac de l'Est.....	27
Figure 18 : Analyse de sensibilité forestière du territoire d'intérêt proposé en alternative à celui situé autour du lac de l'Est.....	28
Figure 19 : Territoires d'intérêt proposés pour l'ensemble physiographique A0302.....	29
Figure 20 : Zone 4 située autour du lac des Chasseurs proposée pour l'ensemble physiographique A0303	31
Figure 21 : Analyse de sensibilité forestière dans la zone 4 située autour du lac des Chasseurs....	32
Figure 22 : Zone 5 située autour de la rivière Patapédia proposée pour l'ensemble physiographique A0304	33
Figure 23 : Analyse de sensibilité forestière de la zone 5 située autour de la rivière Patapédia.....	34

Figure 24 : Utilisation du territoire dans la zone 5 située autour de la rivière Patapédia.....	35
Figure 25 : Analyse de sensibilité forestière du territoire d'intérêt situé autour de la rivière Patapédia.....	36
Figure 26 : Territoire d'intérêt proposé pour l'ensemble physiographique A0304.....	37
Figure 27 : Type de milieu physique dans la zone 6 située autour de la rivière Assemetquagan ...	38
Figure 28 : Analyse de sensibilité forestière de la zone 6 située autour de la rivière Assemetquagan	39
Figure 29 : Utilisation du territoire dans la zone 6 située autour de la rivière Assemetquagan.....	40
Figure 30 : Trois options possibles pour le territoire d'intérêt situé autour de la rivière Assemetquagan	42
Figure 31 : Analyse de sensibilité forestière des trois options pour le territoire d'intérêt situé autour de la rivière Assemetquagan	44
Figure 32 : Type de milieu physique dans la zone 7 située autour de la rivière Causapscal	46
Figure 33 : Analyse de sensibilité forestière de la zone 7 située autour de la rivière Causapscal...	47
Figure 34 : Utilisation du territoire dans la zone 7 située autour de la rivière Causapscal.....	48
Figure 35 : Analyse de sensibilité forestière du territoire d'intérêt situé autour de la rivière Causapscal	49
Figure 36 : Type de milieu physique dans la zone 9 située autour de la rivière Cascapédia.....	50
Figure 37 : Analyse de sensibilité forestière de la zone 9 située autour de la rivière Cascapédia ..	51
Figure 38 : Utilisation du territoire dans la zone 9 située autour de la rivière Cascapédia	52
Figure 39 : Analyse de sensibilité forestière du territoire d'intérêt situé autour de la rivière Cascapédia	53
Figure 40 : Alternative au territoire situé autour de la rivière Cascapédia.....	54
Figure 41 : Type de milieu physique dans la zone 8 située autour de la rivière Cap-Chat	56
Figure 42 : Analyse de sensibilité forestière de la zone 8 située autour de la rivière Cap-Chat.....	57
Figure 43 : Utilisation du territoire dans la zone 8 située autour de la rivière Cap-Chat.....	58
Figure 44 : Analyse de sensibilité forestière du territoire d'intérêt situé autour de la rivière Cap-Chat	59
Figure 45 : Opportunités de conservation et territoires d'intérêt proposés dans chaque ensemble physiographique du Bas-Saint-Laurent.....	60
Figure 46 : Territoires d'intérêt proposés et leur alternative dans chaque ensemble physiographique du Bas-Saint-Laurent.....	62
Figure 47 : Territoires d'intérêt considérés comme incontournables par l'équipe restreinte et réseau actuel d'aires protégées	64
Figure 48 : Répartition des territoires d'intérêt considérés comme incontournables par l'équipe restreinte dans les unités d'aménagement de la région	65

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 :	Carences de représentativité du réseau actuel d'aires protégées dans les sept ensembles physiographiques du Bas-Saint-Laurent.....	5
Tableau 2 :	Carences de représentativité du réseau actuel d'aires protégées dans les types de végétation potentielle du Bas-Saint-Laurent.....	6
Tableau 3 :	Carences de représentativité du réseau actuel d'aires protégées dans les milieux humides du Bas-Saint-Laurent	7
Tableau 4 :	Analyse de carences dans l'ensemble physiographique A0302	13
Tableau 5 :	Analyse de carences dans l'ensemble physiographique A0303	30
Tableau 6 :	Analyse de carences dans l'ensemble physiographique A0304	33
Tableau 7 :	Analyse de carences dans l'ensemble physiographique A0401	37
Tableau 8 :	Analyse de carences dans l'ensemble physiographique A0402	45
Tableau 9 :	Analyse de carences dans l'ensemble physiographique A0403	55
Tableau 10 :	Comparaison des superficies des différentes opportunités de conservation avec celles des territoires d'intérêt leur correspondant	60
Tableau 11 :	Territoires d'intérêt proposés dans chaque ensemble physiographique du Bas-Saint-Laurent	62

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DES ACRONYMES

BCAAF	Bénéficiaire de contrat d’approvisionnement et d’aménagement forestier
CAAF	Contrat d’approvisionnement et d’aménagement forestier
CRÉ	Conférence régionale des éluES du Bas-Saint-Laurent
CRRNT	Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire
DGR	Direction générale régionale
FSC	Forest Stewardship Council
MDDEP	Ministère du Développement durable, de l’Environnement et des Parcs
MRNF	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
PRDIRT	Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire

1. MISE EN CONTEXTE

L'identification de territoires d'intérêt pour la création d'aires protégées au Bas-Saint-Laurent est un exercice justifié par plusieurs éléments :

- D'abord, lors de l'élaboration du *Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire* (PRDIRT), plusieurs intervenants du milieu ont réclamé l'établissement de nouvelles aires protégées au Bas-Saint-Laurent afin de combler les carences de représentativité du réseau actuel d'aires protégées. Pour répondre à cette demande des intervenants du milieu, la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) a convenu d'intégrer l'objectif de « contribuer au développement du réseau d'aires protégées » dans le PRDIRT. Bien qu'aucun pourcentage d'aires protégées à atteindre n'ait été proposé pour cet objectif, la cible est d'augmenter la proportion d'aires protégées en territoire public ainsi que la représentativité du réseau d'aires protégées.
- Ensuite, il y a environ deux ans, les industriels forestiers de la région ont entamé un processus de certification qui s'est soldé au printemps 2010 par l'obtention d'un certificat *Forest Stewardship Council* (FSC) selon la norme Grands-Lacs-Saint-Laurent. Cette démarche de certification exige que les industriels forestiers déposent une proposition d'aires protégées candidates qui doit faire l'objet d'un certain consensus auprès des parties intéressées (ex. : groupes environnementaux, autochtones). Bien qu'ayant obtenu leur certification, trois requêtes d'action corrective pour le volet aires protégées ont été émises et ces requêtes exigent que l'exercice d'identification d'aires protégées candidates avec lequel les « parties intéressées devraient être généralement en faveur » soit complété d'ici le printemps 2012.
- Finalement, dans le cadre du plan d'action 2010-2015 du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), le gouvernement du Québec vise l'atteinte de 12 % d'aires protégées d'ici 2015, à l'échelle de la province. Pour ce faire, le gouvernement a adopté des orientations stratégiques visant notamment à améliorer la représentativité du réseau d'aires protégées par l'ajout des éléments rares et communs de la biodiversité qui sont moins bien représentés dans le réseau actuel. Il prévoit faire cet exercice en partenariat avec les instances régionales de planification, notamment les Conférences régionales des élus (CRÉ) et les directions générales régionales (DGR) du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF).

Plutôt que de mener trois exercices d'identification de territoires d'intérêt en parallèle, il a été convenu de réaliser un exercice régional unique et de former un comité composé d'intervenants du milieu (industriels forestiers, Conseil régional de l'environnement, Première nation Malécite de Viger) et de représentants des ministères concernés (MDDEP et MRNF) pour répondre à cet objectif. Après plus d'une année de travaux, ce comité s'est trouvé dans une impasse, les résultats tardant à venir et la collaboration étant difficile. La CRRNT a donc convenu de dissoudre ce comité et de créer une équipe restreinte composée de cinq personnes, soit un représentant de la CRÉ du Bas-Saint-Laurent (Luc Lavoie), un représentant

des mandataires de gestion du territoire public (Jonathan Roy), un représentant du Conseil régional de l'environnement (Patrick Morin), un professionnel du MDDEP (François Brassard) et un professionnel de la DGR du MRNF (Jean Lamoureux) (voir l'Annexe 1).

Le mandat confié à cette équipe par la CRRNT est de proposer des noyaux de conservation afin de réduire significativement les carences de représentativité écologique du réseau d'aires protégées au Bas-Saint-Laurent. Ces carences sont identifiées dans le *Portrait du réseau d'aires protégées au Québec* (Brassard *et al.* 2010) et les fiches d'analyse de carences produites par le MDDEP (Benoît *et al.* 2012). La proposition sera basée sur les trois pôles du développement durable (voir l'Annexe 1). Le présent rapport fait état des résultats du mandat confié à l'équipe restreinte.

2. MÉTHODOLOGIE

2.1. Analyse de carences du MDDEP

Avant de proposer des territoires d'intérêt, il est nécessaire d'identifier les carences de représentativité du réseau actuel d'aires protégées pour déterminer les éléments qui sont moins bien représentés.

« Pour qu'un réseau d'aires protégées soit efficace dans la conservation de la biodiversité, il doit assurer non seulement la protection des éléments rares, uniques et exceptionnels, mais aussi la protection des éléments représentatifs et communs qui définissent la biodiversité du territoire. Le principe de la représentativité vise à créer un réseau qui assure la protection d'au moins un échantillon de chacun des types d'écosystème qui caractérisent le territoire à une échelle de perception choisie à cette fin » (Brassard *et al.* 2010).

Au Québec, c'est à l'échelle des ensembles physiographiques (unités écologiques d'une superficie d'environ 1 000 km²) que l'on détermine les principaux gains et les principales carences en matière de représentativité du réseau d'aires protégées (Brassard *et al.* 2010). On compte sept ensembles physiographiques au Bas-Saint-Laurent, soit quatre dans la région naturelle des Collines de Témiscouata (A0301, A0302, A0303 et A0304) qui sont presque entièrement au Bas-Saint-Laurent et trois dans la région naturelle de la Péninsule de la Gaspésie (A0401, A0402 et A0403) qui sont partagés entre le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie (fig. 1).

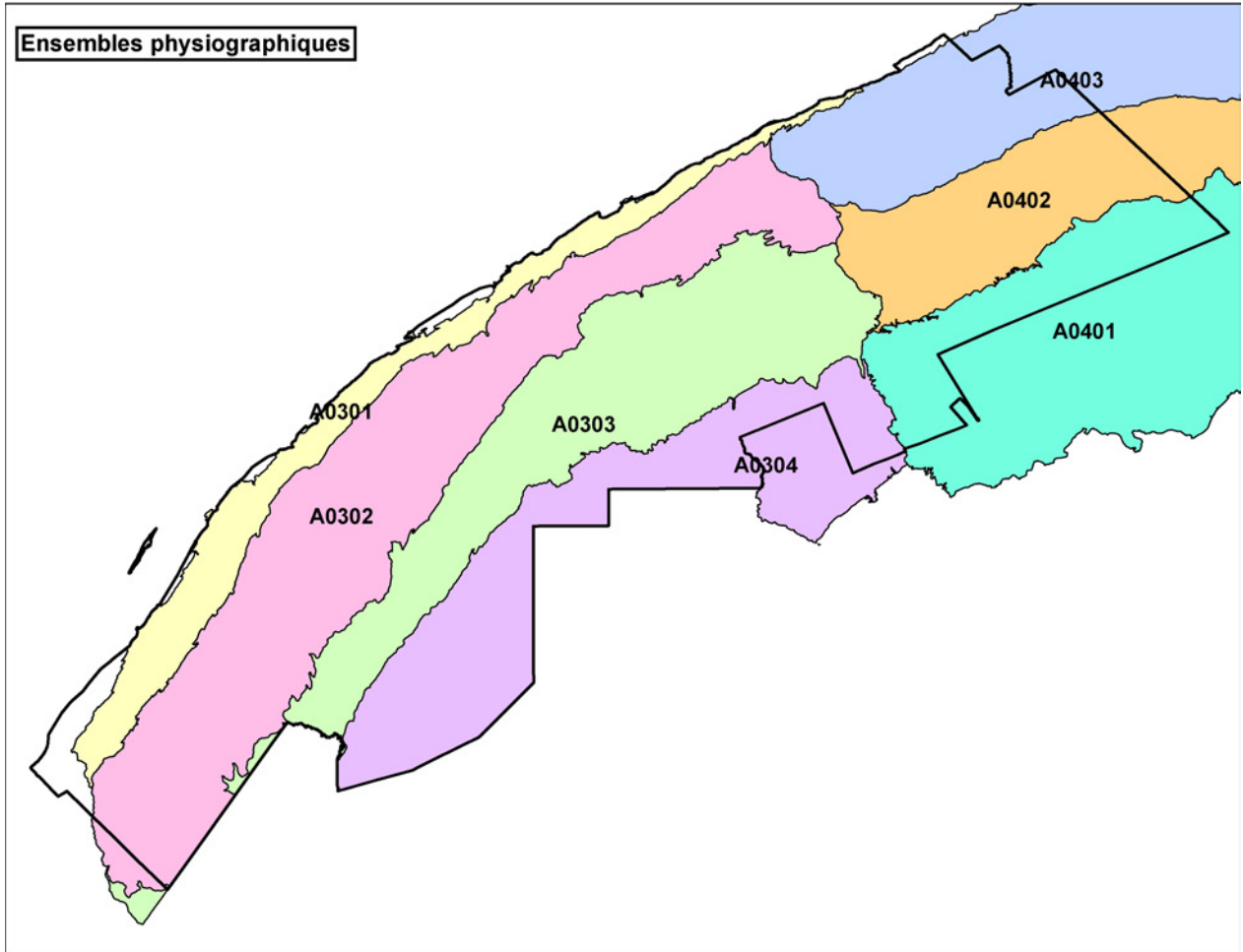


Figure 1 : Ensembles physiographiques présents dans la région du Bas-Saint-Laurent

À l'intérieur de chaque ensemble physiographique, les carences de représentativité ont été déterminées par type de milieu physique (forme topographique, origine des dépôts de surface et origine géologique de la roche mère lorsque celle-ci a une influence sur le dépôt qui la recouvre). Le tableau 1 présente les carences de représentativité à l'intérieur de chacun des sept ensembles physiographiques du Bas-Saint-Laurent.

Tableau 1 : Carences de représentativité du réseau actuel d'aires protégées dans les sept ensembles physiographiques du Bas-Saint-Laurent (Benoît *et al.* 2012)

ENSEMBLE PHYSIOGRAPHIQUE	TYPE DE MILIEU PHYSIQUE	% DE LA SUPERFICIE OCCUPÉE PAR LE MILIEU PHYSIQUE	% D'AIRES PROTÉGÉES DANS LE MILIEU PHYSIQUE ¹
A0301	Terrain – Dépôt littoral	50	0,6
	Button (dénivelé de 25 à 50 m) – Dépôt glaciaire sans morphologie	20	0,0
	Butte (dénivelé de 50 à 100 m) – Dépôt glaciaire sans morphologie	10	4,8
	Plaine – Dépôt glacio-marin argileux	10	1,0
	Plaine – Dépôt organique	10	1,0
A0302	Butte (dénivelé de 50 à 100 m) – Dépôt glaciaire sans morphologie	50	4,1
	Basse colline (dénivelé de 100 à 200 m) – Dépôt glaciaire sans morphologie	20	0,0
	Fond de vallée – Dépôt fluvio-glaciaire	20	0,0
	Button (dénivelé de 25 à 50 m) – Dépôt glaciaire sans morphologie	10	3,1
A0303	Basse colline (dénivelé de 100 à 200 m) – Dépôt glaciaire sans morphologie	70	0,7
	Butte (dénivelé de 50 à 100 m) – Dépôt glaciaire sans morphologie	20	20,9
	Fond de vallée – Dépôt fluvio-glaciaire	10	5,2
A0304	Basse colline (dénivelé de 100 à 200 m) – Dépôt glaciaire sans morphologie	60	0,0
	Butte (dénivelé de 50 à 100 m) – Dépôt glaciaire sans morphologie	20	0,0
	Fond de vallée – Dépôt fluvio-glaciaire	10	0,0
	Vallée (dénivelé de versant 100 et 200 m) – Dépôt glaciaire sans morphologie	10	0,0
A0401	Plateau – Dépôt d'altération	50	0,0
	Basse colline (dénivelé de 100 à 200 m) – Dépôt d'altération	20	1,1
	Butte (dénivelé de 50 à 100 m) – Dépôt glaciaire sans morphologie	10	0,3
	Fond de vallée - Dépôt fluvial	10	2,7
	Vallée (dénivelé de versant > 100 m) – Dépôt d'altération	10	33,3
A0402	Basse colline (dénivelé de 100 à 200 m) – Dépôt glaciaire sans morphologie	40	0,0
	Basse colline (dénivelé de 100 à 200 m) – Dépôt d'altération	30	1,7
	Butte (dénivelé de 50 à 100 m) – Dépôt glaciaire sans morphologie	10	0,0
	Fond de vallée - Dépôt fluvial	10	3,4
	Terrain – Dépôt glaciaire sans morphologie	10	0,0
A0403	Butte (dénivelé de 50 à 100 m) – Dépôt d'altération	50	5,7
	Mont (dénivelé > 500 m) – Dépôt d'altération	20	61,4
	Vallée (dénivelé de versant > 100 m) – Dépôt d'altération	20	1,8
	Falaise – Dépôt glaciaire mince et affleurement rocheux	10	3,6

¹ Vert = faible représentativité — Jaune = représentativité moyenne — Blanc = bonne représentativité

L'analyse de carences permet également de déterminer quels sont les types de végétation potentielle moins bien représentés dans le réseau d'aires protégées. Au Bas-Saint-Laurent, la plupart des types de végétation potentielle sont en carence (tab. 2). Finalement, les vieilles forêts, les occurrences prioritaires d'espèces menacées ou vulnérables et les milieux humides sont des éléments évalués par l'analyse de carences (Benoît *et al.* 2012). On cherche à augmenter la représentativité de ces trois éléments dans le réseau d'aires protégées. Dans le cas des milieux humides, on constate que les tourbières boisées, les marais / étangs et les marécages sont en carence (tab. 3).

Tableau 2 : Carences de représentativité du réseau actuel d'aires protégées dans les types de végétation potentielle du Bas-Saint-Laurent (Benoît *et al.* 2012)

TYPE DE VÉGÉTATION POTENTIELLE	RÉGION NATURELLE DES COLLINES DE TÉMISCOUATA		RÉGION NATURELLE DE LA PÉNINSULE DE LA GASPÉSIE	
	% de la superficie occupée par la végétation potentielle	% d'aires protégées dans la végétation potentielle ¹	% de la superficie occupée par la végétation potentielle	% d'aires protégées dans la végétation potentielle ¹
Sapinière à bouleau jaune	40,7	4,9	19,8	8,2
Érablière à bouleau jaune	12,5	3,5	3,0	11,2
Sapinière à bouleau blanc	6,0	2,1	49,1	6,7
Sapinière à érable rouge	4,7	0,6	4,4	3,1
Sapinière à épinette noire montagnarde	4,2	4,4	0,0	34,6
Sapinière à épinette noire	3,9	7,8	9,0	4,7
Sapinière à épinette rouge	2,6	4,4	2,0	1,0
Cédrière tourbeuse à sapin	2,0	7,9	0,6	2,5
Sapinière à thuya	1,6	23,7	4,1	17,9
Pessière noire à sphaignes	0,8	3,7	0,3	3,8
Sapinière à épinette noire et sphaignes	0,1	0,0	0,3	11,9
Bétulaie jaune à sapin	0,1	0,0	-	-
Bétulaie jaune à sapin et érable à sucre	0,1	0,0	-	-
Cédrière à bouleau jaune	0,0	0,0	-	-
Ormaie à frêne noir	0,0	0,0	0,0	36,4
Pessière noire à mousses ou à éricacées	0,0	0,0	0,2	17,6
Sapinière à bouleau blanc montagnarde	0,0	0,0	0,3	85,8
Frênaie noire à sapin	-	-	0,2	3,8
Pessière noire à lichens	-	-	0,0	0,0
Érablière à bouleau jaune et hêtre	-	-	0,0	0,0
Pinède blanche ou pinède rouge	-	-	0,0	0,0
Toundra alpine	-	-	0,0	6,0
Sapinière à bouleau blanc maritime	-	-	0,0	0,0
Érablière à tilleul	-	-	0,0	19,0
Érablière à ostryer	-	-	0,0	100,0

¹ Vert = faible représentativité — Jaune = représentativité moyenne — Blanc = bonne représentativité

Tableau 3 : Carences de représentativité du réseau actuel d'aires protégées dans les milieux humides du Bas-Saint-Laurent (Benoît *et al.* 2012)

TYPE DE MILIEU HUMIDE	RÉGION NATURELLE DES COLLINES DE TÉMISCOUATA		RÉGION NATURELLE DE LA PÉNINSULE DE LA GASPÉSIE	
	% de la superficie occupée par le milieu humide	% d'aires protégées dans le milieu humide ¹	% de la superficie occupée par le milieu humide	% d'aires protégées dans le milieu humide ¹
Tourbière boisée	4,4	7,0	1,6	4,7
Tourbière ouverte	0,4	10,2	0,2	14,8
Marais / étang	0,6	5,7	0,1	7,3
Marécage	1,0	5,7	0,6	5,8

¹ Vert = faible représentativité — Jaune = représentativité moyenne — Blanc = bonne représentativité

2.2. Délimitation des opportunités de conservation

Après avoir identifié les types de milieu physique qui ne sont pas bien représentés dans le réseau d'aires protégées, l'étape suivante consiste à délimiter des opportunités de conservation (ou zones d'étude) en territoire public dans les types de milieu physique en carence, et ce, pour chaque ensemble physiographique. Par exemple, dans l'ensemble physiographique A0301, les types de milieu physique en carence dans le réseau d'aires protégées sont le terrain, les buttes et les plaines (tab. 1). Pour délimiter une opportunité de conservation, on localise d'abord les types de milieu physique les plus rares qui sont en carence et un contour est ensuite tracé de manière à englober ces éléments plus rares ainsi que les éléments moins rares qui sont également en carence. On cherche à ce que le contour englobe un milieu physique au complet. Par exemple, dans l'ensemble physiographique A0301, les plaines étant en carence, le contour devrait englober une ou quelques plaines au complet et éviter de les scinder en deux.

La délimitation des opportunités de conservation prend également en considération les types de végétation potentielle qui sont en carence dans la région ainsi que la présence de vieilles forêts. Lorsque c'est possible, le contour peut englober des portions de territoire où se trouvent des espèces menacées ou vulnérables.

Finalement, la délimitation des opportunités de conservation cherche à créer des noyaux de conservation.

« La protection de noyaux de conservation vise à répondre au besoin des espèces hypersensibles aux activités humaines [...] Le design des aires protégées, qui considère notamment les noyaux de conservation, constitue une action déterminante pour assurer l'efficacité du réseau d'aires protégées. La survie des espèces ne dépend pas seulement de la disponibilité de l'habitat (représentativité), mais aussi du maintien de l'intégrité écologique. Les aires protégées de formes plus compactes, limitant les effets de bordure, sont reconnues comme étant plus efficaces » (Brassard *et al.* 2010).

On évite donc de créer des zones d'étude de forme allongée ou de petite superficie ayant beaucoup d'effets de bordure.

La délimitation des opportunités de conservation au Bas-Saint-Laurent a été confiée au MDDEP qui possède l'expertise dans ce domaine. Cette étape a permis de délimiter neuf opportunités de conservation (fig. 2).

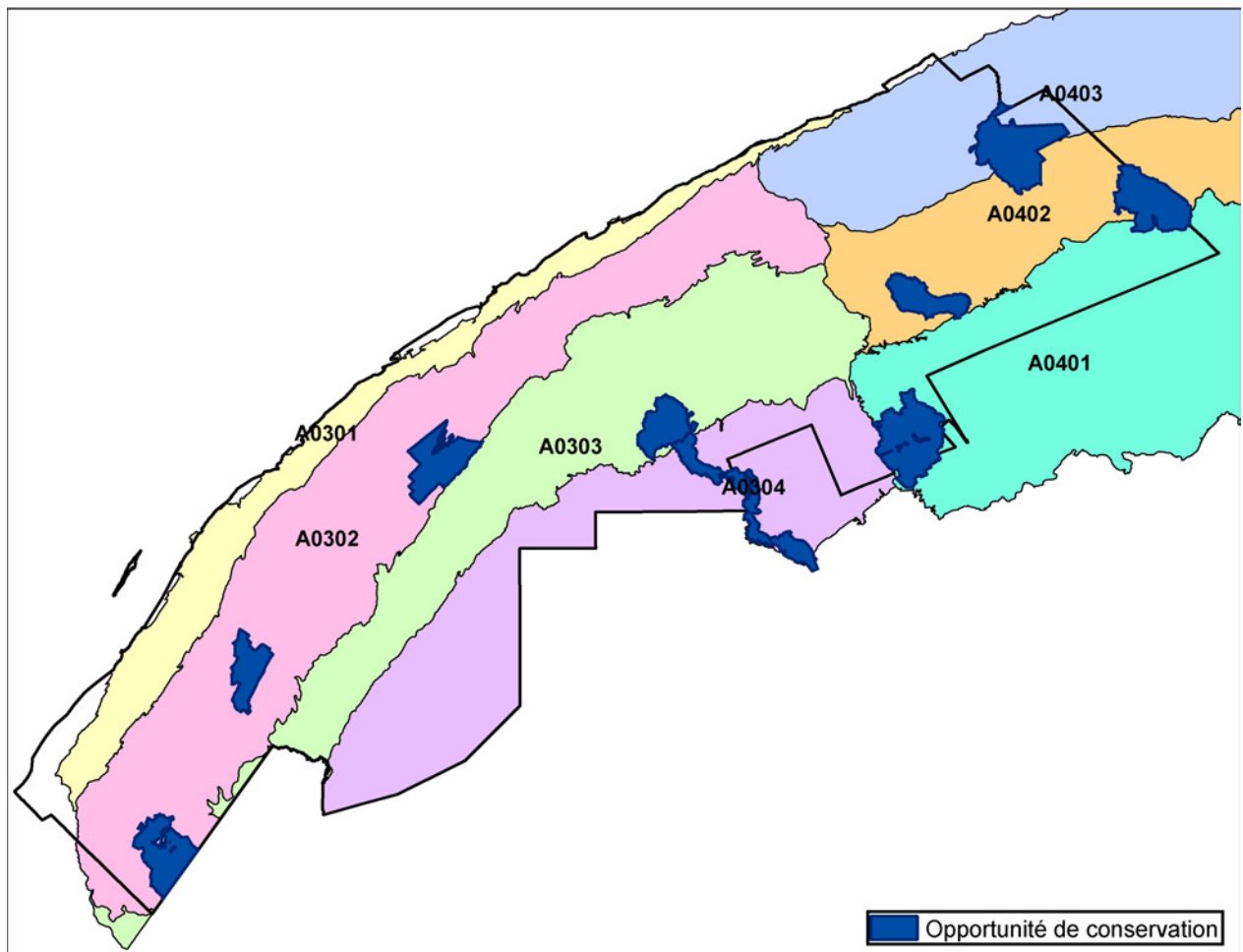


Figure 2 : Opportunités de conservation délimitées par le MDDEP dans le Bas-Saint-Laurent

2.3. Détermination de contraintes à l'établissement d'aires protégées

Parallèlement à l'exercice de délimitation des opportunités de conservation, une évaluation des contraintes forestières à l'établissement d'aires protégées (ou analyse de sensibilité) a été réalisée par les bénéficiaires de contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) de la région. La méthode utilisée a été développée conjointement par les quatre mandataires de gestion des unités d'aménagement de la région, un représentant de la CRRNT et un consultant externe (Consultants forestiers DGR inc.) (Desbiens *et al.* 2010). Cet exercice avait pour but de classer la superficie forestière de l'ensemble du territoire public de la région en quatre classes de superficie équivalentes (contraintes ou sensibilités très faible, faible, modérée ou élevée), allant des superficies les moins contraignantes aux plus contraignantes à l'établissement d'aires protégées. On comprend ici que les superficies les plus contraignantes

sont celles qui ont le plus d'impacts négatifs pour l'approvisionnement en bois et que les moins contraignantes ont moins d'impacts. Toutefois, cela ne signifie pas que l'établissement d'une aire protégée dans les superficies les moins contraignantes n'a pas d'impacts négatifs.

Cinq critères ont été utilisés pour classer les superficies forestières : les investissements sylvicoles, les strates forestières, les classes de pente, le potentiel forestier et le temps de transport. De plus, un facteur de correction était appliqué lorsque nécessaire pour tenir compte des affectations forestières. Par exemple, l'établissement d'une aire protégée aura moins d'impacts sur le niveau de récolte si elle englobe un peuplement situé dans une affectation telle que l'habitat du caribou qu'un même peuplement situé en dehors d'affectations forestières. Le niveau de contrainte de chaque peuplement forestier a donc été évalué avec cette méthode. Un exemple de résultat de cette analyse de sensibilité est présenté à la figure 3. Pour plus de détails concernant la méthode de classification, consulter le document de Desbiens *et al.* (2010).

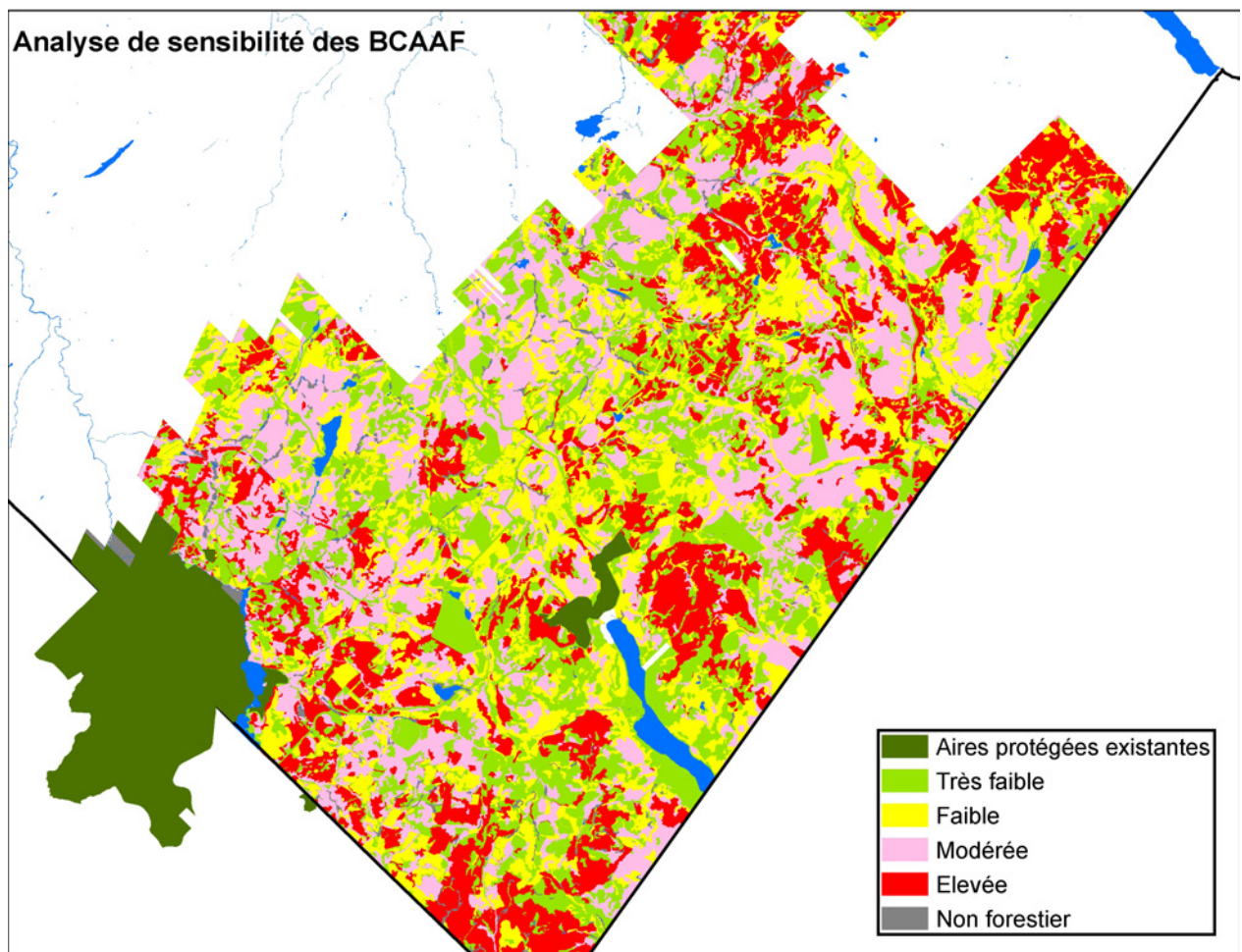


Figure 3 : Exemple d'un résultat d'analyse de sensibilité forestière pour un territoire situé au Bas-Saint-Laurent

D'autres contraintes à l'établissement d'aires protégées ont été identifiées sur le territoire. On fait référence ici aux érablières exploitées par l'acériculture, aux érablières mises en réserve pour le développement de l'acériculture, aux claims miniers et aux parcs éoliens. Nous n'avons pas retenu les permis d'exploration gazière et pétrolière puisqu'ils couvrent la presque totalité de la superficie du Bas-Saint-Laurent.

Par contre, il peut être intéressant d'intégrer certaines affectations forestières dans les contours des aires protégées puisque ce sont des superficies qui nécessitent déjà un certain niveau de protection. Leur inclusion dans un contour d'aires protégées permet de maintenir la protection dont elles font déjà l'objet en plus de limiter les impacts négatifs de l'établissement d'aires protégées sur le niveau de récolte. Ces affectations forestières sont : les refuges biologiques, les écosystèmes forestiers exceptionnels, l'habitat du caribou, les corridors de protection des rivières à saumon, les encadrements visuels et les sites de villégiature regroupée. Les aires de confinement du cerf de Virginie n'ont pas été intégrées dans les contours des territoires d'intérêt, car elles sont déjà reconnues comme des aires protégées de catégorie IV. Une carte de localisation des différentes affectations a été produite.

2.4. Proposition d'aires protégées candidates des bénéficiaires de CAAF

Pour répondre à une des exigences de la certification FSC, les bénéficiaires de CAAF (BCAAF) de la région ont déposé une proposition d'aires protégées candidates pour chaque unité d'aménagement à Smartwood qui agit comme auditeur dans la démarche de certification des terres publiques du Bas-Saint-Laurent. Cette proposition d'aires protégées candidates des BCAAFF a servi dans l'étape subséquente de délimitation des territoires d'intérêt.

2.5. Délimitation des territoires d'intérêt

Afin de délimiter les territoires d'intérêt, nous avons révisé les contours des opportunités de conservation produites par le MDDEP en fonction des contraintes à l'établissement d'aires protégées. Ainsi, nous avons analysé le niveau de contrainte forestière des superficies se trouvant à l'intérieur de chaque opportunité de conservation, de même que les affectations qui y sont présentes. Le contour des opportunités de conservation était retracé de manière à éviter le plus possible les superficies à contraintes forestières modérée ou élevée, c'est-à-dire les plus sensibles. On cherchait également à éviter les zones d'affectation telles que les érablières exploitées par l'acériculture, les érablières mises en réserve pour le développement de l'acériculture, les claims miniers et les parcs éoliens et à inclure lorsqu'il était possible des affectations faisant déjà l'objet d'une certaine protection (par exemple des refuges biologiques ou l'habitat du caribou). Les contours des territoires d'intérêt ont été accolés autant que possible aux limites des ravages de cerfs de Virginie, lorsqu'ils étaient présents à proximité d'un territoire d'intérêt, de façon à créer une synergie avec ces aires protégées déjà existantes. Il est important de mentionner que le contour révisé devait maintenir une forme et une superficie suffisante pour former un noyau de conservation. De même, le contour devait inclure un type de milieu physique recherché (en carence) au complet pour ainsi éviter qu'il

ne le scinde en deux. Lorsque cela était possible, nous cherchions à inclure les propositions d'aires protégées candidates des BCAAF déposées à Smartwood dans le contour révisé.

Lorsqu'une opportunité de conservation était située dans des superficies trop contraignantes, elle était abandonnée. Nous avons également cherché des alternatives aux différentes opportunités de conservation proposées par le MDDEP lorsque c'était possible. Parmi les alternatives analysées, notons qu'il y avait les propositions d'aires protégées candidates déposées à Smartwood par les BCAAF. L'ensemble de ces analyses a permis de réviser les contours des opportunités de conservation, de proposer des alternatives et finalement d'en arriver à une proposition de territoires d'intérêt avec différents scénarios.

3. ANALYSE PAR ENSEMBLE PHYSIOGRAPHIQUE

3.1. Ensemble physiographique A0301

L'ensemble physiographique A0301 se trouve entièrement en territoire privé (fig. 1). Le mandat étant de proposer des territoires d'intérêt en territoire public, cet ensemble physiographique n'a pas été analysé par l'équipe restreinte et il n'y a donc pas de proposition de territoire d'intérêt dans ce cas.

3.2. Ensemble physiographique A0302

3.2.1. Analyse de carences

L'analyse de carences de l'ensemble physiographique A0302 démontre que les basses collines, les fonds de vallée et les buttons sont faiblement représentés dans le réseau actuel d'aires protégées en plus d'être relativement rares. Quant aux buttes, elles sont également en carence, mais elles sont moyennement représentées (tab. 4).

Tableau 4 : Analyse de carences dans l'ensemble physiographique A0302 (Benoît et al. 2012)

TYPE DE MILIEU PHYSIQUE	KM ² DANS L'ENSEMBLE PHYSIOGRAPHIQUE	%	RÉSEAU ACTUEL D'AIRES PROTÉGÉES	
			km ²	%
Butte - Dépôt glaciaire sans morphologie	3 215,1	50	132,5	4,1
Basse colline - Dépôt glaciaire sans morphologie	1 286,0	20	0,0	0,0
Fond de vallée - Dépôt fluvio-glaciaire	1 286,0	20	0,0	0,0
Button - Dépôt glaciaire sans morphologie	643,0	10	20,2	3,1

3.2.2. Analyse des opportunités de conservation proposées

Trois opportunités de conservation ont été initialement proposées par le MDDEP dans l'ensemble physiographique A0302, soit la zone 1 située autour du lac de l'Est, la zone 2 située dans la vallée de la rivière Saint-François près du ravage de cerfs de Virginie de Pohénégamook et la zone 3 située dans la Réserve Duchénier (fig. 4). Nous avons également proposé des alternatives à ces opportunités de conservation, lorsque cela était possible.

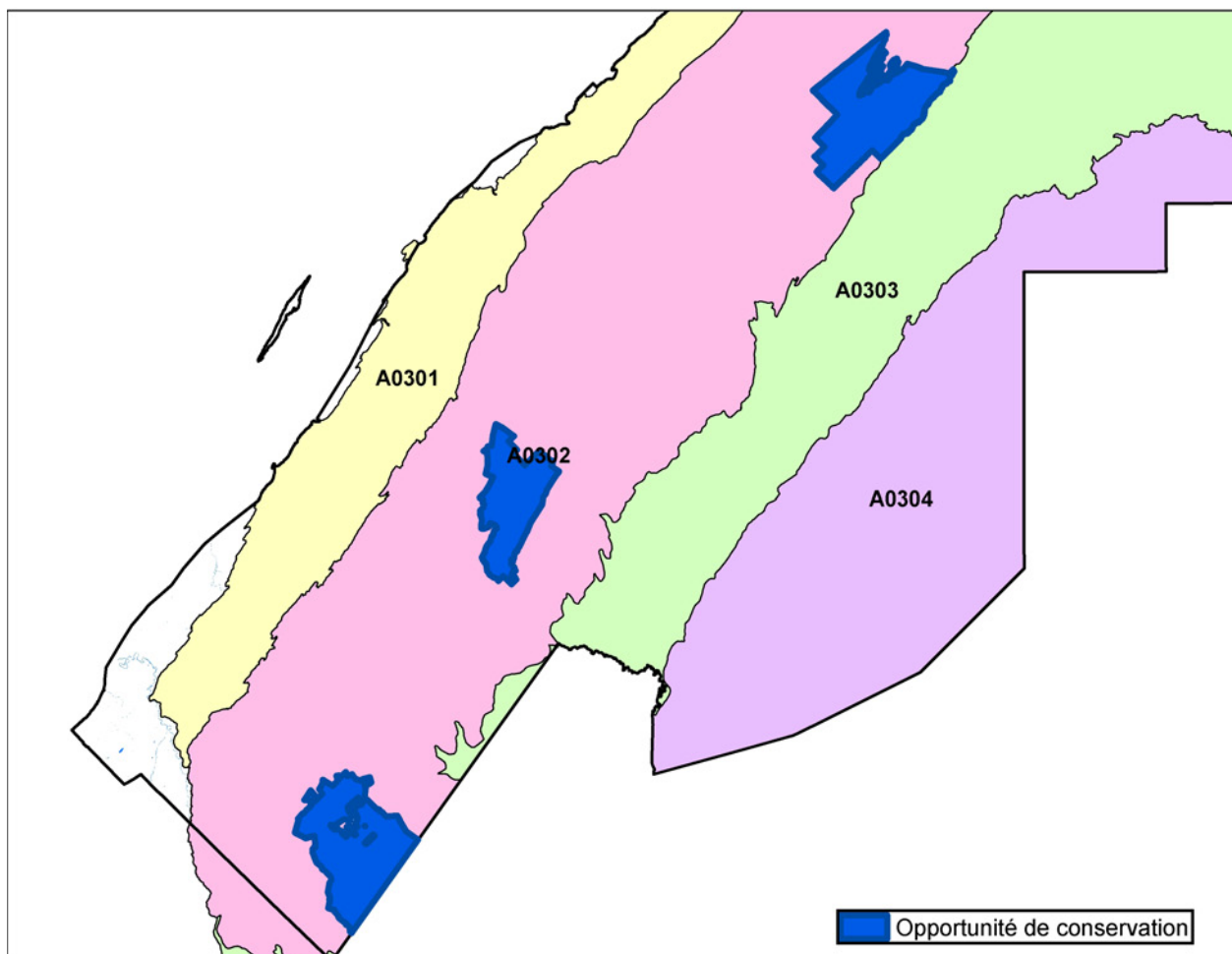


Figure 4 : Opportunités de conservation proposées par le MDDEP dans l'ensemble physiographique A0302

Zone 1 – Lac de l'Est

La superficie initiale de cette zone était de 176 km². La localisation choisie permet d'intégrer un fond de vallée ainsi que des basses collines situées de part et d'autre du lac, deux types de milieu physique en carence dans cet ensemble physiographique (fig. 5). La zone inclut également des forêts feuillues, un type de végétation en carence dans les aires protégées de la région ainsi qu'un grand lac (Benoît *et al.* 2012).

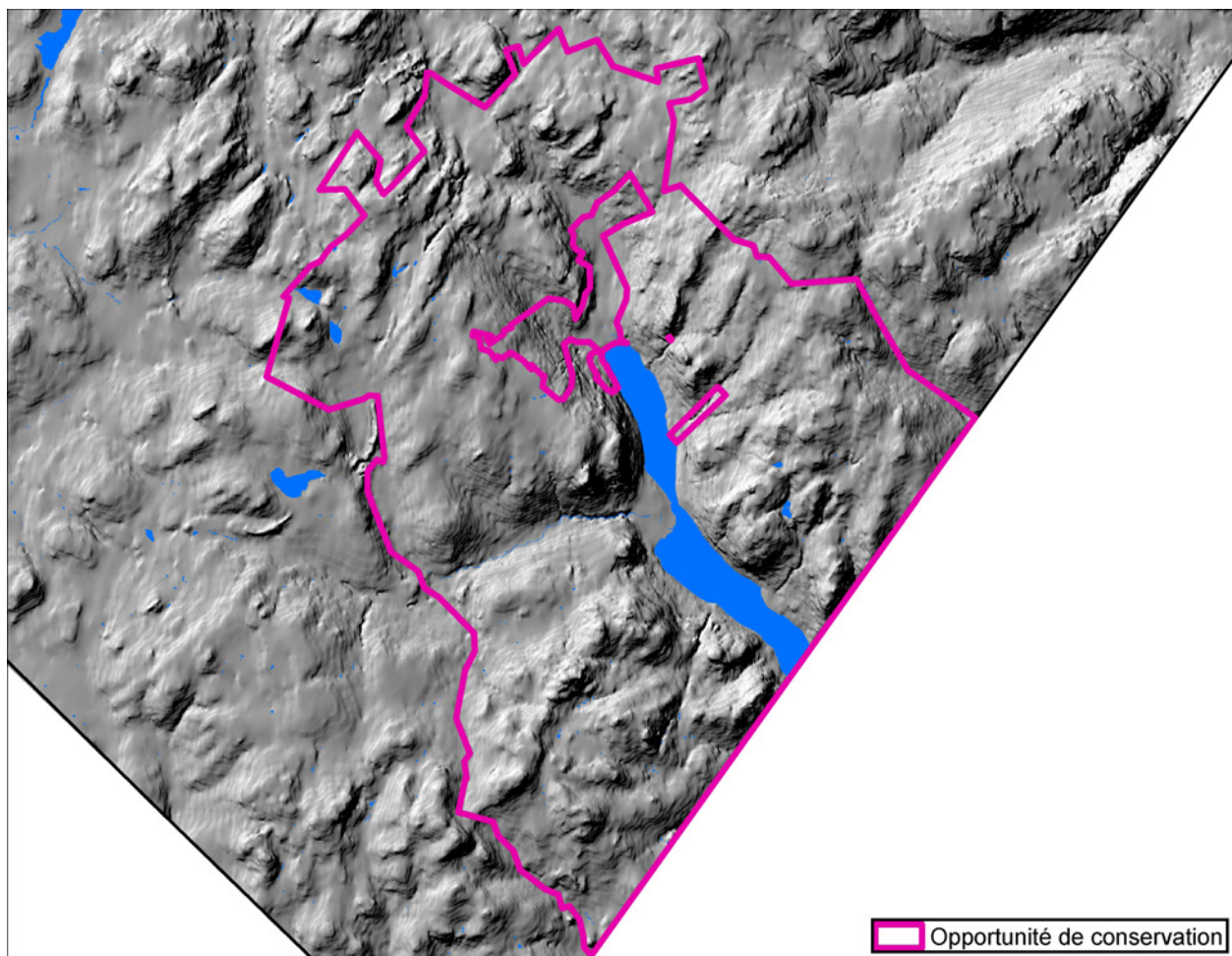


Figure 5 : Type de milieu physique dans la zone 1 située autour du lac de l'Est

Le contour de l'opportunité de conservation a été modifié de manière à exclure les superficies à contraintes forestières élevée et modérée situées à l'est et à l'ouest du lac (fig. 6). L'analyse de l'utilisation du territoire démontre que quelques érablières exploitées par l'acériculture sont présentes dans la zone de même que quelques érablières mises en réserve pour le développement de l'acériculture (fig. 7). Les érablières exploitées par l'acériculture sont exclues du territoire d'intérêt et les activités s'y déroulant pourront se poursuivre. On retrouve également des superficies faisant déjà l'objet d'une certaine protection à savoir deux refuges biologiques, des encadrements visuels autour du lac ainsi qu'un site de villégiature. Le contour révisé touche deux territoires fauniques structurés, la ZEC Chapais et la Baronnie de Kamouraska. Finalement, le contour a été tracé de manière à juxtaposer le ravage de cerfs de Virginie situé au nord du lac.

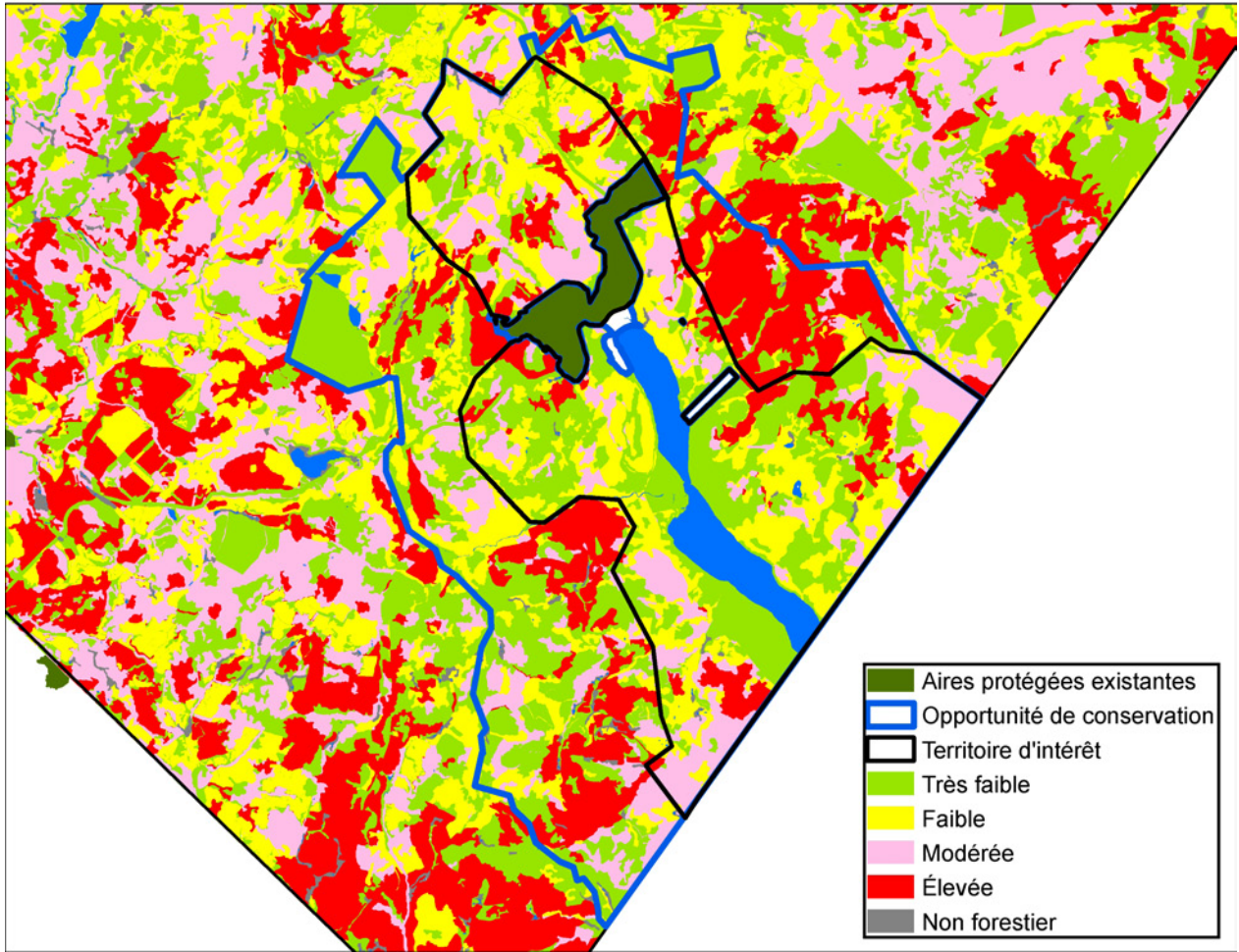


Figure 6 : Analyse de sensibilité forestière de la zone 1 située autour du lac de l'Est

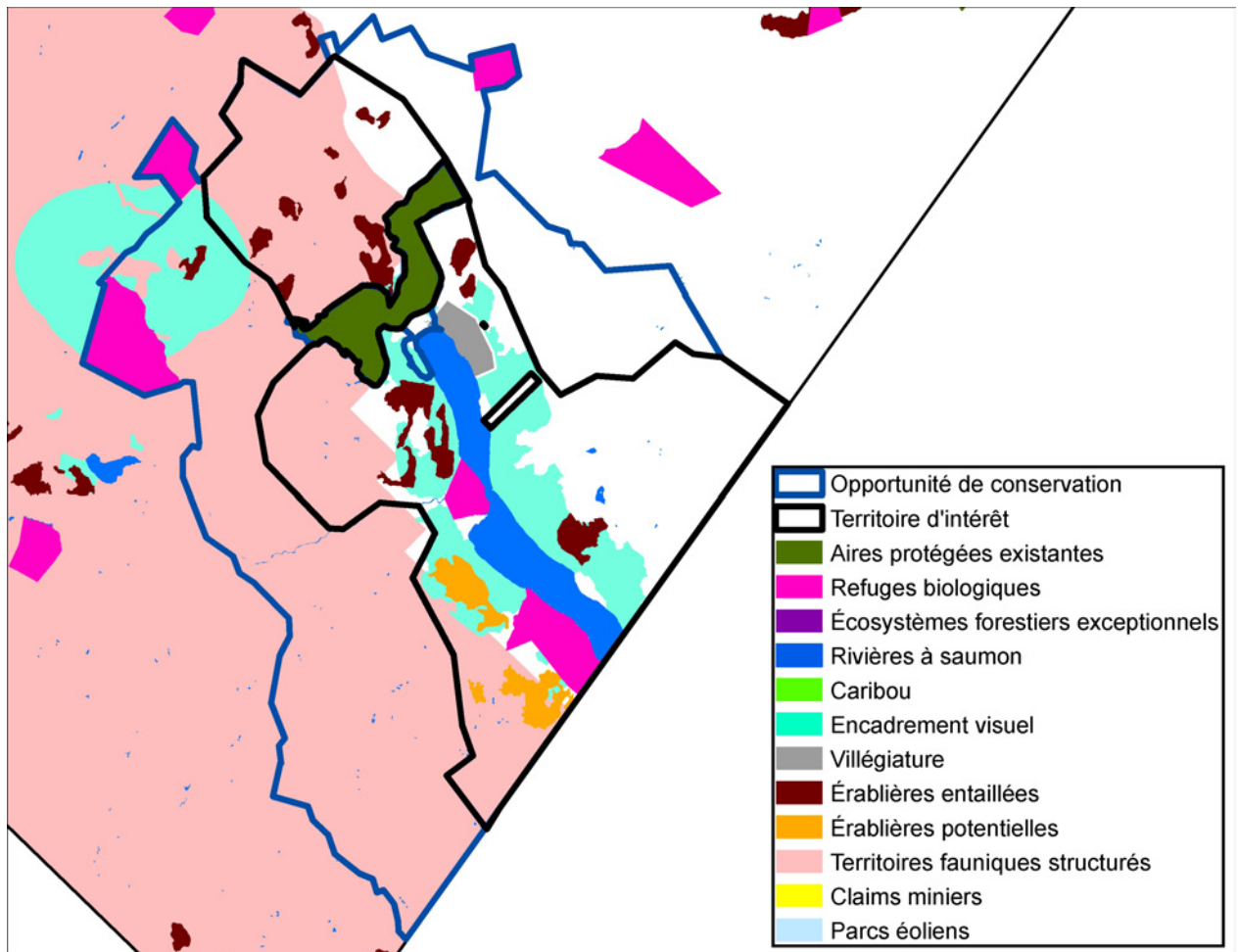


Figure 7 : Utilisation du territoire dans la zone 1 située autour du lac de l'Est

Nous proposons donc un territoire d'intérêt ayant une superficie totale (excluant le ravage) de 96 km², dont 84 km² de superficie nette productive (où il y a de la récolte). Cela représente 5,4 % de la superficie nette productive de l'unité d'aménagement 011-51.

L'analyse de la sensibilité forestière des superficies situées à l'intérieur du territoire d'intérêt montre que 13 % des superficies sont des territoires non forestiers, de l'eau ou ayant une sensibilité nulle. On retrouve également 48 % de superficies ayant une sensibilité très faible et faible. C'est donc dire que nous avons limité à 38,8 % les superficies les plus sensibles (modérée et élevée) dans ce territoire d'intérêt (fig. 8).

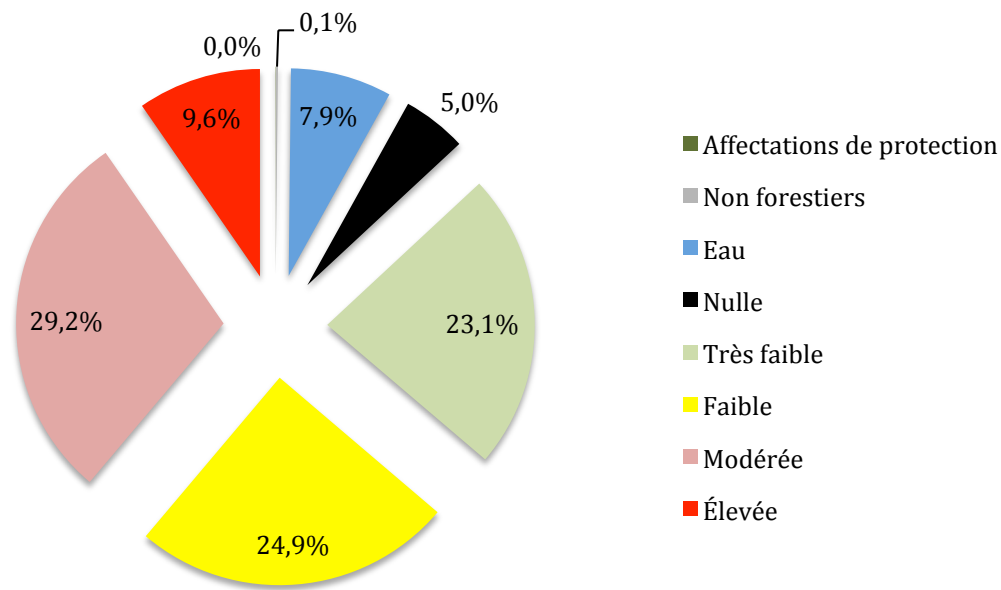


Figure 8 : Analyse de sensibilité forestière du territoire d'intérêt situé autour du lac de l'Est

Zone 2 – Rivière Saint-François

La superficie de cette zone est de 117 km². Elle inclut un fond de vallée et des basses collines de part et d'autre de la rivière Saint-François, deux éléments en carence dans cet ensemble physiographique (fig. 9).

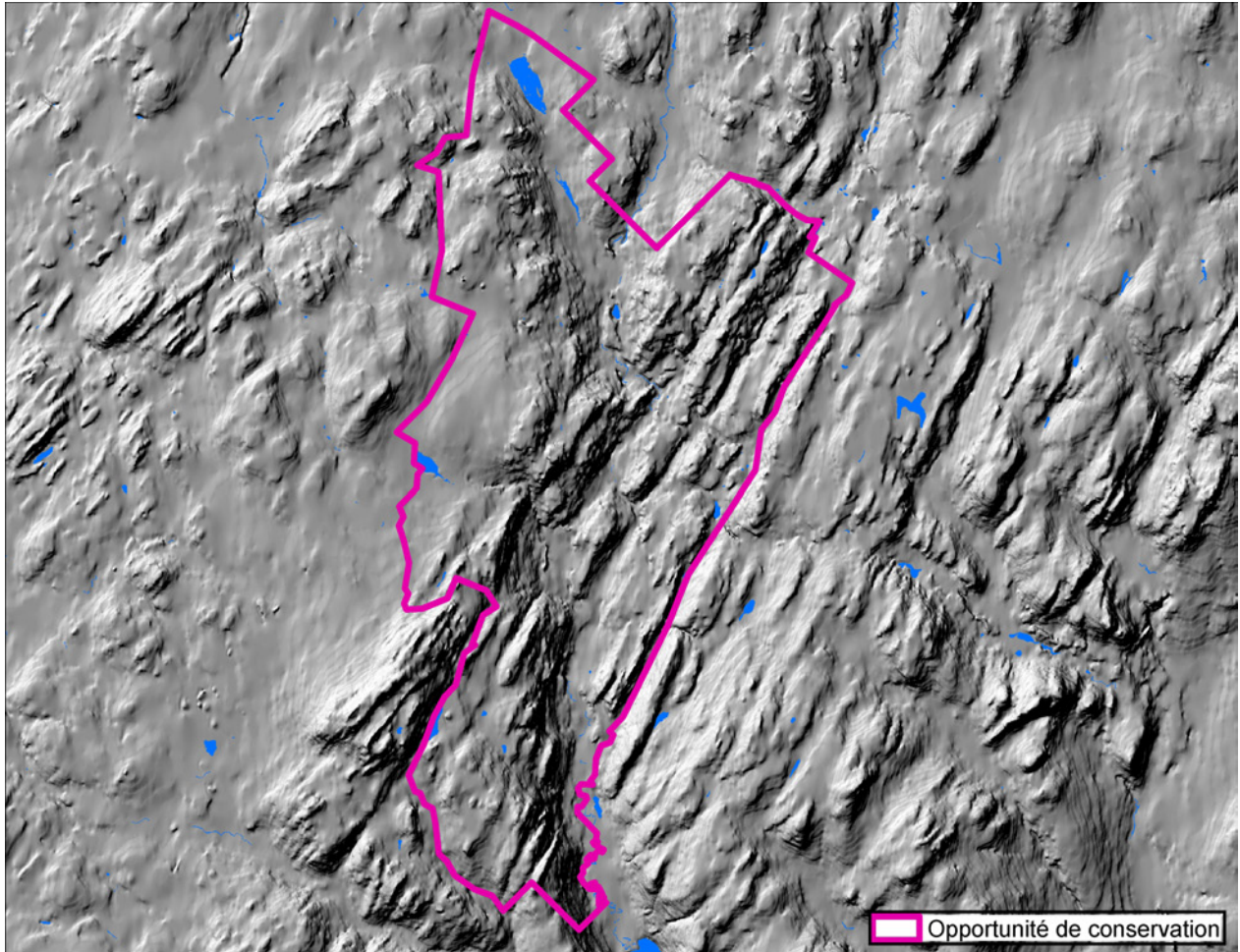


Figure 9 : Type de milieu physique dans la zone 2 située autour de la rivière Saint-François

À l'intérieur de l'opportunité de conservation proposée, des superficies ayant des sensibilités forestières modérée ou élevée sont concentrées, particulièrement dans les parties sud et sud-ouest (fig. 10). De plus, des chemins forestiers d'importance et une ligne de transmission électrique sont présents dans cette zone et amènent une fragmentation du couvert forestier. Devant l'impossibilité de modifier le contour pour éviter les superficies plus sensibles et conserver un territoire d'intérêt pouvant former un noyau de conservation, nous avons décidé de laisser tomber cette opportunité de conservation, d'autant plus qu'elle répond aux mêmes carences que la zone 1 du lac de l'Est.

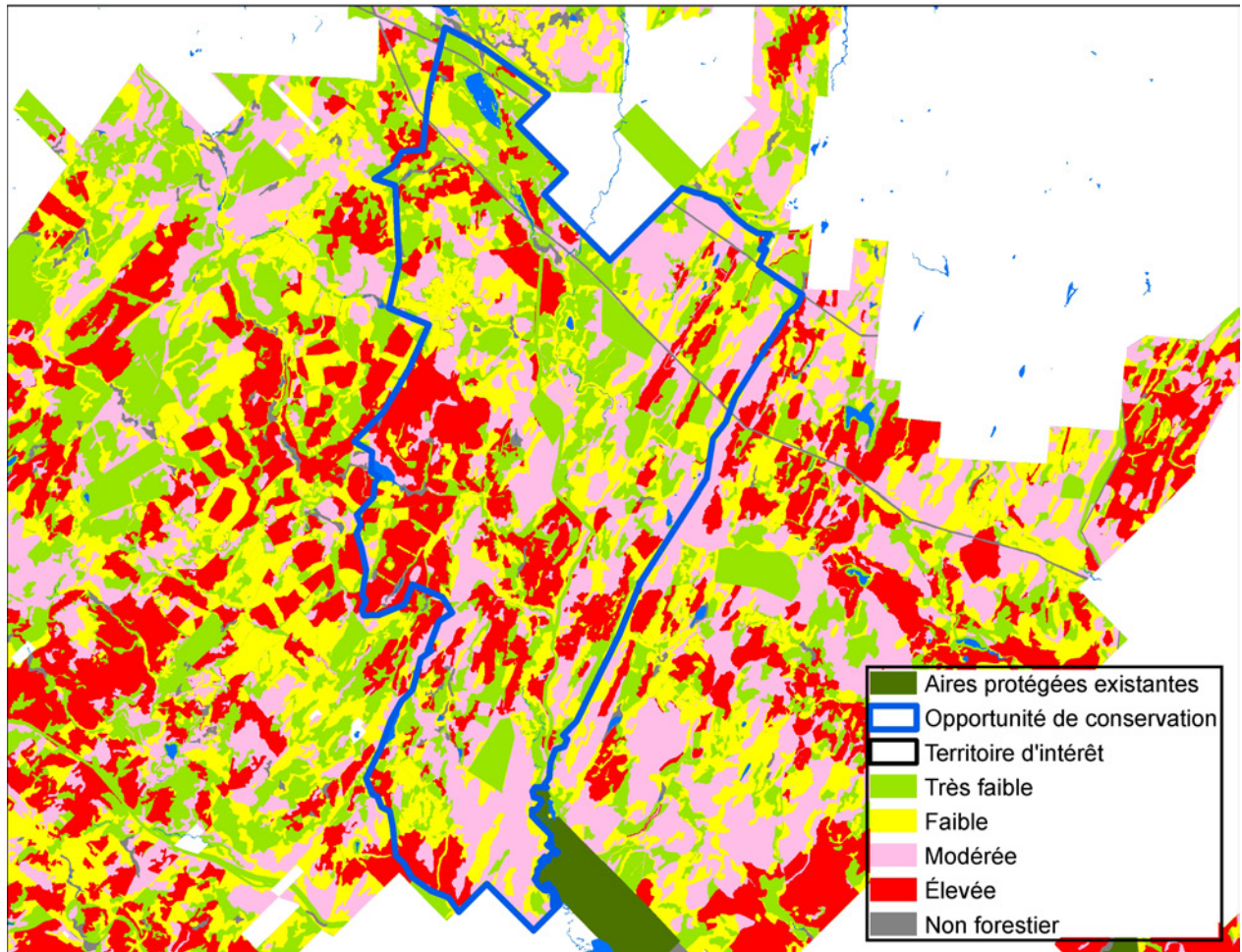


Figure 10 : Analyse de sensibilité forestière de la zone 2 située autour de la rivière Saint-François

Zone 3 – Réserve Duchénier

La superficie de la zone 3 est de 181 km². Elle englobe les grands lacs de la Réserve Duchénier ainsi que des buttes et des buttons (fig. 11), des types de milieu qui sont tous en carence dans l'ensemble physiographique A0302 (Benoît *et al.* 2012).

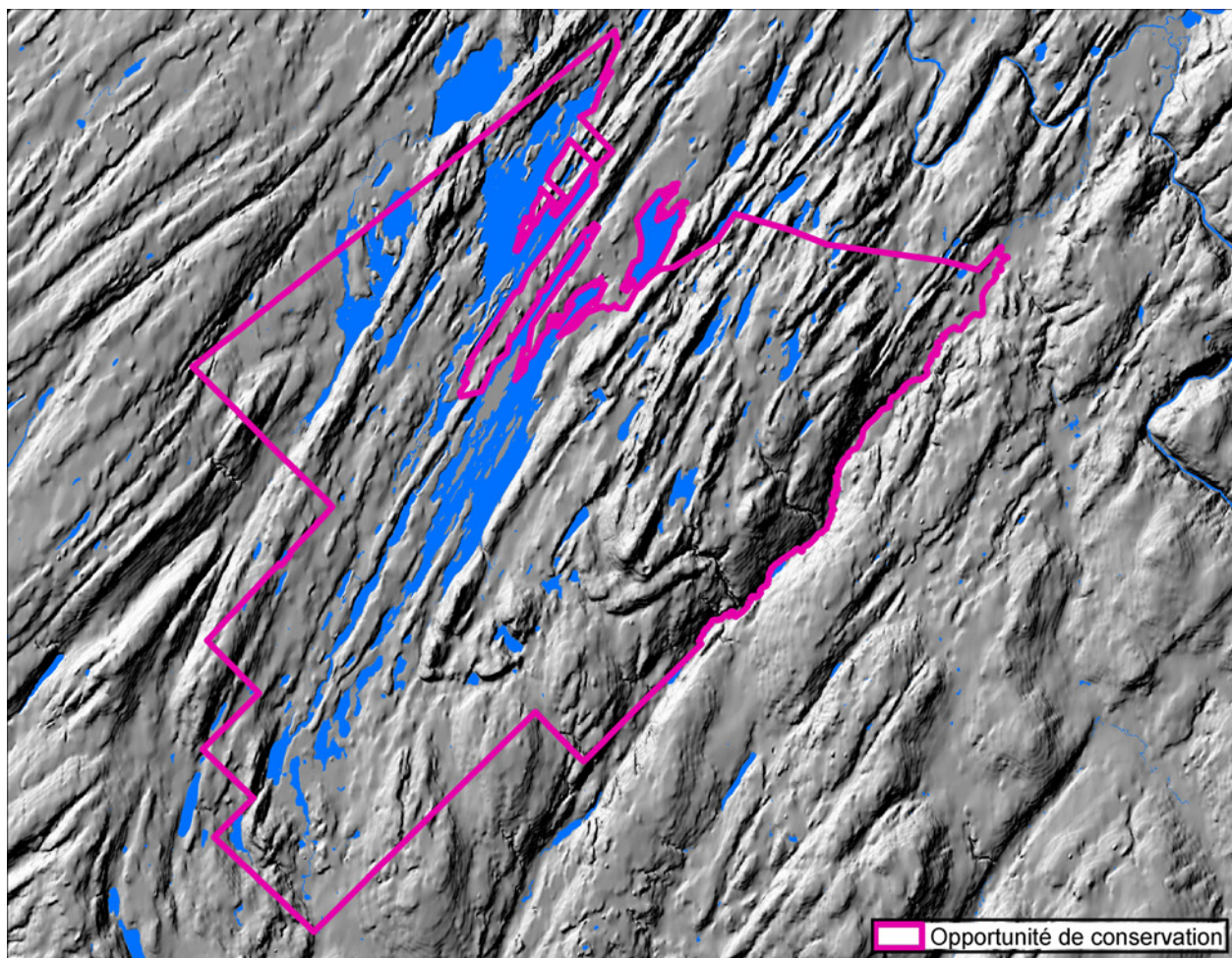


Figure 11 : Type de milieu physique dans la zone 3 située dans la Réserve Duchénier

Les limites de l'opportunité de conservation ont été modifiées pour exclure les superficies plus sensibles situées dans les parties nord-ouest et sud de la zone (fig. 12). En ce qui a trait aux affectations, l'opportunité de conservation se trouve dans un territoire faunique structuré (Réserve faunique Duchénier). On y retrouve des érablières exploitées par l'acériculture ainsi que des érablières mises en réserve pour le développement de l'acériculture. Les limites de la zone d'étude ont été revues pour exclure ces affectations sauf une érablière mise en réserve (fig. 13). Le contour révisé contient des affectations qui font déjà l'objet de protection, soit trois refuges biologiques, un écosystème forestier exceptionnel ainsi qu'un encadrement visuel (fig. 13). La zone borde également le ravage de cerfs de Virginie de Duchénier qui est une aire protégée reconnue de catégorie IV. Le contour de ce territoire d'intérêt a aussi été légèrement modifié pour englober le lac Long No. 1 qui abrite une population d'omble chevalier, une espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable.

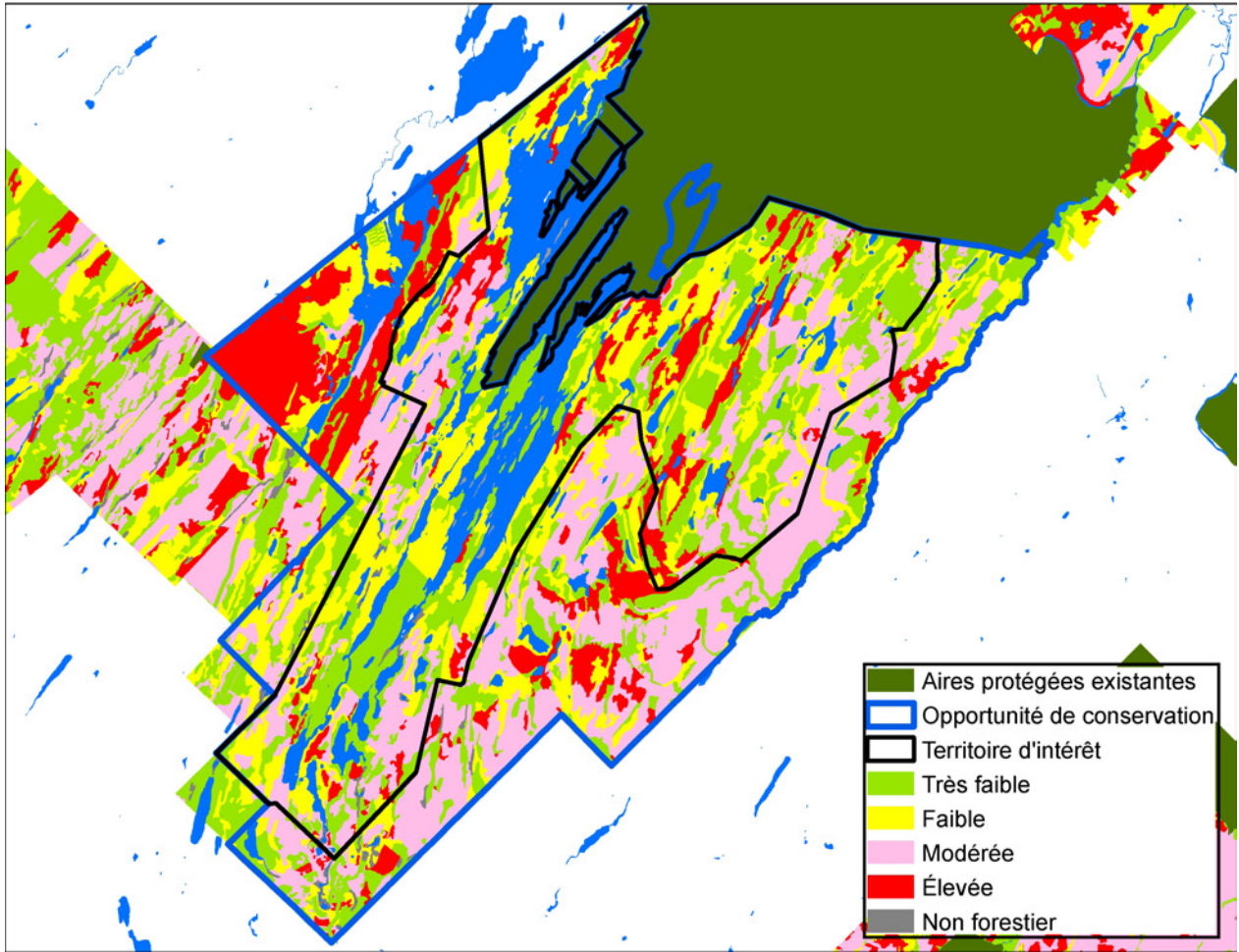


Figure 12 : Analyse de sensibilité forestière de la zone 3 située dans la Réserve Duchénier

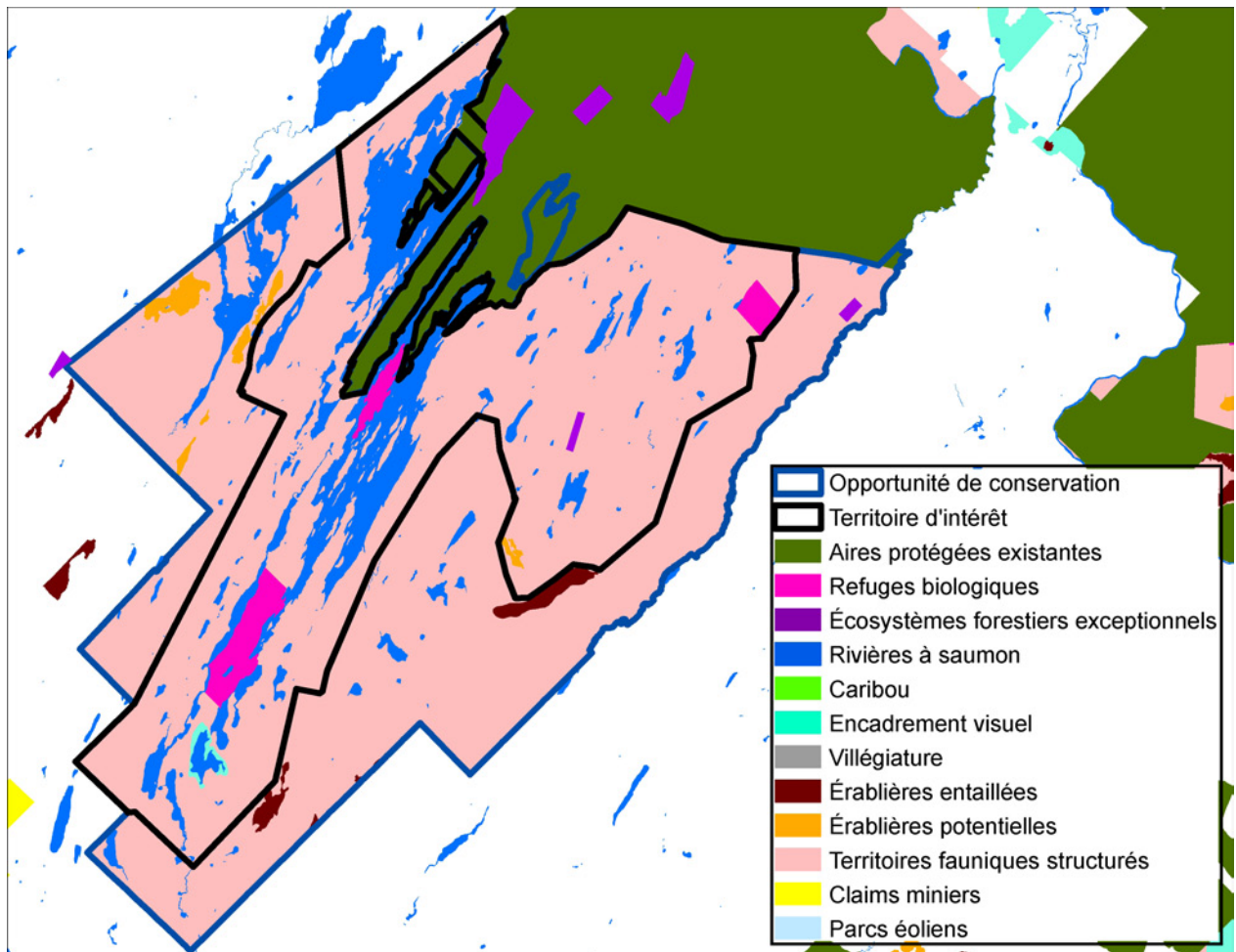


Figure 13 : Utilisation du territoire dans la zone 3 située dans la Réserve Duchénier

À la suite des analyses, nous proposons un territoire d'intérêt d'une superficie totale de 100 km², dont 73 km² de superficie nette productive. Cela représente 1,3 % de la superficie nette productive de l'unité d'aménagement 011-52 et 5,2 % de celle de l'unité d'aménagement 012-51. Bien qu'il ait une forme plutôt allongée, ce territoire d'intérêt forme un noyau de conservation intéressant puisqu'il vient se connecter au grand ravage de cerfs de Virginie de Duchénière.

L'analyse de la sensibilité forestière des superficies situées à l'intérieur du territoire d'intérêt démontre que 29 % des superficies sont de l'eau, des territoires non forestiers ou ayant une sensibilité nulle (fig. 14). Les superficies à contraintes très faible et faible représentent 43,7 % de la superficie du territoire d'intérêt. Nous avons ainsi pu limiter à 27,4 % les superficies ayant une sensibilité modérée ou élevée.

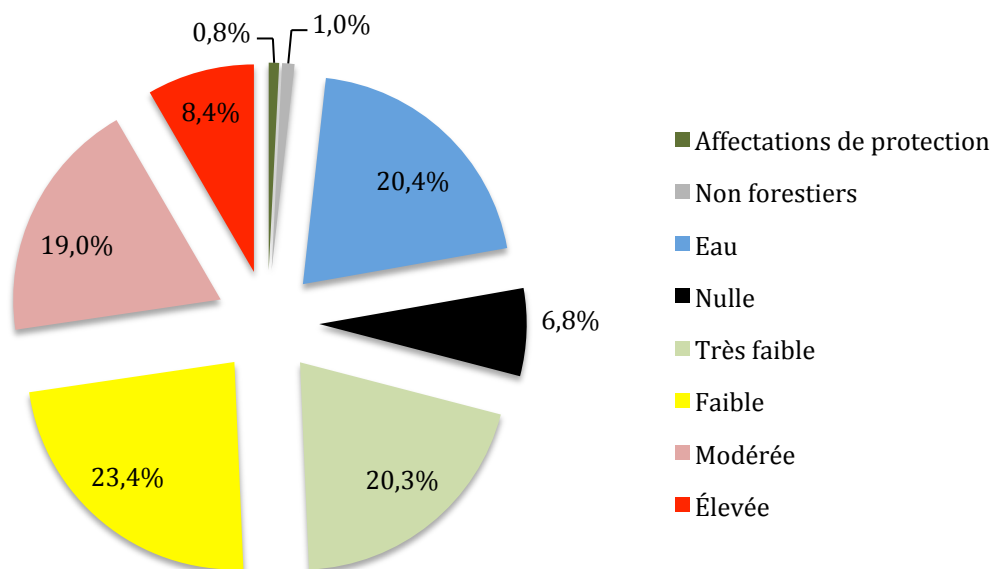


Figure 14 : Analyse de sensibilité forestière du territoire d'intérêt situé dans la Réserve Duchénier

Alternatives aux territoires d'intérêt proposés

Nous avons examiné la possibilité de proposer des zones alternatives à chacun des territoires d'intérêt. Dans le cas du territoire d'intérêt situé autour du lac de l'Est, qui vise à protéger des fonds de vallée et des basses collines ainsi qu'un grand lac, nous proposons une alternative scindée en deux parties, soit une zone située autour de la rivière Noire où l'on trouve des fonds de vallée et une zone près du lac Sainte-Anne incluant des basses collines et un grand lac (fig. 15).

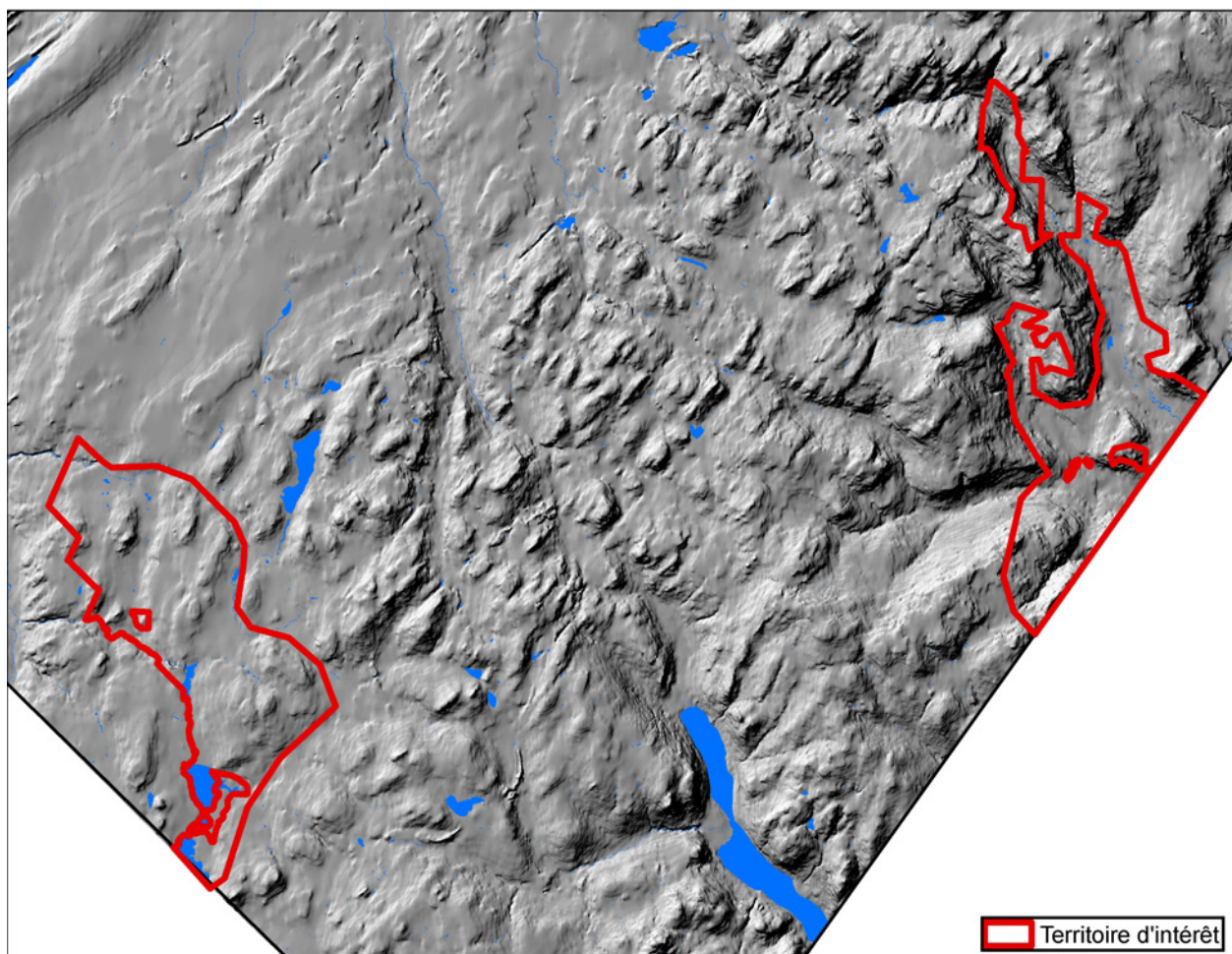


Figure 15 : Type de milieu physique dans le territoire d'intérêt proposé en alternative à celui situé autour du lac de l'Est

La partie située autour de la rivière Noire a été tracée de manière à englober les fonds de vallée situés autour de la rivière et à éviter le plus possible les superficies plus sensibles à l'établissement d'une aire protégée (fig. 16). Le contour vient se coller aux grandes érablières exploitées par l'acériculture sans les inclure (fig. 17). Il y a peu d'affectations dans cette partie de territoire hormis quelques érablières exploitées par l'acériculture qui pourront être exclues du territoire d'intérêt (fig. 17). Quant à la partie située près du lac Sainte-Anne, elle a été positionnée pour protéger des basses collines ainsi qu'un grand lac. Il n'a pas été possible de créer un noyau de conservation incluant des basses collines et un grand lac dans des superficies peu sensibles. C'est pour cette raison qu'on retrouve des superficies plus sensibles dans cette partie du territoire d'intérêt (fig. 16). Les affectations à l'intérieur de ce territoire sont peu nombreuses. On y compte un encadrement visuel et un écosystème forestier exceptionnel. Le territoire d'intérêt se trouve dans la ZEC Chapais et vient se coller au ravage de cerfs de Virginie de la Grande Rivière pour former un noyau de conservation intéressant (fig. 17).

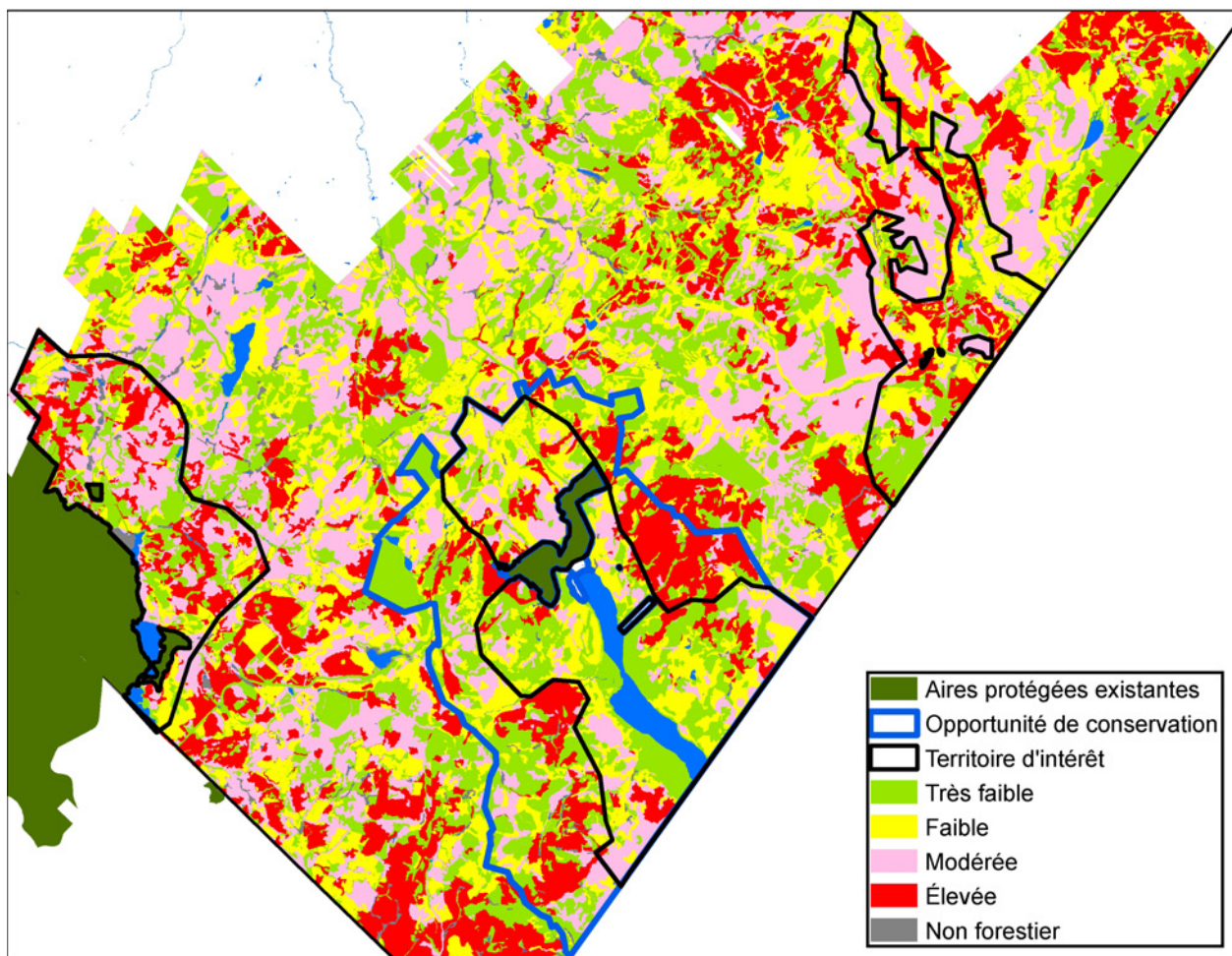


Figure 16 : Analyse de sensibilité forestière du territoire d'intérêt proposé en alternative à celui situé autour du lac de l'Est

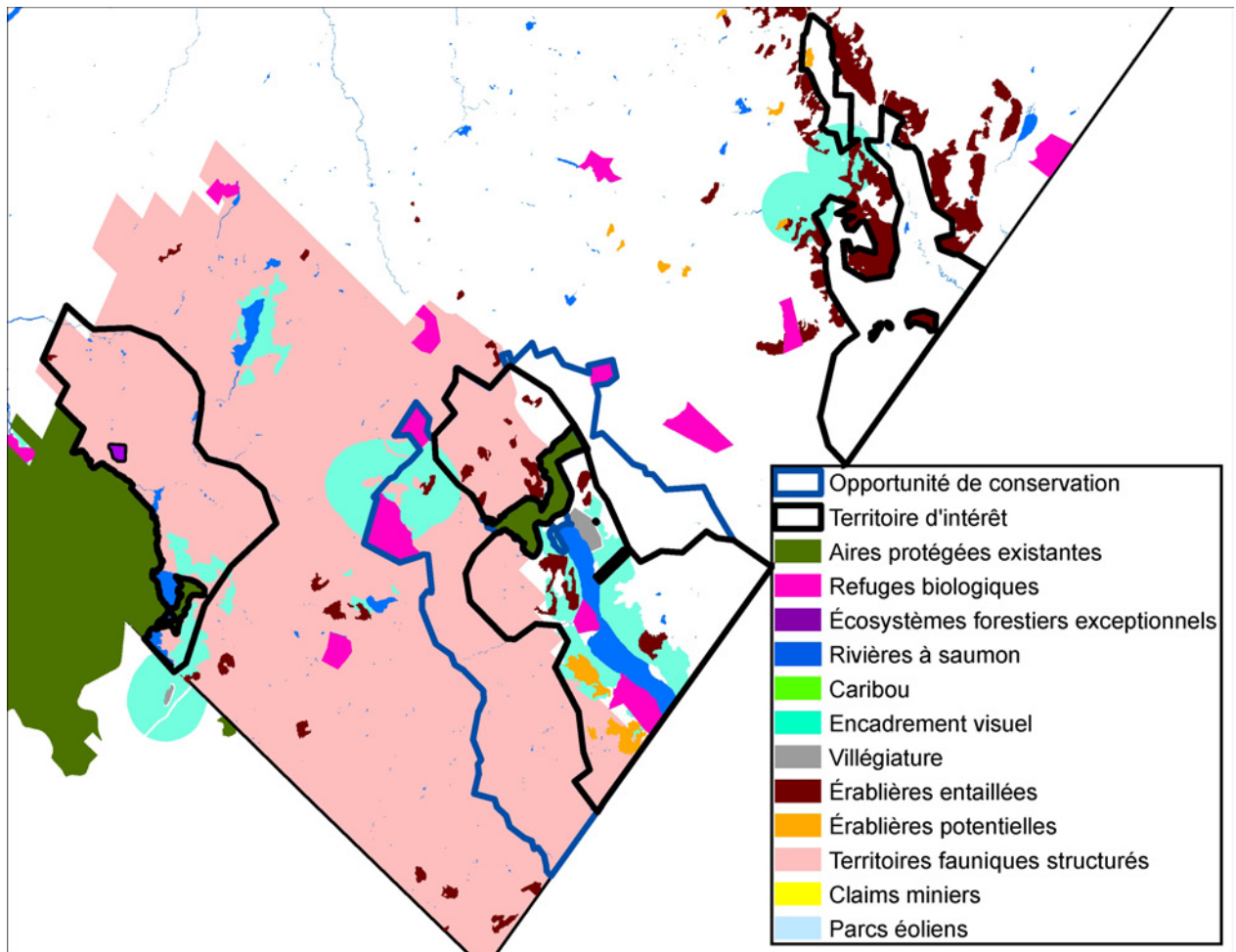


Figure 17 : Utilisation du territoire dans le territoire d'intérêt proposé en alternative à celui situé autour du lac de l'Est

La superficie totale de ce territoire d'intérêt est de 100 km². La superficie nette productive est de 92 km², soit 6 % de la superficie nette productive de l'unité d'aménagement 011-51. L'analyse de sensibilité forestière des superficies situées à l'intérieur de ce territoire d'intérêt montre que 6,8 % des superficies sont des territoires non forestiers, de l'eau ou ayant une sensibilité nulle (fig. 18). Les superficies à contraintes très faible et faible représentent 41,1 % du territoire d'intérêt. C'est donc dire que les superficies à sensibilité modérée et élevée comptent pour 52 % de ce territoire (fig. 18), ce qui est nettement supérieur au territoire d'intérêt situé autour de lac de l'Est où ces superficies représentent 38,8 % du territoire (fig. 8).

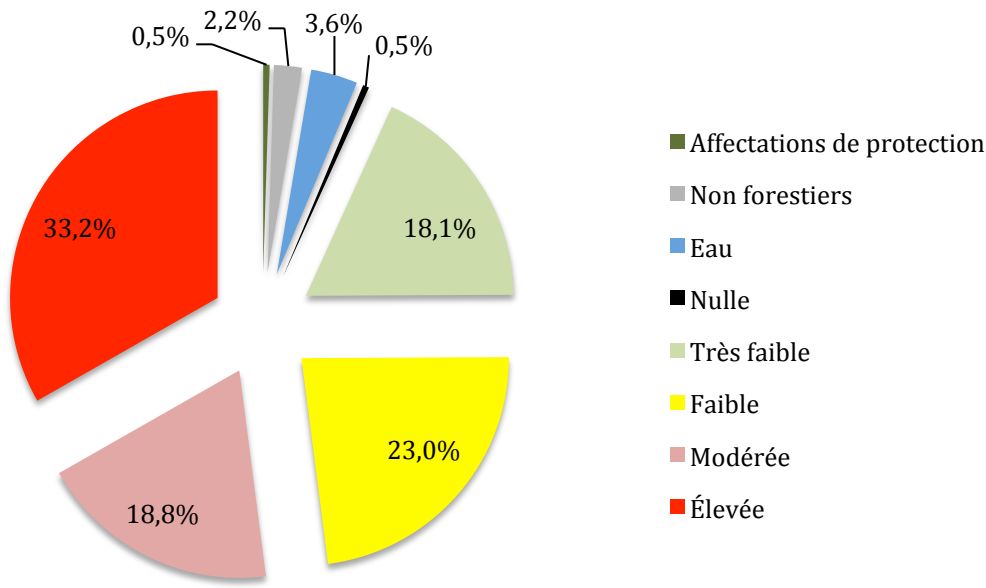


Figure 18 : Analyse de sensibilité forestière du territoire d'intérêt proposé en alternative à celui situé autour du lac de l'Est

Ainsi, les deux scénarios possibles sont : 1) le territoire d'intérêt situé autour du lac de l'Est; ou 2) les deux territoires d'intérêt dont l'un est situé autour de la rivière Noire et l'autre près du lac Sainte-Anne.

En ce qui concerne le territoire d'intérêt situé sur la Réserve Duchénier, qui vise à protéger des grands lacs, des buttes et des buttons, nous n'avons pas trouvé une alternative qui permettrait de protéger ces éléments, particulièrement des grands lacs.

3.2.3. Proposition de territoires d'intérêt

Dans l'ensemble physiographique A0302, nous proposons deux territoires d'intérêt :

- celui situé autour du lac de l'Est qui permet de protéger des fonds de vallée et des basses collines ainsi que des forêts feuillues et un grand lac;
- celui situé dans la Réserve Duchénier qui permet de protéger des buttons, des buttes et des grands lacs (fig. 19).

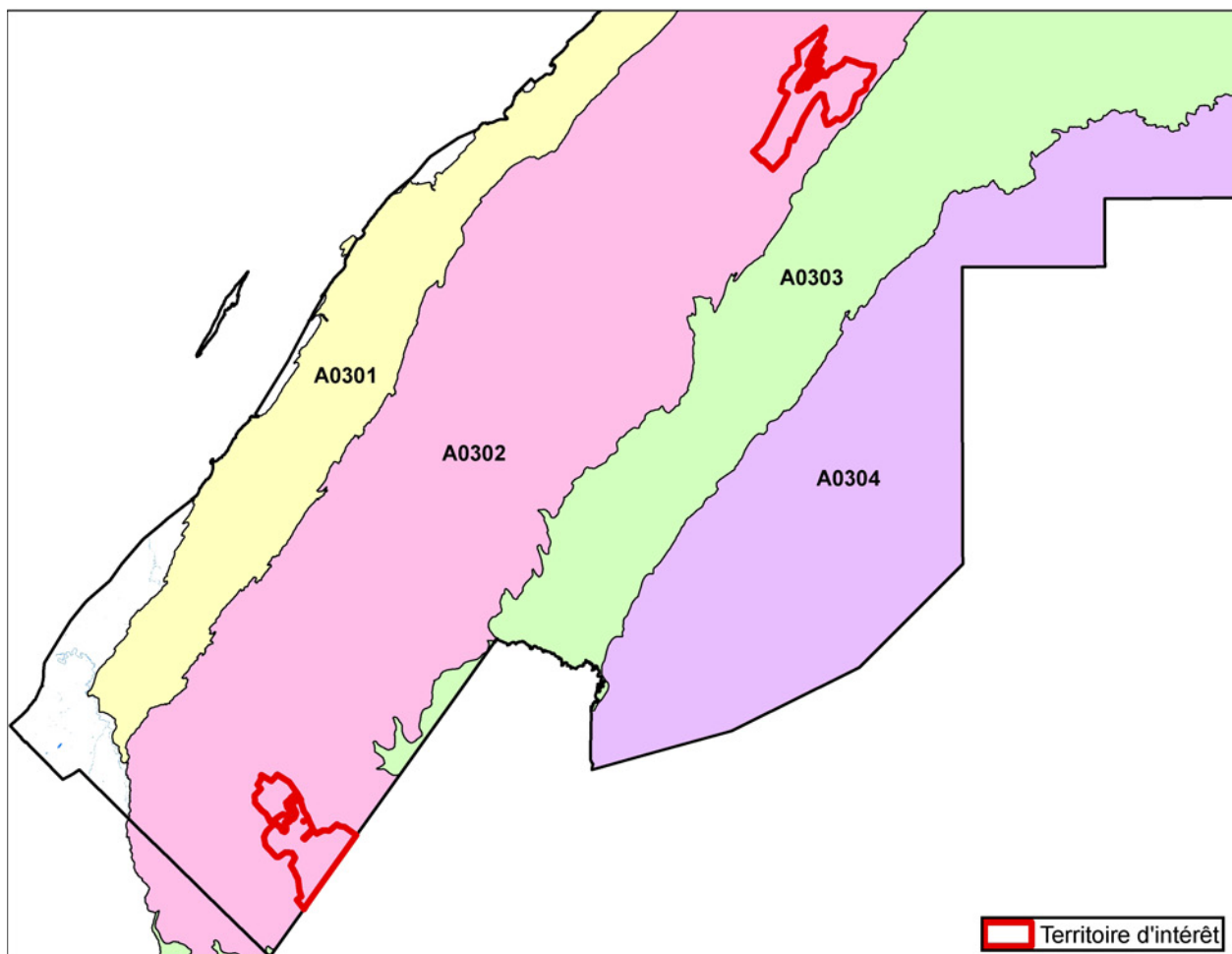


Figure 19 : Territoires d'intérêt proposés pour l'ensemble physiographique A0302

Nous proposons une alternative au territoire d'intérêt situé autour du lac de l'Est dans le cas où il serait rejeté; il s'agit d'une zone scindée en deux, soit une partie autour de la rivière Noire qui protège des fonds de vallée et une partie près du lac Sainte-Anne qui protège des basses collines (fig. 15). Il n'y a pas d'alternative pour le territoire d'intérêt situé dans la Réserve Duchénier.

3.3. Ensemble physiographique A0303

3.3.1. Analyse de carences

L'analyse de carences de l'ensemble physiographique A0303 montre que les basses collines sont faiblement représentées dans le réseau actuel d'aires protégées, alors que les fonds de vallée sont moyennement représentés (tab. 5). Quant aux buttes, elles ne sont pas en carence dans cet ensemble physiographique (tab. 5).

Tableau 5 : Analyse de carences dans l'ensemble physiographique A0303 (Benoît et al. 2012)

TYPE DE MILIEU PHYSIQUE	KM ² DANS L'ENSEMBLE PHYSIOGRAPHIQUE	%	RÉSEAU ACTUEL D'AIRES PROTÉGÉES	
			km ²	%
Basse colline - Dépôt glaciaire sans morphologie	3 194,7	70	23,8	0,7
Butte - Dépôt glaciaire sans morphologie	912,8	20	190,8	20,9
Fond de vallée - Dépôt fluvio-glaciaire	456,4	10	23,8	5,2

3.3.2. Analyse de l'opportunité de conservation proposée

Une seule opportunité de conservation a été proposée par le MDDEP pour l'ensemble physiographique A0303. Elle est située autour du lac des Chasseurs et s'étend jusqu'à la rive est du lac Mistigouèche (fig. 20). Cette zone a été localisée pour protéger principalement des basses collines qui sont en carence dans cet ensemble physiographique. La superficie totale de cette zone est de 134 km².

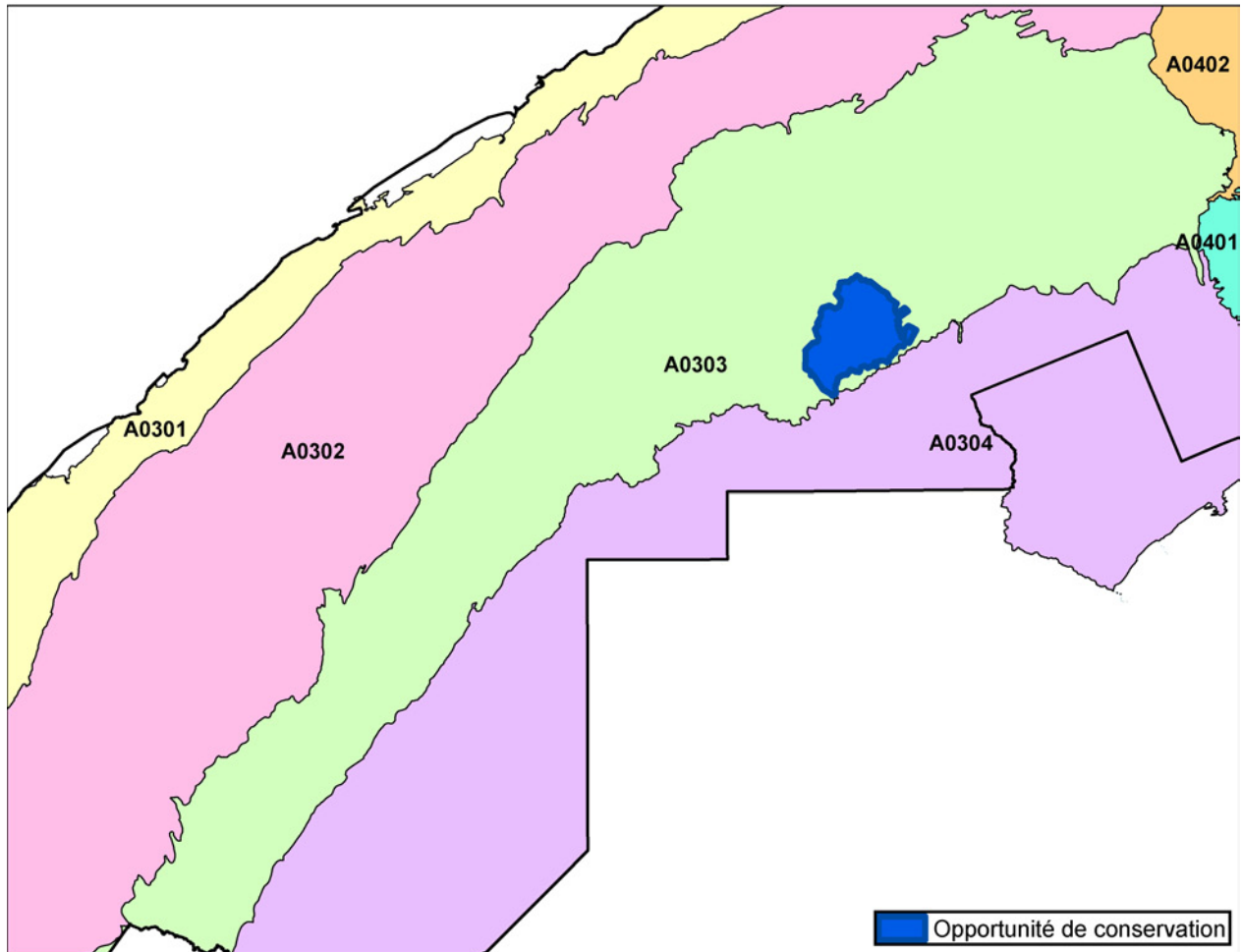


Figure 20 : Zone 4 située autour du lac des Chasseurs proposée pour l'ensemble physiographique A0303

Cette opportunité de conservation est située dans des territoires sensibles à l'établissement d'une aire protégée; on y retrouve beaucoup de superficies à contraintes forestières élevées de façon concentrée (fig. 21). Il a été très difficile de trouver une zone alternative ayant une sensibilité plus faible en territoire public pour cet ensemble physiographique. De plus, on compte déjà de grandes aires protégées dans cet ensemble physiographique, à savoir le Parc national du Lac-Témiscouata et le ravage de cerfs du Varin. Pour ces raisons, nous avons décidé de ne pas retenir cette opportunité de conservation comme territoire d'intérêt.

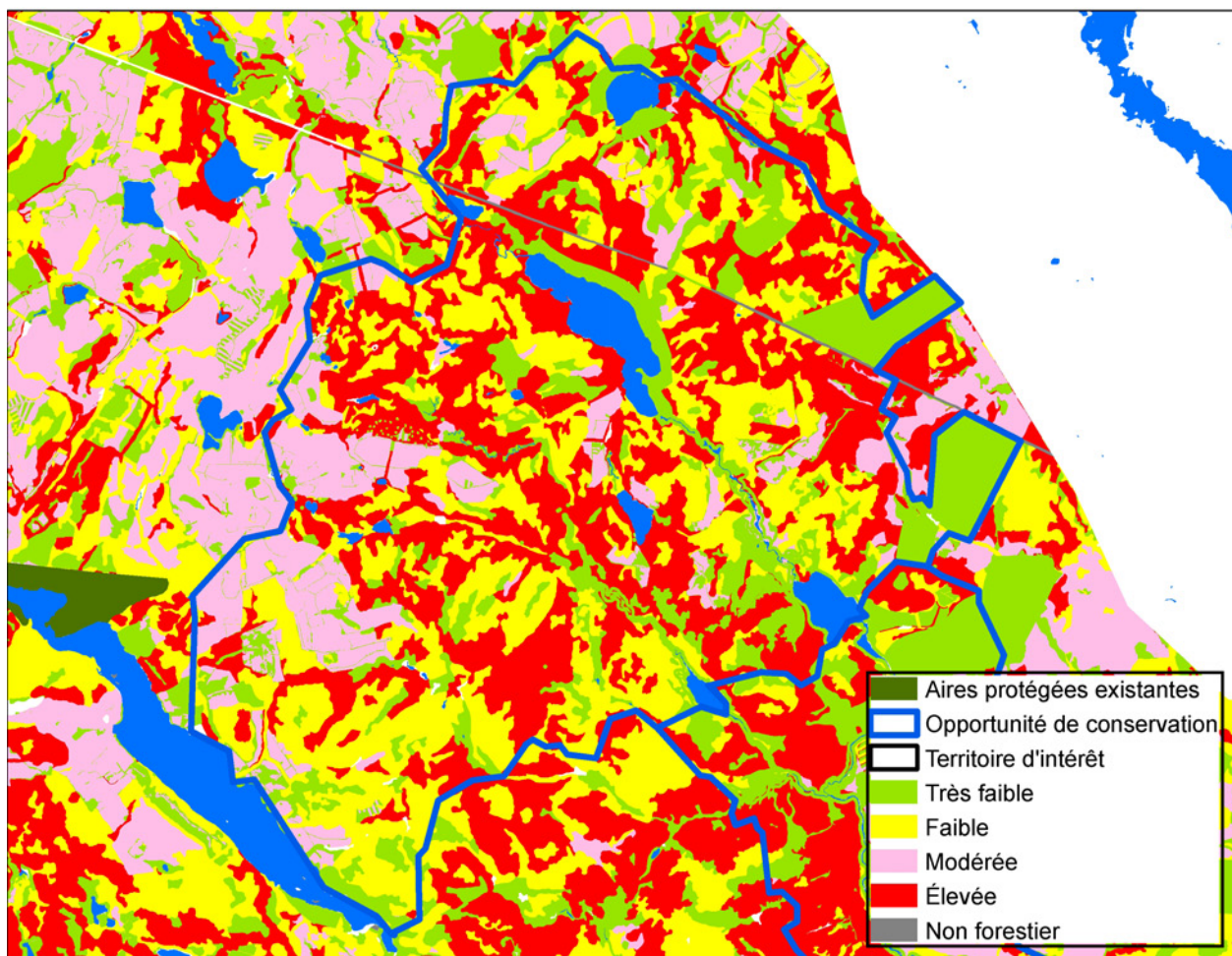


Figure 21 : Analyse de sensibilité forestière dans la zone 4 située autour du lac des Chasseurs

3.4. Ensemble physiographique A0304

3.4.1. Analyse de carences

L'analyse de carences de l'ensemble physiographique A0304 montre que tous les types de milieu physique y sont en carence (tab. 6). En effet, on ne retrouve pas de noyau de conservation dans cet ensemble physiographique. Ainsi, les basses collines, les buttes, les fonds de vallée et les vallées sont en carence dans le réseau d'aires protégées actuel (tab. 6).

Tableau 6 : Analyse de carences dans l'ensemble physiographique A0304 (Benoît et al. 2012)

TYPE DE MILIEU PHYSIQUE	KM ² DANS L'ENSEMBLE PHYSIOGRAPHIQUE	%	RÉSEAU ACTUEL D'AIRES PROTÉGÉES	
			km ²	%
Basse colline - Dépôt glaciaire sans morphologie	2 591,4	60	0,0	0,0
Butte - Dépôt glaciaire sans morphologie	863,8	20	0,0	0,0
Fond de vallée - Dépôt fluvio-glaciaire	431,9	10	0,0	0,0
Vallée - Dépôt glaciaire sans morphologie	431,9	10	0,0	0,0

3.4.2. Analyse de l'opportunité de conservation proposée

Une seule opportunité de conservation a été proposée par le MDDEP pour l'ensemble physiographique A0304. Celle-ci entoure la rivière Patapédia et s'étend des limites de la zone 4 (autour du lac des Chasseurs) jusqu'à la limite du Nouveau-Brunswick (fig. 22). Cette zone a une superficie totale de 184 km². Elle permet d'inclure des vallées, des fonds de vallée et des basses collines, trois types de milieu physique qui sont en carence dans cet ensemble physiographique.

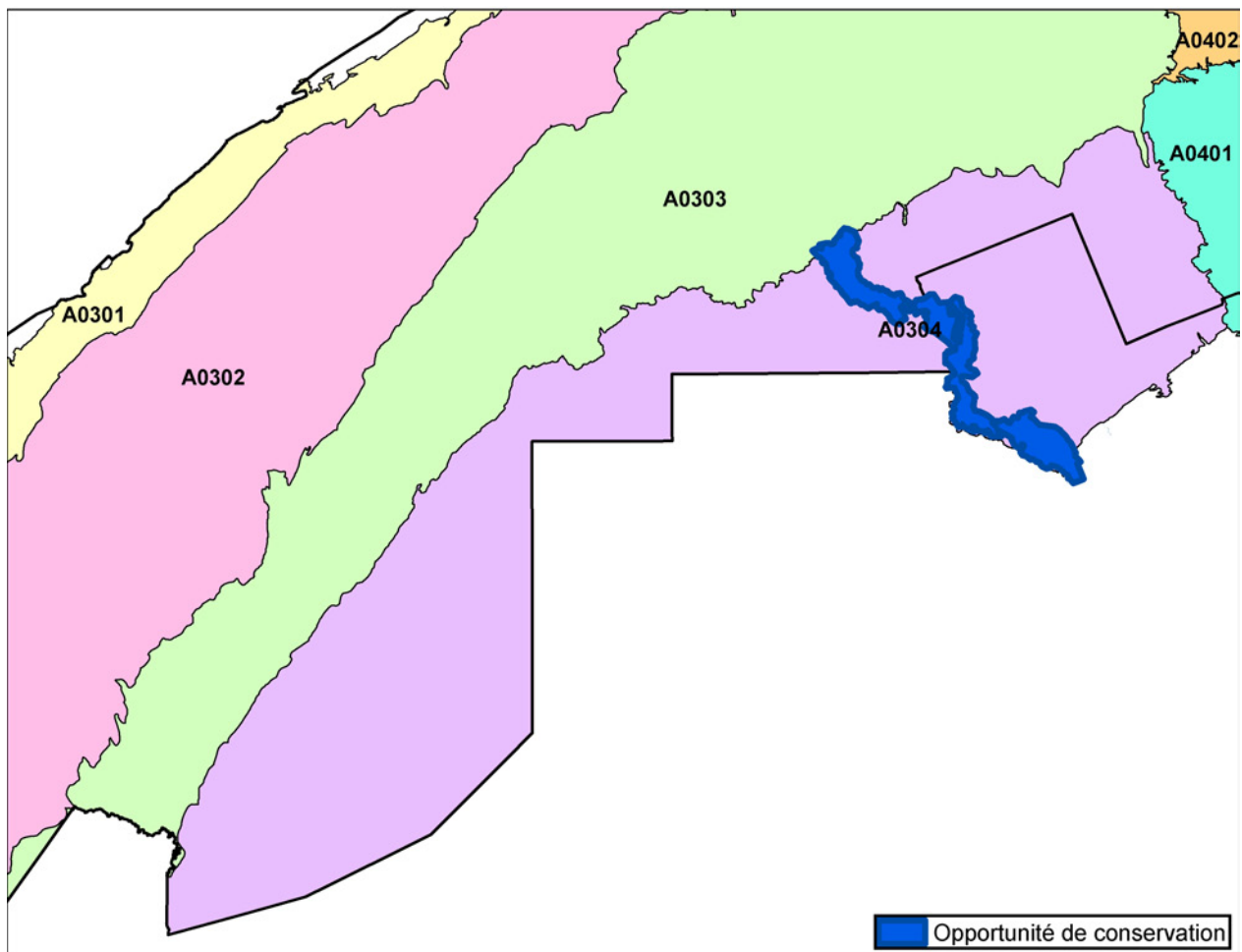


Figure 22 : Zone 5 située autour de la rivière Patapédia proposée pour l'ensemble physiographique A0304

Les limites de cette opportunité de conservation ont été modifiées pour exclure la partie située au nord-ouest qui contient beaucoup de superficies ayant une sensibilité forestière élevée ou modérée (fig. 23). Le reste de cette opportunité de conservation est constituée en majorité de superficies ayant des sensibilités très faible ou faible, nous n'avons donc pas modifié le contour pour cette partie.

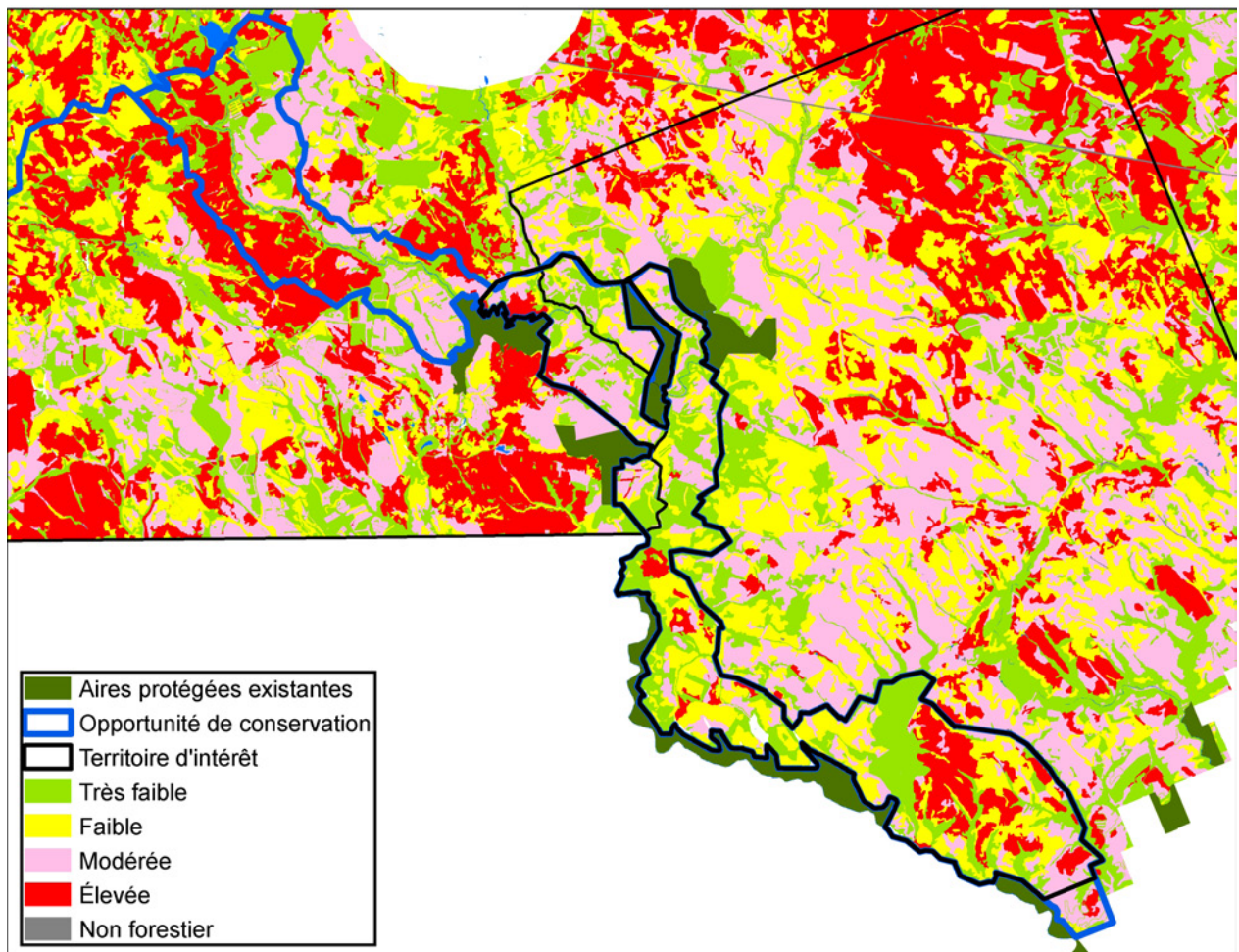


Figure 23 : Analyse de sensibilité forestière de la zone 5 située autour de la rivière Patapédia

Les affectations situées à l'intérieur du contour proposé comptent uniquement des territoires faisant déjà l'objet d'une certaine protection. On retrouve trois refuges biologiques ainsi qu'une bande de protection de rivière à saumon (fig. 24). De plus, le contour de cette zone vient se connecter à deux écosystèmes forestiers exceptionnels ainsi qu'à plusieurs ravages de cerfs ce qui permet de créer une synergie avec des aires protégées existantes. Une partie de cette zone touche au territoire de la ZEC Bas-Saint-Laurent.

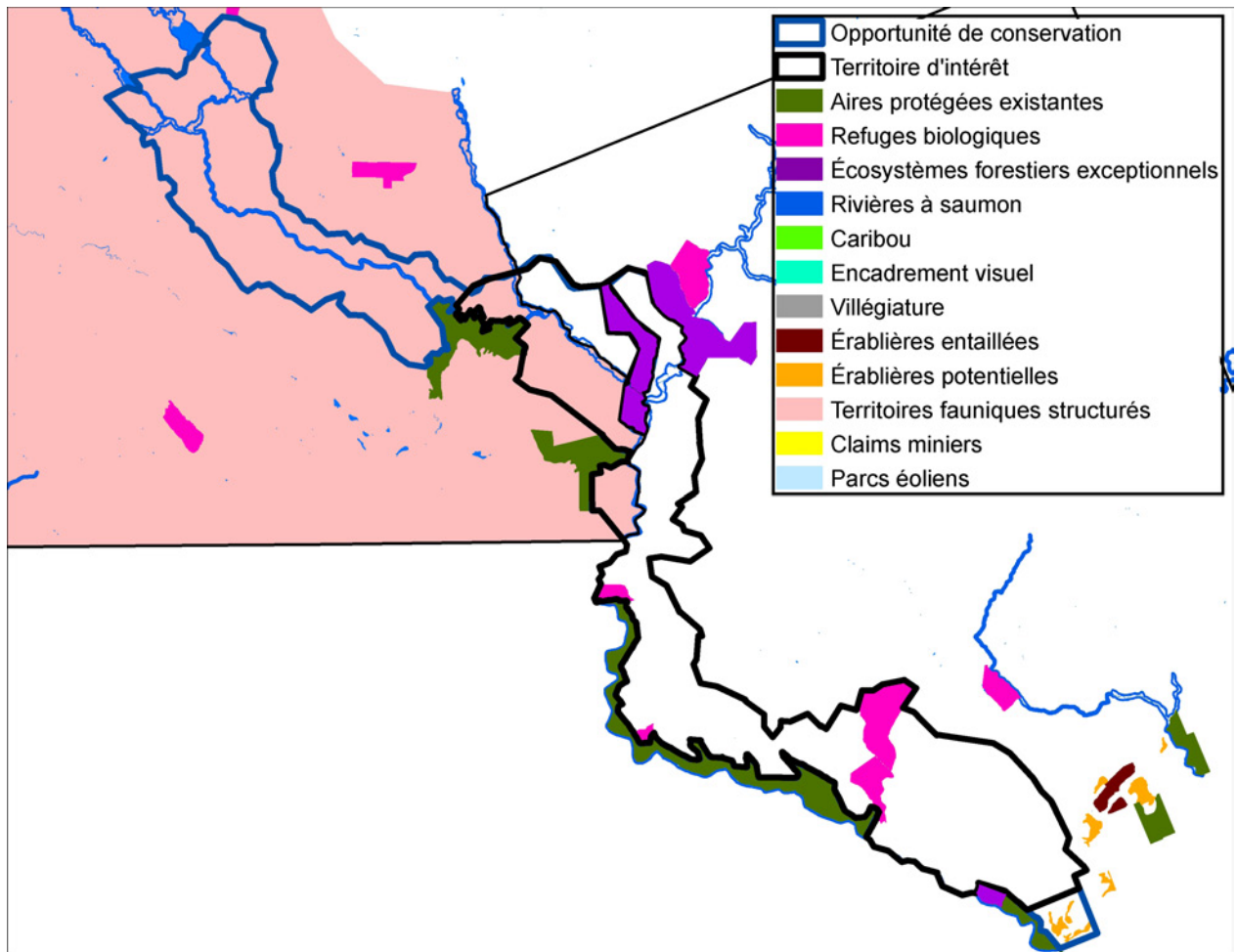


Figure 24 : Utilisation du territoire dans la zone 5 située autour de la rivière Patapédia

La modification du contour de l'opportunité de conservation en fonction des contraintes permet de proposer un territoire d'intérêt ayant une superficie totale de 124 km², dont 99 km² de superficie nette productive équivalant à 8,2 % de l'unité d'aménagement 012-52 et 1,5 % de l'unité d'aménagement 012-53. L'analyse de sensibilité forestière des superficies situées à l'intérieur de ce territoire d'intérêt montre que 21,4 % des superficies sont des territoires non forestiers, de l'eau ou ayant une sensibilité nulle (fig. 25). Les superficies dont la sensibilité est très faible ou faible représentent 43,1 % du territoire. On retrouve donc 35,5 % de superficies à sensibilité modérée et élevée dans ce territoire (fig. 25).

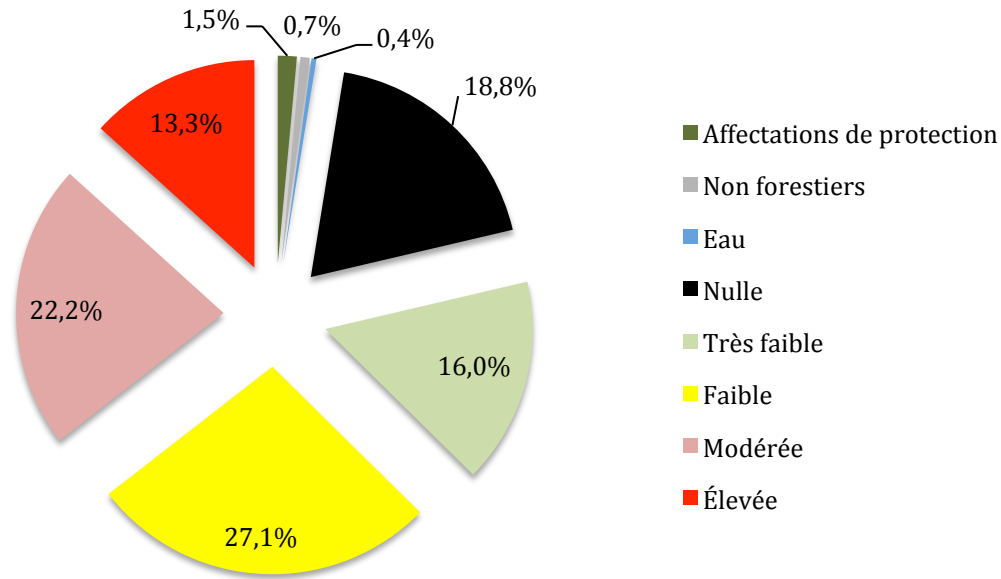


Figure 25 : Analyse de sensibilité forestière du territoire d'intérêt situé autour de la rivière Patapédia

3.4.3. Proposition de territoire d'intérêt

Nous ne proposons qu'un seul territoire d'intérêt pour l'ensemble physiographique A0304 (fig. 26). Celui-ci est situé autour de la rivière Patapédia et il permet de protéger des vallées et des basses collines. Il intègre également certaines aires protégées candidates déposées par les BCAAF à Smartwood. La forme de ce territoire serait favorable pour la création d'une réserve aquatique permettant de protéger cette importante rivière à saumon. Aucune alternative n'a pu être proposée pour ce territoire d'intérêt. Aucune aire protégée candidate proposée par les BCAAF ne permettait de créer un noyau de conservation ailleurs dans cet ensemble physiographique.

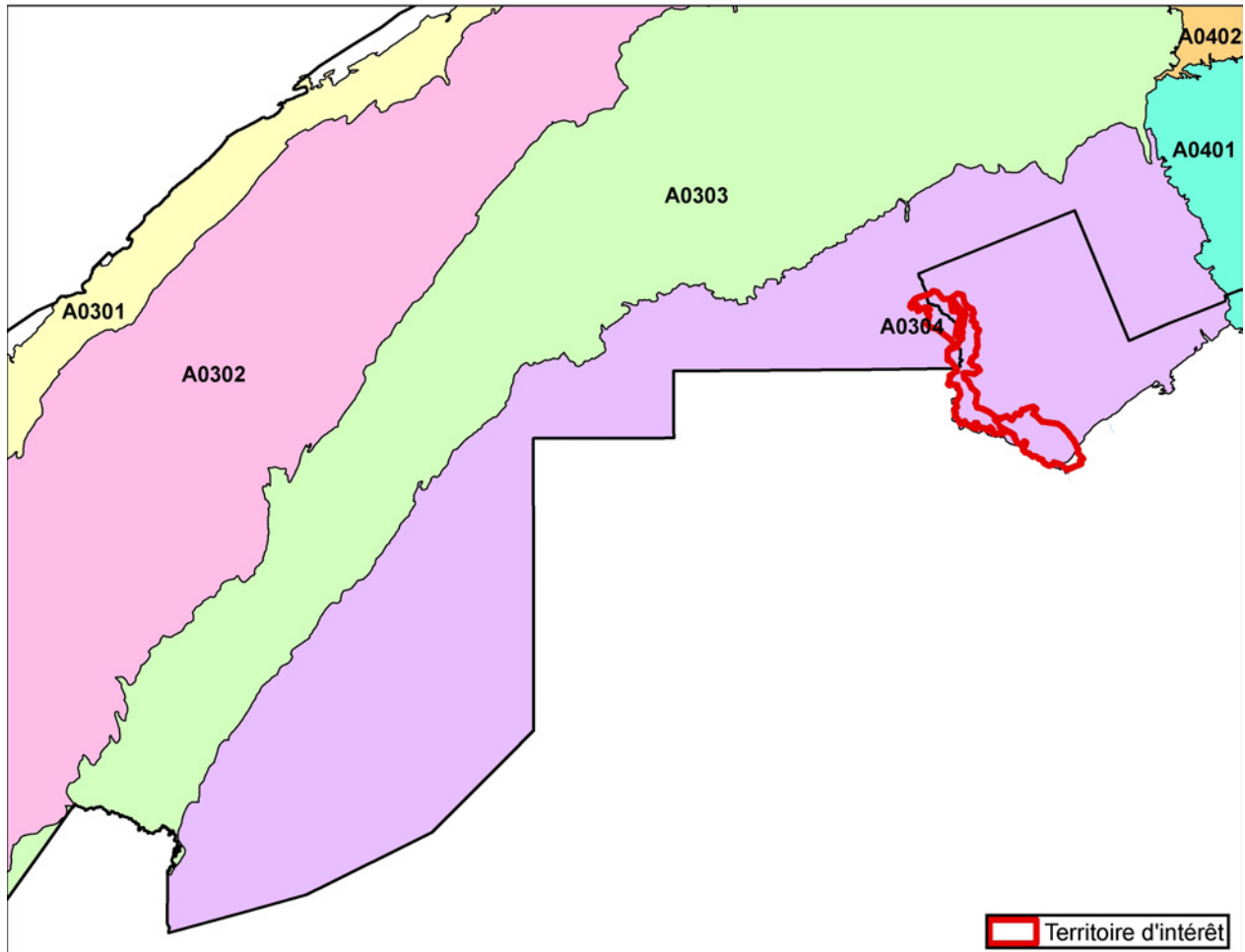


Figure 26 : Territoire d'intérêt proposé pour l'ensemble physiographique A0304

3.5. Ensemble physiographique A0401

3.5.1. Analyse de carences

L'ensemble physiographique A0401 se trouve au Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie. L'analyse de carences démontre que les plateaux, les basses collines, les buttes et les fonds de vallée ne sont pas bien représentés dans les aires protégées actuelles de cet ensemble physiographique. Les vallées ne sont par contre pas en carence (tab. 7).

Tableau 7 : Analyse de carences dans l'ensemble physiographique A0401 (Benoît et al. 2012)

TYPE DE MILIEU PHYSIQUE	KM ² DANS L'ENSEMBLE PHYSIOGRAPHIQUE	%	RÉSEAU ACTUEL D'AIRES PROTÉGÉES	
			km ²	%
Plateau – Dépôt d'altération	6 217,9	50	0,0	0,0
Basse colline – Dépôt d'altération	2 487,1	20	26,5	1,1
Butte – Dépôt glaciaire sans morphologie	1 243,6	10	3,8	0,3
Fond de vallée – Dépôt fluvatile	1 243,6	10	33,8	2,7
Vallée – Dépôt d'altération	1 243,6	10	414,3	33,3

3.5.2. Analyse de l'opportunité de conservation proposée

Pour les ensembles physiographiques partagés avec la région administrative de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (A0401, A0402, A0403), les opportunités de conservation proposées par le MDDEP ont été conçues pour répondre aux besoins spécifiques de représentativité liés au Bas-Saint-Laurent. Pour compléter les besoins en représentativité de ces ensembles physiographiques, le travail sera réalisé par le MDDEP avec la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Ainsi, une seule opportunité de conservation a été proposée pour l'ensemble physiographique A0401. Cette opportunité de conservation est située autour de la rivière Assemetquagan et permet de répondre à des carences présentes au Bas-Saint-Laurent, à savoir des plateaux, un type de milieu physique en carence dans le réseau actuel d'aires protégées (fig. 27). La superficie totale de cette zone est de 268 km².

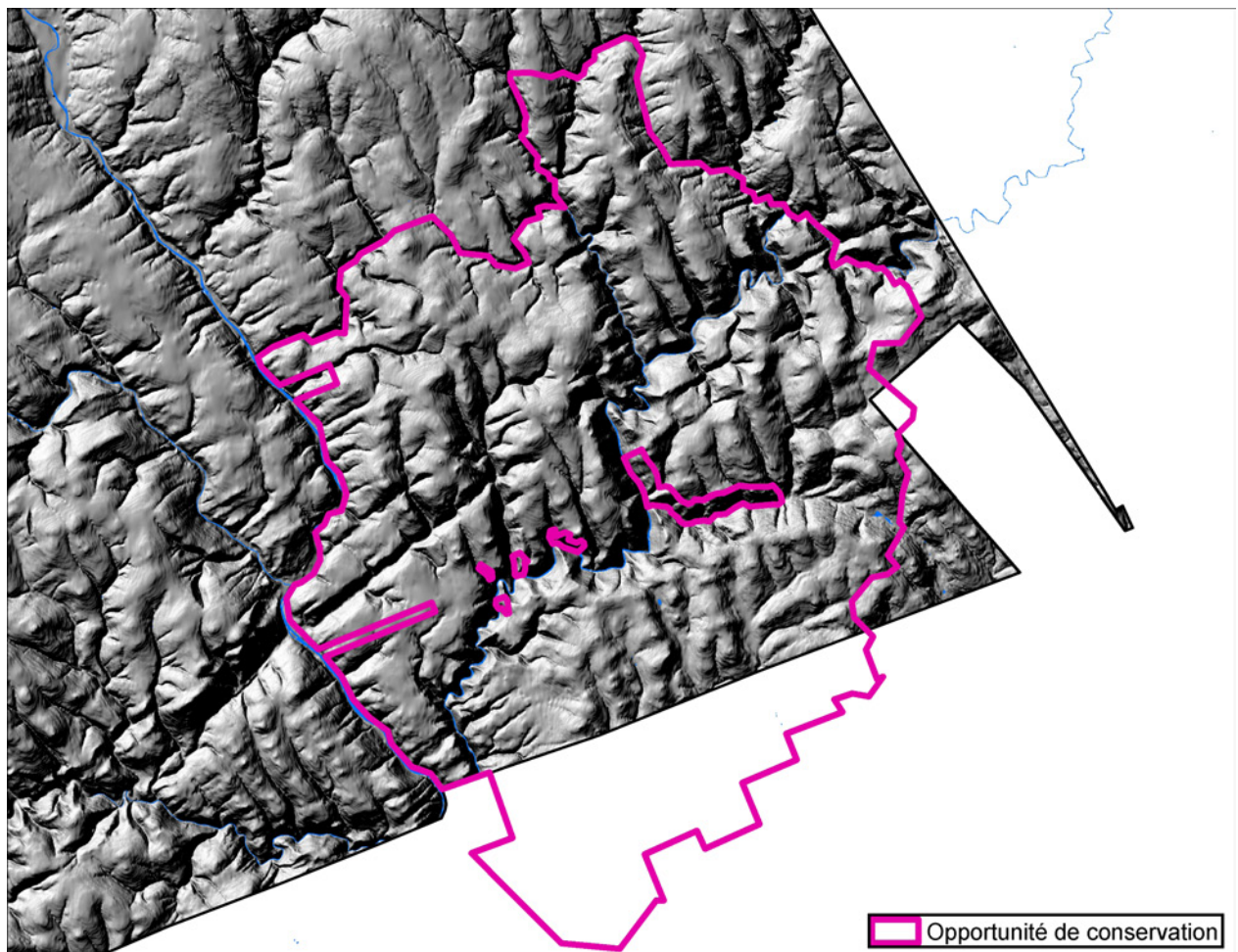


Figure 27 : Type de milieu physique dans la zone 6 située autour de la rivière Assemetquagan

Le contour de l'opportunité de conservation a été revu pour exclure les zones plus sensibles (contraintes forestières modérée et élevée) situées dans les parties sud et ouest du contour (fig. 28). Nous avons également modifié le contour pour éviter les claims miniers dans la partie ouest (fig. 29). Le contour révisé touche au territoire de la ZEC Casault. On retrouve dans ce contour des affectations faisant déjà l'objet de protection telles que trois refuges biologiques et une bande de protection de rivière à saumon. Il touche aussi à deux ravages de cerfs de Virginie (fig. 29).

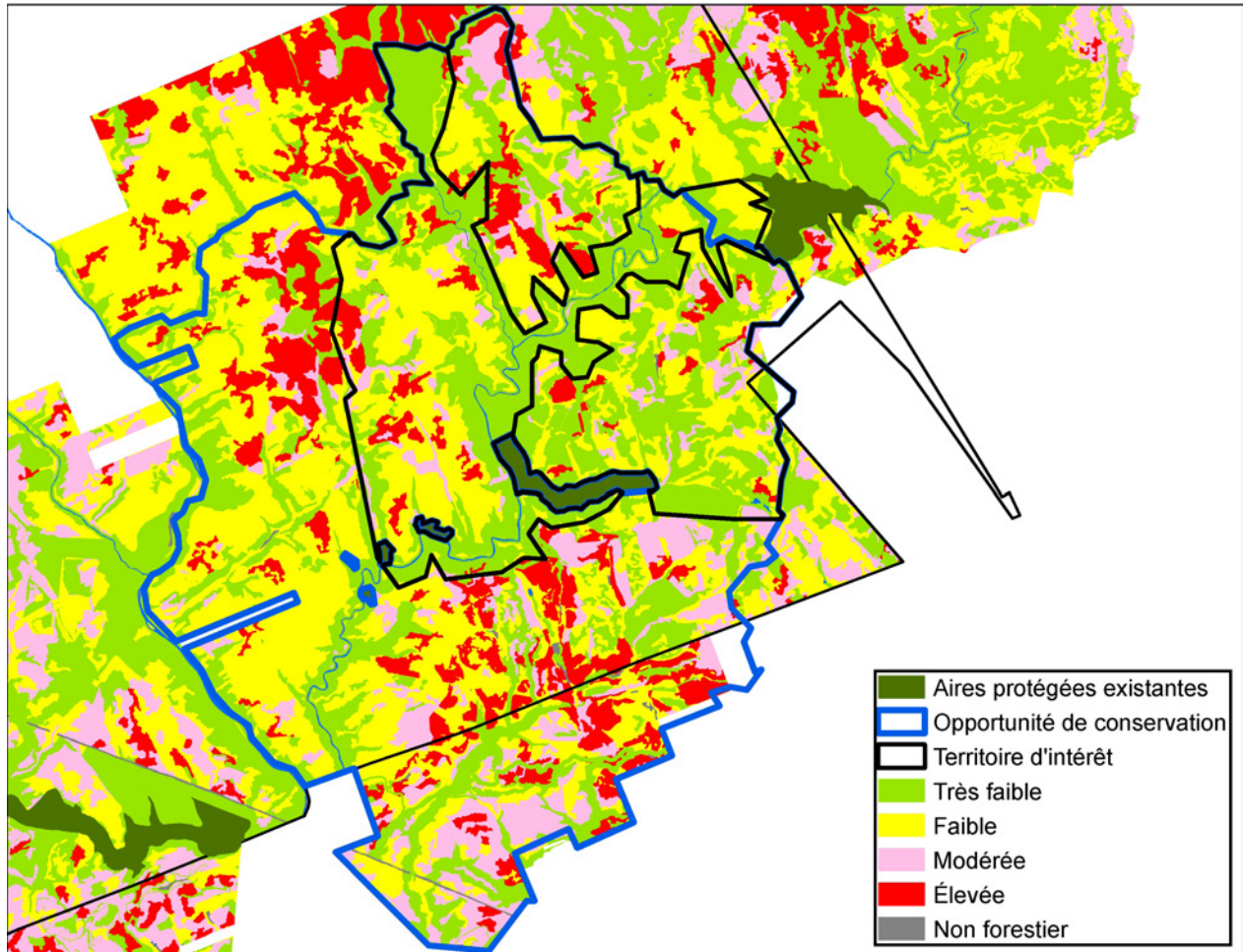


Figure 28 : Analyse de sensibilité forestière de la zone 6 située autour de la rivière Assemetquagan

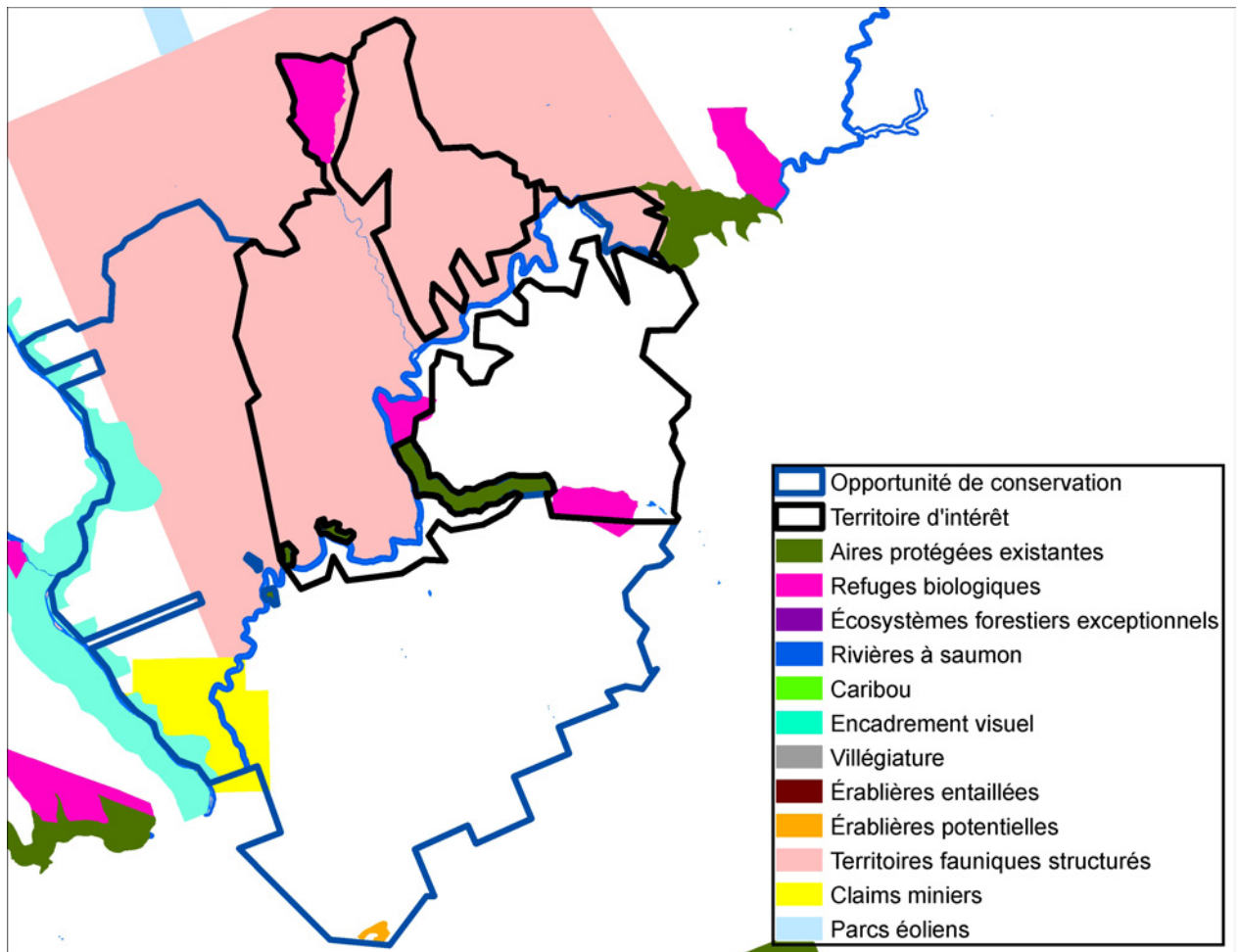
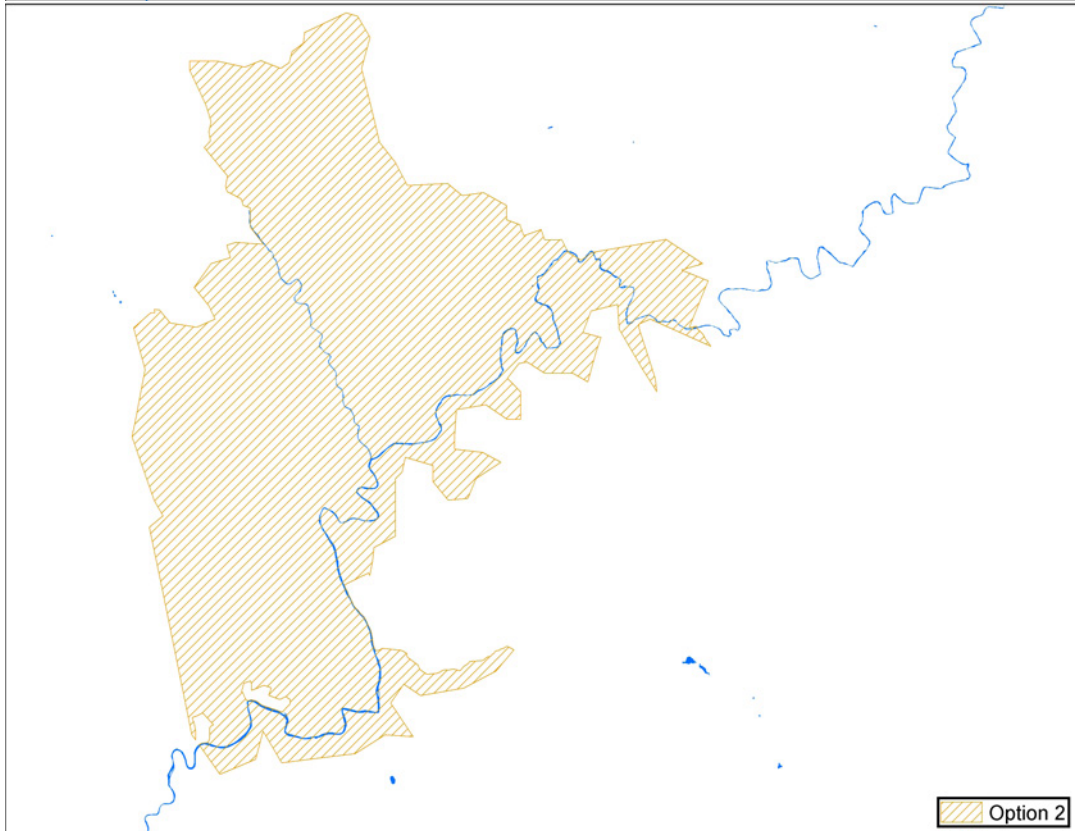
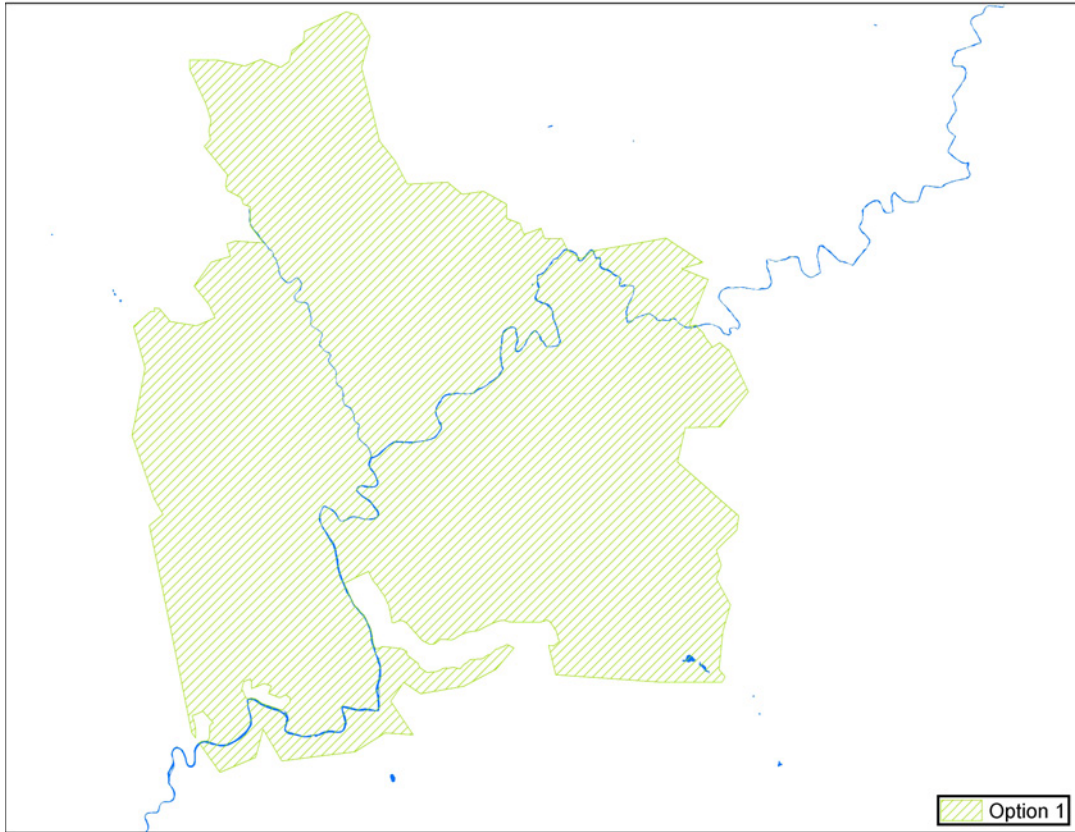


Figure 29 : Utilisation du territoire dans la zone 6 située autour de la rivière Assemetquagan

À la suite des analyses, trois options de territoire d'intérêt peuvent être proposées à l'intérieur de l'opportunité de conservation initialement tracée. L'option 1 consiste à protéger les trois plateaux, ce qui représente une superficie totale de 121 km², dont 79 km² en superficie nette productive, soit 4 % de l'unité d'aménagement 012-53 (fig. 30). L'option 2 consiste à protéger deux plateaux, celui de l'ouest et celui du nord. Cette option a une superficie totale de 84 km², dont 48 km² de superficie nette productive, soit 2,8 % de l'unité d'aménagement 012-53 (fig. 30). Finalement, l'option 3 consiste à protéger les plateaux de l'ouest et du sud. Dans ce cas, la superficie totale est de 99 km², dont 60 km² en superficie nette productive, soit 3 % de l'unité d'aménagement 012-53 (fig. 30).



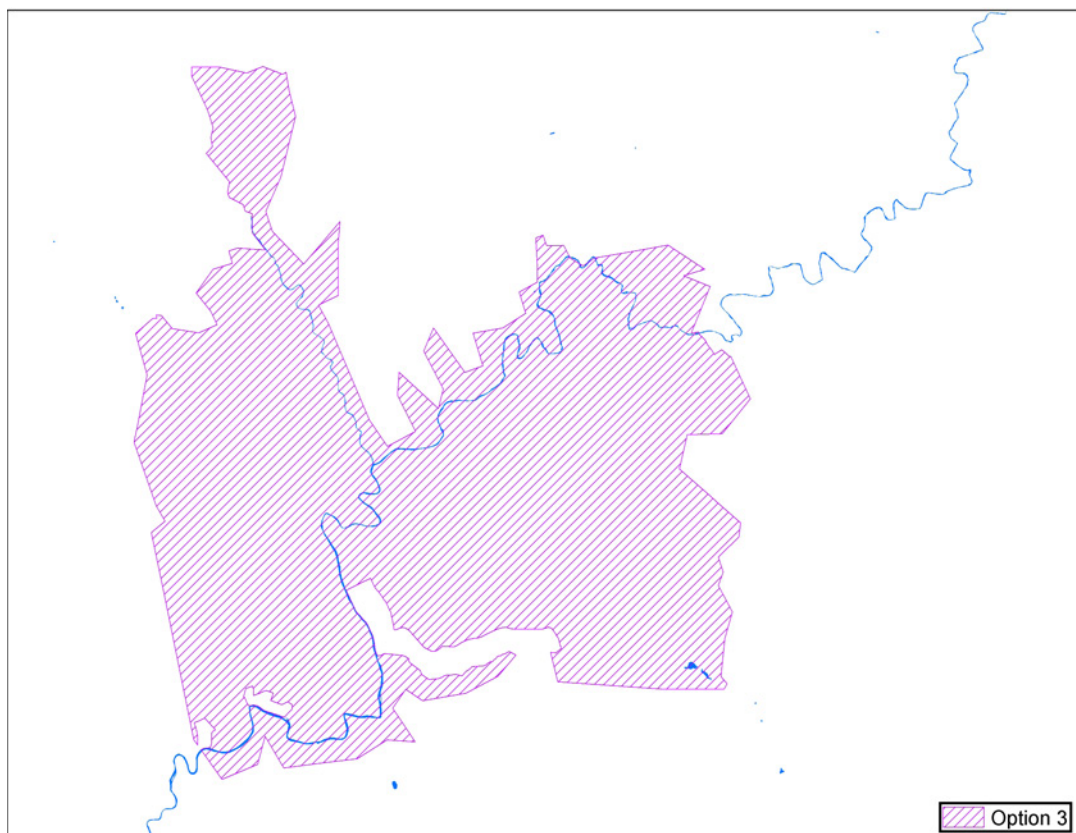
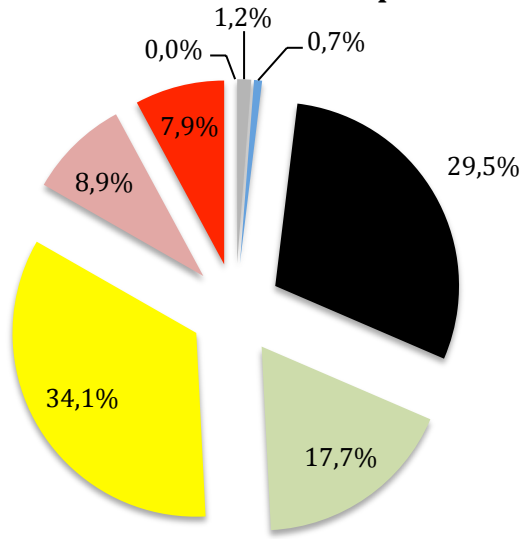


Figure 30 : Trois options possibles pour le territoire d'intérêt situé autour de la rivière Assemetquagan

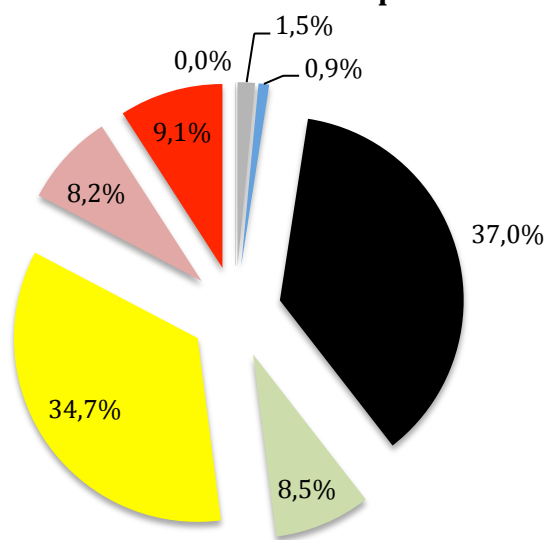
L'analyse de sensibilité forestière des superficies situées à l'intérieur du territoire d'intérêt démontre pour l'option 1 que 31,4 % des superficies sont des territoires non forestiers, de l'eau ou ayant une sensibilité nulle, tandis que les superficies à sensibilité très faible et faible représentent 51,8 % du territoire, ce qui laisse 16,8 % de superficies à contraintes modérée ou élevée (fig. 31). Dans le cas de l'option 2, les territoires non forestiers, l'eau et les superficies ayant une sensibilité nulle comptent pour 39,5 % des superficies, tandis que les superficies à sensibilité très faible et faible représentent 43,2 % du territoire, ce qui laisse 17,3 % de superficies à contraintes modérée ou élevée (fig. 31). Finalement, dans l'option 3, on trouve 36,4 % de territoires non forestiers, d'eau ou de superficies ayant une sensibilité nulle, tandis que les superficies ayant une sensibilité très faible ou faible représentent 50,9 %, ce qui laisse 12,7 % de superficies à contraintes modérée ou élevée (fig. 31).

Option 1



- Affectations de protection
- Non forestiers
- Eau
- Nulle
- Très faible
- Faible
- Modérée
- Élevée

Option 2



- Affectations de protection
- Non forestiers
- Eau
- Nulle
- Très faible
- Faible
- Modérée
- Élevée

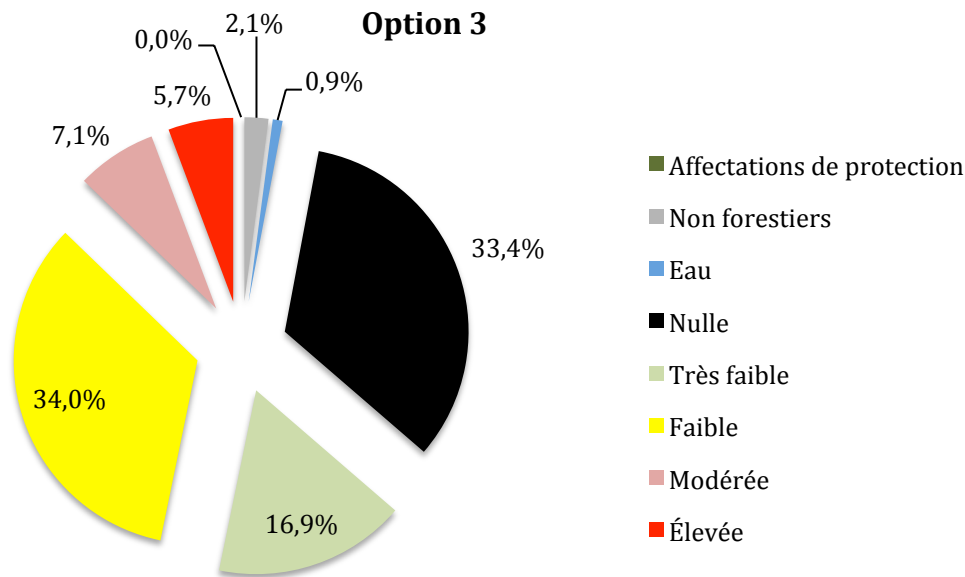


Figure 31 : Analyse de sensibilité forestière des trois options pour le territoire d'intérêt situé autour de la rivière Assemetquagan

3.5.3. Proposition de territoire d'intérêt

Nous proposons un territoire d'intérêt situé autour de la rivière Assemetquagan pour l'ensemble physiographique A0401. Ce territoire permet de protéger des plateaux qui sont en carence dans le réseau actuel d'aires protégées. Trois options sont possibles pour ce territoire, une première qui permettrait de protéger trois plateaux et deux autres qui protégeraient deux plateaux (fig. 30). Ces trois options incluent une aire protégée candidate proposée par les BCAAF à Smartwood. Ce territoire d'intérêt se connecte à des aires protégées déjà existantes pour créer une synergie. Nous ne proposons pas d'autres alternatives pour cet ensemble physiographique.

3.6. Ensemble physiographique A0402

3.6.1. Analyse de carences

L'ensemble physiographique A0402 se trouve au Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie. L'analyse de carences montre que tous les types de milieu physique sont en carence dans cet ensemble physiographique, plus spécifiquement les basses collines, les buttes, les fonds de vallée et les terrains (tab. 8).

Tableau 8 : Analyse de carences dans l'ensemble physiographique A0402 (Benoît et al. 2012)

TYPE DE MILIEU PHYSIQUE	KM ² DANS L'ENSEMBLE PHYSIOGRAPHIQUE	%	RÉSEAU ACTUEL D'AIRES PROTÉGÉES	
			km ²	%
Basse colline - Dépôt glaciaire sans morphologie	2 270,6	40	0,0	0,0
Basse colline - Dépôt d'altération	1 703,0	30	28,8	1,7
Butte - Dépôt glaciaire sans morphologie	567,7	10	0,0	0,0
Fond de vallée - Dépôt fluvial	567,7	10	19,3	3,4
Terrain - Dépôt glaciaire sans morphologie	567,7	10	0,0	0,0

3.6.2. Analyse des opportunités de conservation proposées

Comme pour l'ensemble physiographique A0401, les opportunités de conservation proposées par le MDDEP ont été conçues pour répondre aux besoins spécifiques de représentativité liés à la région administrative du Bas-Saint-Laurent. Ainsi, deux opportunités de conservation sont proposées pour l'ensemble physiographique A0402, soit une zone située autour de la rivière Causapsal (zone 7) et une zone située autour de la rivière Cascapédia (zone 9). À noter que cette dernière zone touche également l'ensemble physiographique A0401, mais elle se trouve majoritairement dans l'ensemble physiographique A0402.

Zone 7 – Rivière Causapsal

Cette opportunité de conservation couvre une superficie totale de 126 km² et se situe dans des terrains, un type de milieu en carence dans la partie de cet ensemble physiographique située au Bas-Saint-Laurent (fig. 32). Elle permet également de protéger les plus grands milieux humides du bassin de la rivière Matapédia.

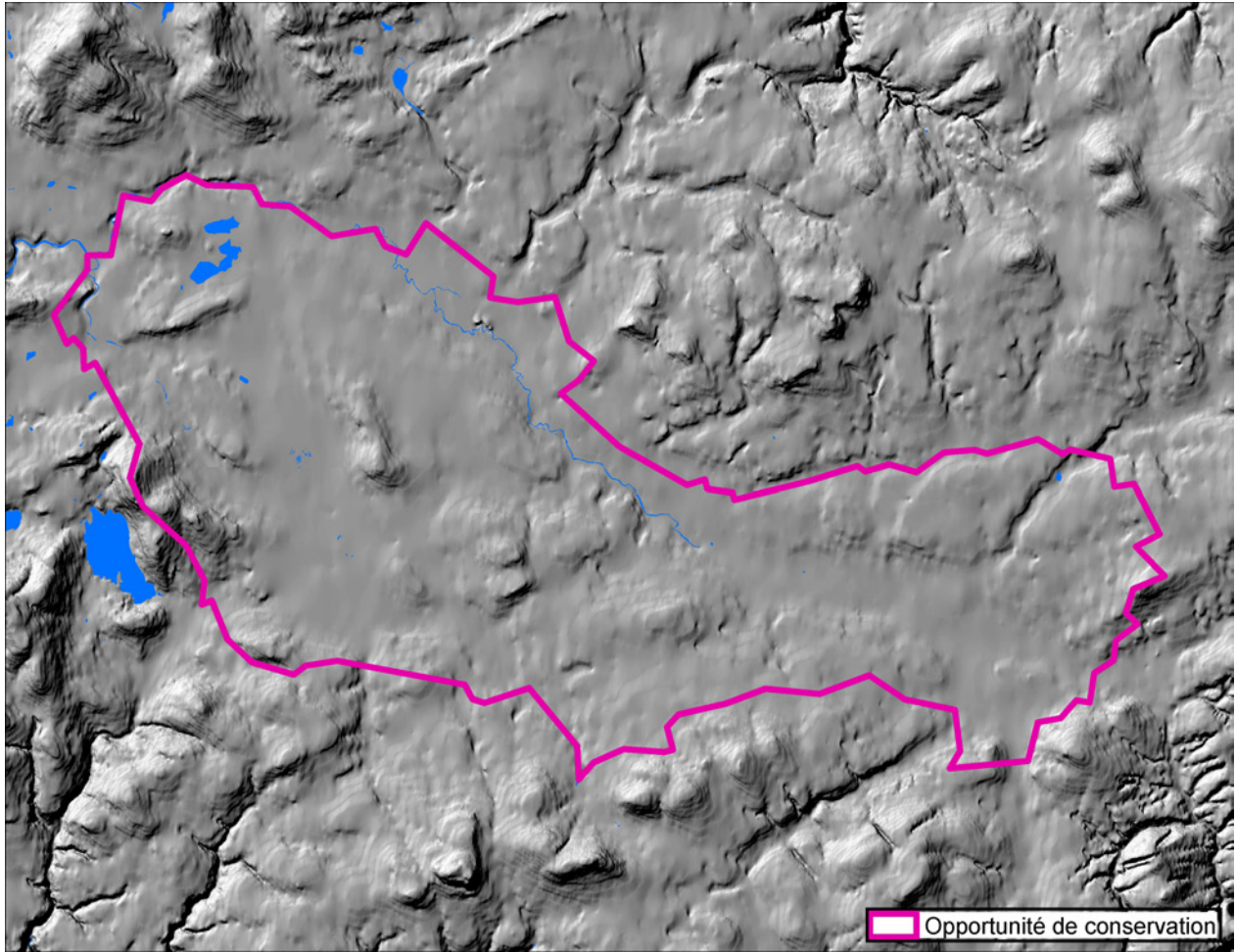


Figure 32 : Type de milieu physique dans la zone 7 située autour de la rivière Causapsal

Le contour de cette opportunité de conservation a été modifié pour exclure les superficies à contraintes forestières élevée et modérée situées dans la partie sud de la zone (fig. 33). La présence d'un claim minier (tourbière) a également amené une modification du contour. Mis à part ce claim minier, l'analyse de l'utilisation du territoire démontre que la zone est située entièrement dans le territoire de la ZEC Casault. Il existe à l'intérieur du contour des superficies faisant déjà l'objet d'une protection, soit un refuge biologique et des bandes de protection de rivière à saumon (fig. 34).

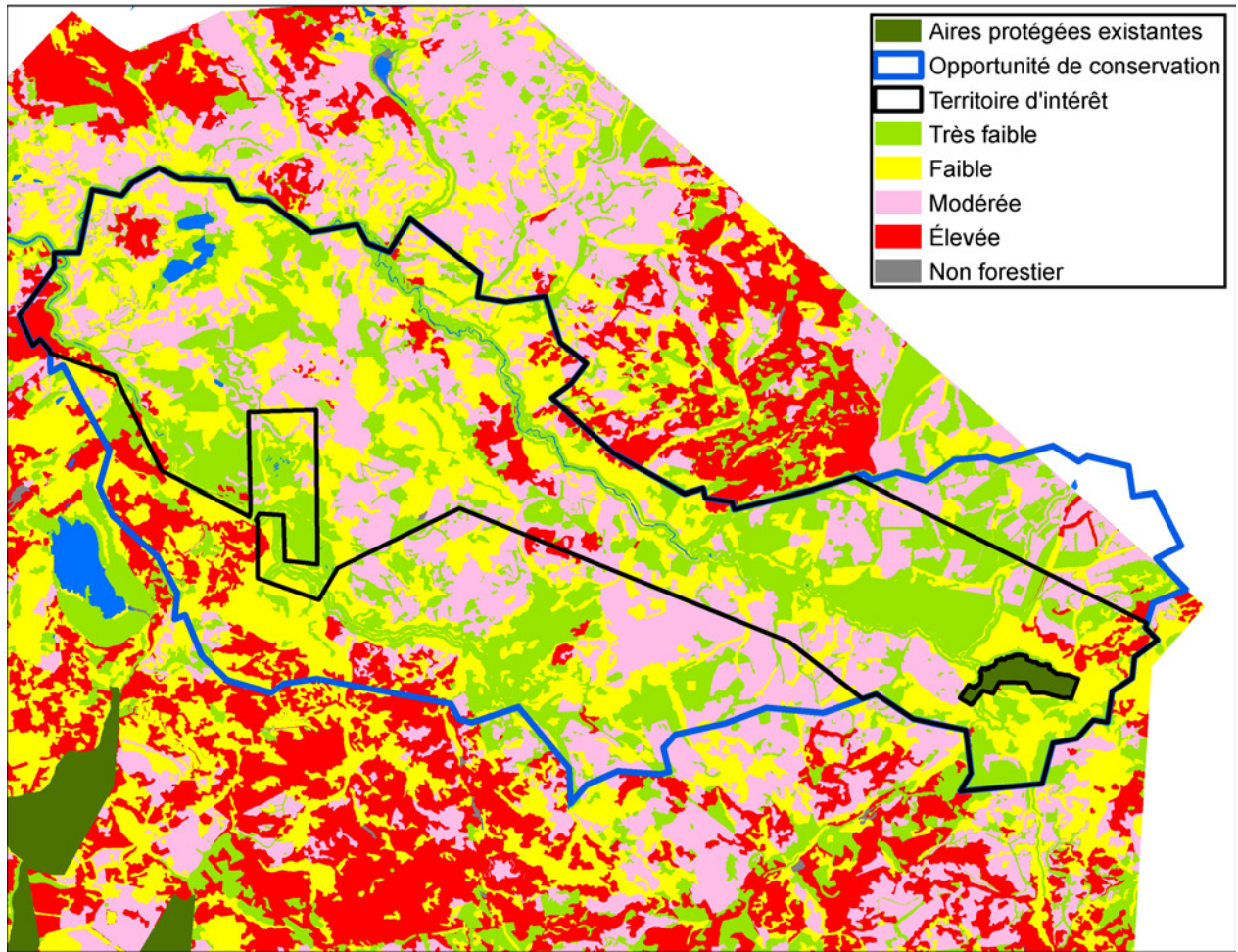


Figure 33 : Analyse de sensibilité forestière de la zone 7 située autour de la rivière Causapsal

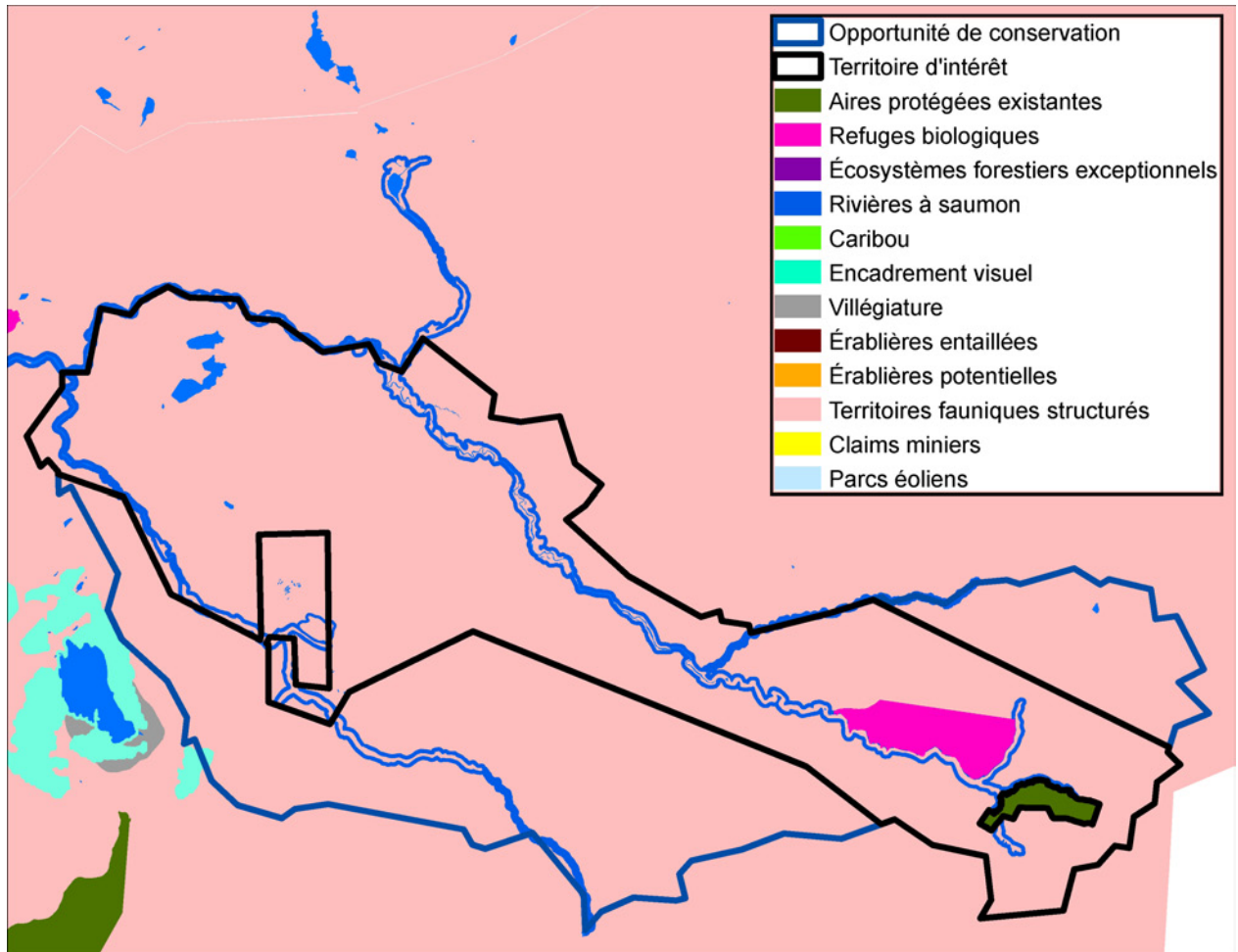


Figure 34 : Utilisation du territoire dans la zone 7 située autour de la rivière Causapscal

Nous proposons donc un territoire d'intérêt ayant une superficie totale de 77 km², dont 66 km² de superficie nette productive qui représente 3,3 % de la superficie nette productive de l'unité d'aménagement 012-53. Les superficies des territoires non forestiers, de l'eau et ayant une sensibilité nulle équivalent à 15,1 % du territoire. Les superficies à contraintes forestières très faible et faible couvrent 54,3 % du territoire, tandis que les superficies à contraintes modérée et élevée y représentent 30,6 % (fig. 35). La création potentielle d'un refuge sur rivière à saumon sur la rivière Causapscal permettrait de connecter ce territoire d'intérêt à l'aire de confinement du cerf de Virginie de la rivière Causapscal créant ainsi une synergie intéressante avec une aire protégée déjà existante.

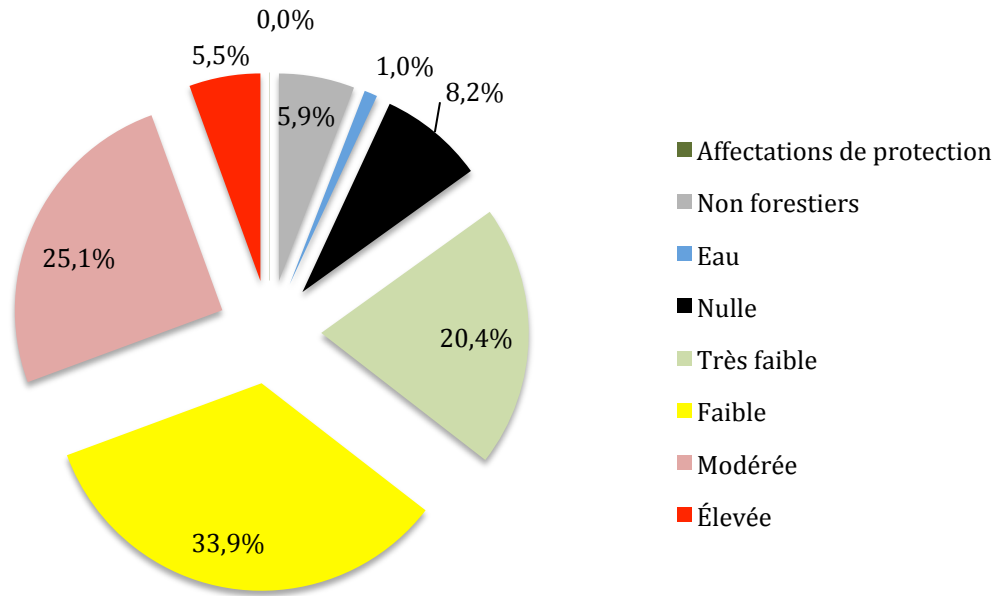


Figure 35 : Analyse de sensibilité forestière du territoire d'intérêt situé autour de la rivière Causapsal

Zone 9 – Rivière Cascapédia

L'opportunité de conservation localisée autour de la rivière Cascapédia permet de protéger des buttes, des fonds de vallée et des basses collines qui sont tous en carence dans le réseau actuel d'aires protégées (fig. 36). La superficie totale de cette zone est de 210 km².

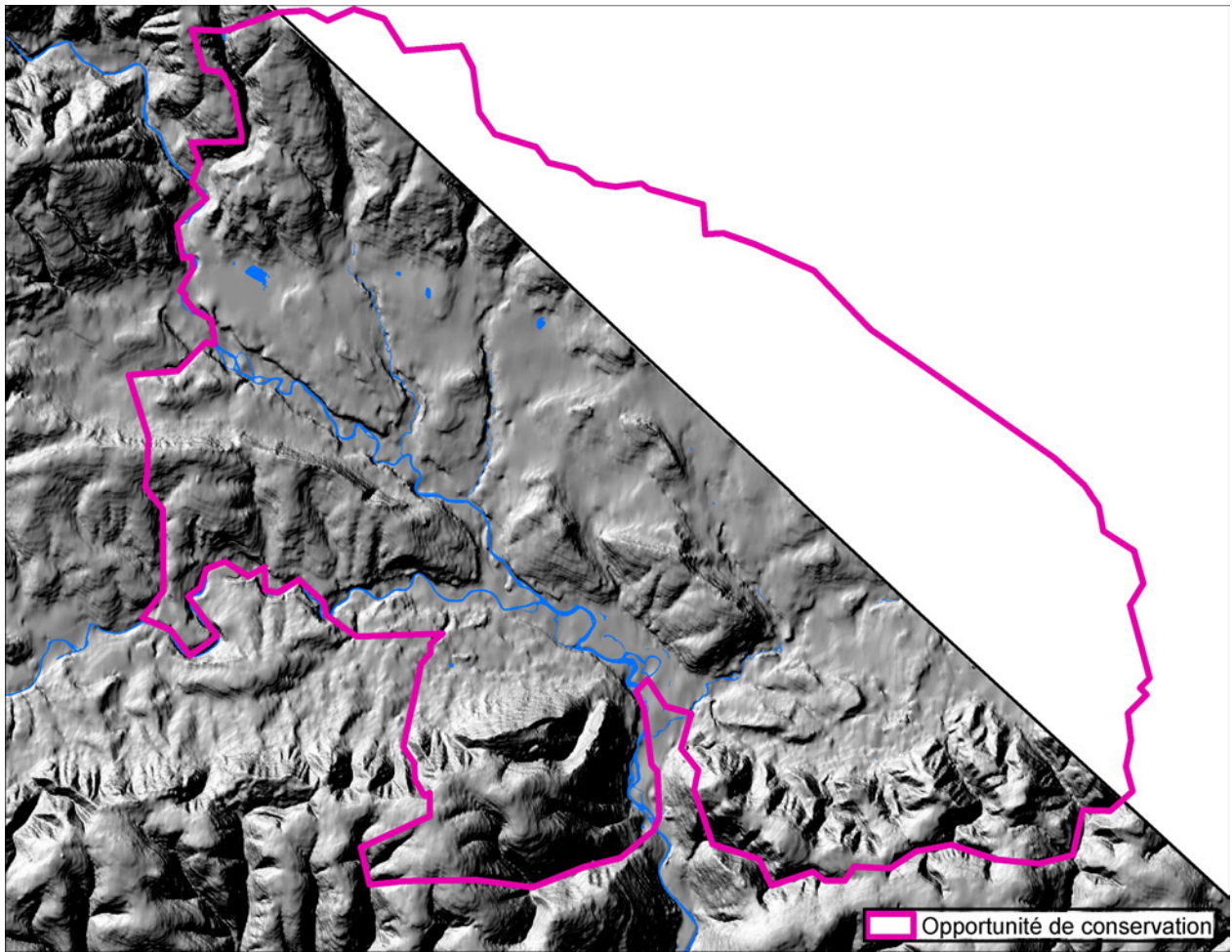


Figure 36 : Type de milieu physique dans la zone 9 située autour de la rivière Caspédia

Nous avons modifié considérablement le contour de cette opportunité de conservation pour exclure les superficies à contraintes forestières modérée et élevée dans les parties nord-est et ouest du contour (fig. 37). On retrouve également des claims miniers dans la partie nord-est qui a été exclue (fig. 38). Nous avons ajouté une partie pour suivre la rivière vers le sud. Toutefois, des claims miniers sont présents dans cette extension (fig. 38). Le contour modifié inclut des superficies faisant déjà l'objet d'une protection dont deux refuges biologiques, des bandes de protection d'une rivière à saumon et plusieurs encadrements visuels tout en se connectant au ravage de cerfs de Virginie de la rivière Caspédia (fig. 38).

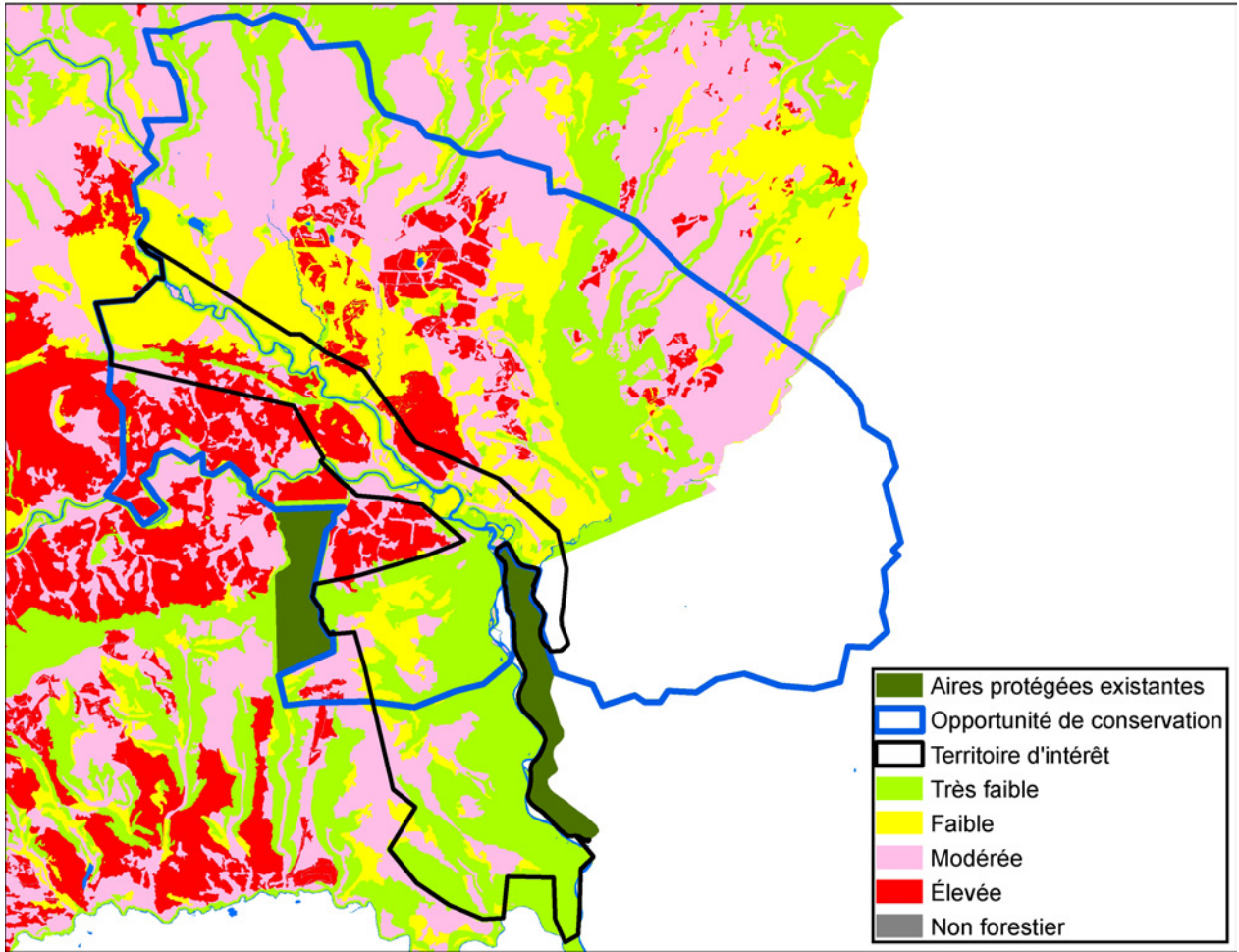


Figure 37 : Analyse de sensibilité forestière de la zone 9 située autour de la rivière Caspédia

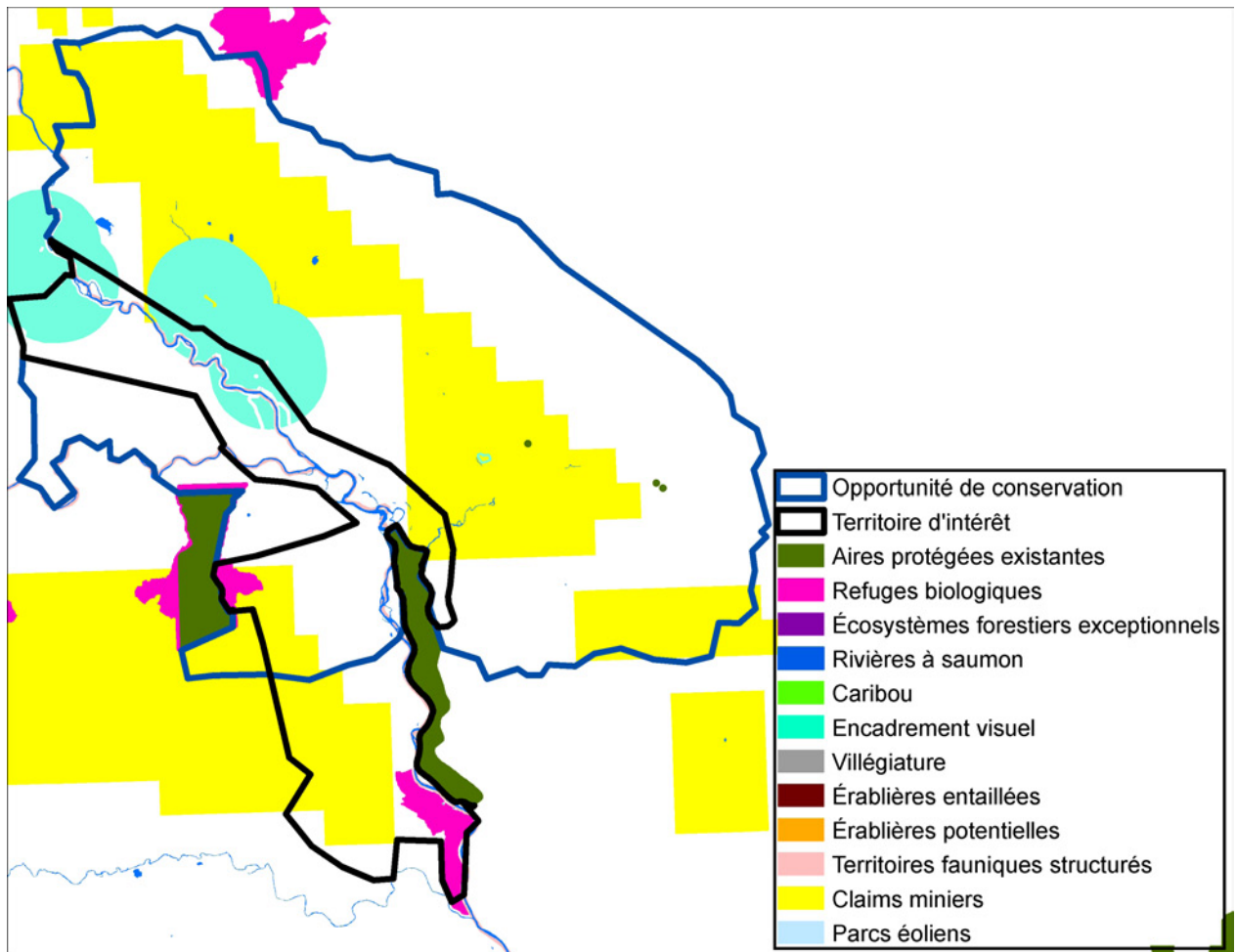


Figure 38 : Utilisation du territoire dans la zone 9 située autour de la rivière Cascapédia

Le territoire d'intérêt que nous proposons possède une superficie totale de 57 km², dont 38 km² représentent des superficies nettes productives équivalant à 3,3 % de l'unité d'aménagement 111-51. Les territoires non forestiers, de l'eau ou ayant une sensibilité forestière nulle couvrent 37,2 % du territoire. La proportion du territoire d'intérêt ayant une sensibilité très faible ou faible est de 36,1 % et elle est de 26,6 % pour les superficies ayant une sensibilité modérée ou élevée (fig. 39). Ce territoire d'intérêt n'a pas une forme idéale pour constituer un noyau de conservation. Nous l'avons conservé parce qu'il permet de protéger les rives d'une rivière à saumon importante.

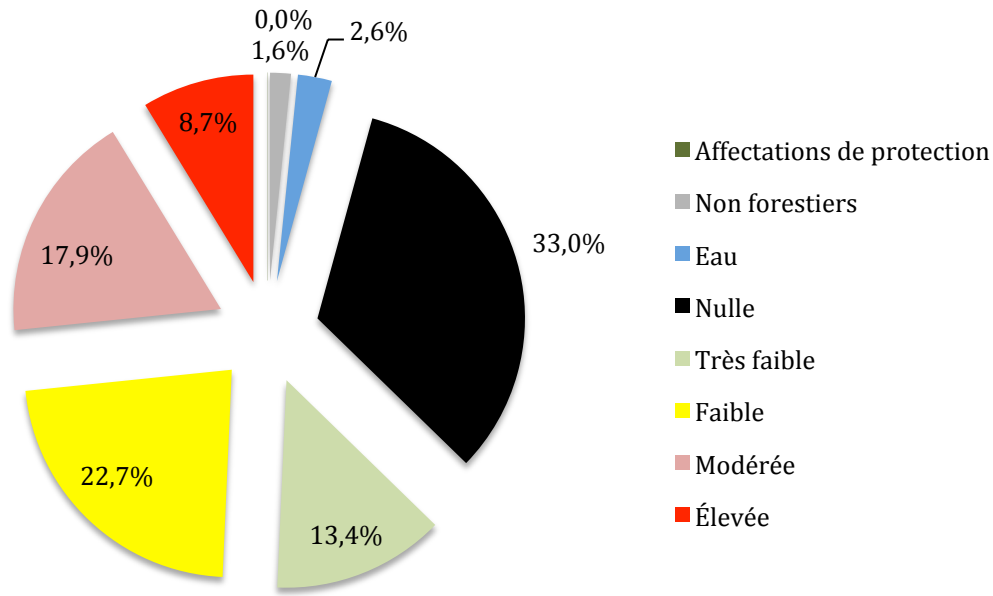


Figure 39 : Analyse de sensibilité forestière du territoire d'intérêt situé autour de la rivière Cascapédia

Parmi les aires protégées candidates déposées par les BCAAF à Smartwood, il existe un territoire d'une superficie suffisante pour former un noyau de conservation qui pourrait constituer une alternative au territoire d'intérêt situé autour de la rivière Cascapédia. Il s'agit d'un refuge biologique localisé au sud du Parc de la Gaspésie qui se trouve dans la région administrative de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (fig. 40). Ce territoire permettrait de protéger des basses collines qui sont en carence dans l'ensemble physiographique. Il ne comble pas les mêmes carences que le territoire situé autour de la rivière Cascapédia qui est constitué principalement de fonds de vallée. Comme il s'agit d'un refuge biologique et qu'il fait déjà l'objet d'une protection, la sensibilité forestière de ce territoire alternatif est nulle, c'est-à-dire qu'il n'aurait aucun impact sur le niveau de récolte.

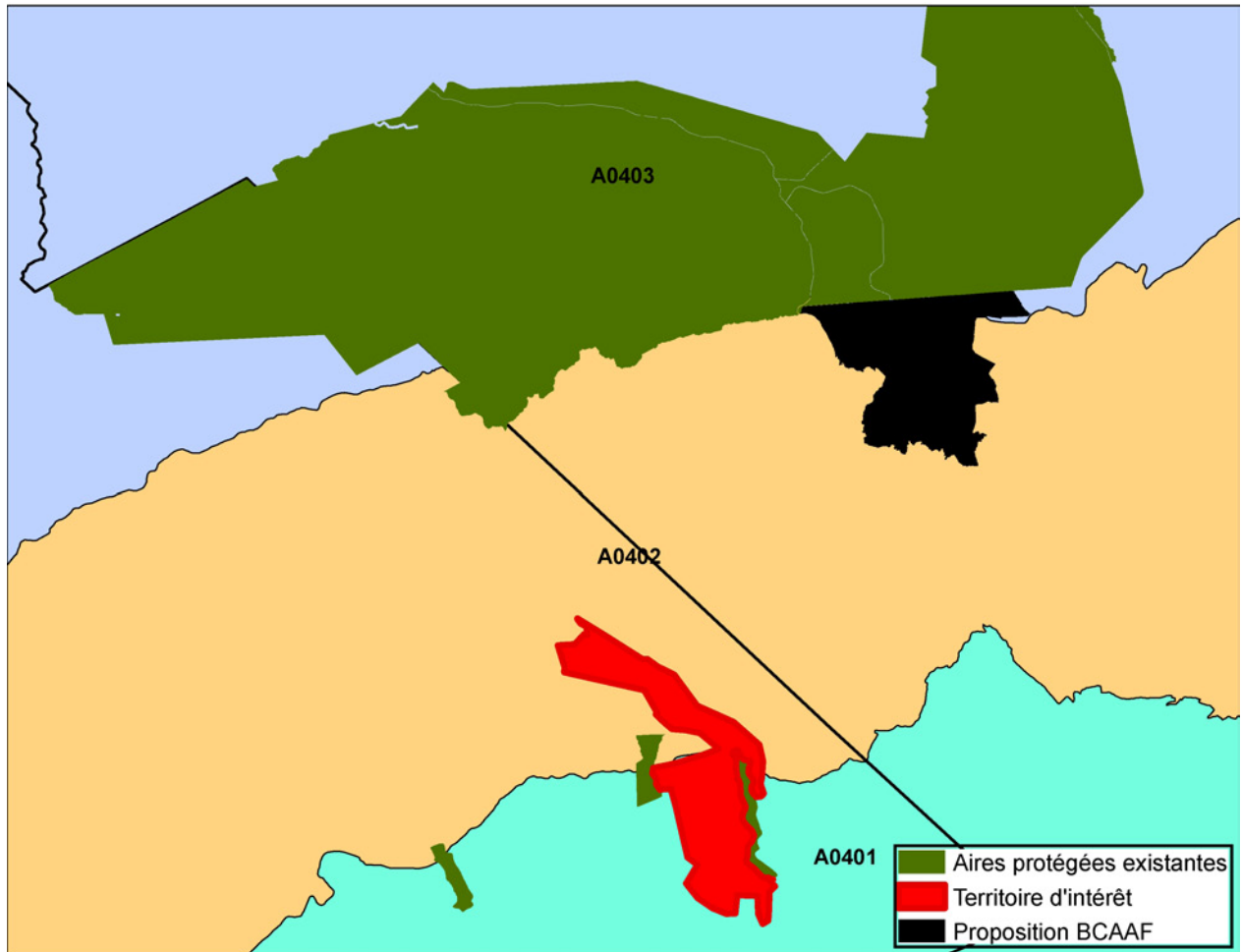


Figure 40 : Alternative au territoire situé autour de la rivière Cascapédia

3.6.3. Proposition de territoires d'intérêt

Nous proposons deux territoires d'intérêt pour l'ensemble physiographique A0402, soit un situé autour de la rivière Causapschal qui permet de protéger des terrains et un situé autour de la rivière Cascapédia qui permet de protéger principalement des fonds de vallée. En ce qui a trait au territoire autour de la rivière Causapschal, nous n'avons pas été en mesure de proposer une alternative parce que les terrains sont rares dans l'ensemble physiographique et il n'a pas été possible d'en trouver de façon concentrée ailleurs. Par contre, dans le cas du territoire autour de la rivière Cascapédia, un territoire déposé par les BCAAF à Smartwood pourrait être une alternative intéressante pour constituer un noyau de conservation. Il s'agit d'un grand refuge biologique situé au sud du Parc de la Gaspésie qui ne répond toutefois pas aux mêmes carences que le territoire situé autour de la rivière Cascapédia. Ce territoire se trouve dans la région administrative de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Il devra donc faire l'objet d'une concertation dans cette région.

3.7. Ensemble physiographique A0403

3.7.1. Analyse de carences

L'ensemble physiographique A0403 se trouve au Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie. L'analyse de carences montre que les vallées et les falaises sont en carence dans cet ensemble physiographique. Les buttes sont moyennement représentées dans le réseau actuel d'aires protégées. Quant aux monts, ils ne sont définitivement pas en carence (tab. 9).

Tableau 9 : Analyse de carences dans l'ensemble physiographique A0403 (Benoît et al. 2012)

TYPE DE MILIEU PHYSIQUE	KM ² DANS L'ENSEMBLE PHYSIOGRAPHIQUE	%	RÉSEAU ACTUEL D'AIRES PROTÉGÉES	
			km ²	%
Butte - Dépôt d'altération	3 293,6	50	189,3	5,7
Mont - Dépôt d'altération	1 317,4	20	809,3	61,4
Vallée - Dépôt d'altération	1 317,4	20	23,7	1,8
Falaise - Dépôt glaciaire mince et affleurement rocheux	658,7	10	23,7	3,6

3.7.2. Analyse des opportunités de conservation proposées

Comme pour les ensembles physiographiques A0401 et A0402, les opportunités de conservation proposées par le MDDEP ont été conçues pour répondre aux besoins spécifiques de représentativité liés à la région administrative du Bas-Saint-Laurent. Une seule opportunité de conservation a été proposée pour l'ensemble physiographique A0403. Elle se situe autour de la rivière Cap-Chat et englobe le territoire de protection du caribou de la Gaspésie et vient se coller au Parc de la Gaspésie. Une partie de cette zone touche également à l'ensemble physiographique A0402, mais la majorité de la superficie est dans l'ensemble physiographique A0403. La superficie totale de cette opportunité de conservation est de 268 km². Elle permet de protéger des vallées et des monts (fig. 41). Les monts sont déjà bien représentés dans le réseau actuel d'aires protégées. La principale raison de la localisation de cette opportunité de conservation est la protection du troupeau de caribous de la Gaspésie qui est une espèce menacée et génétiquement distincte des autres caribous du Québec.

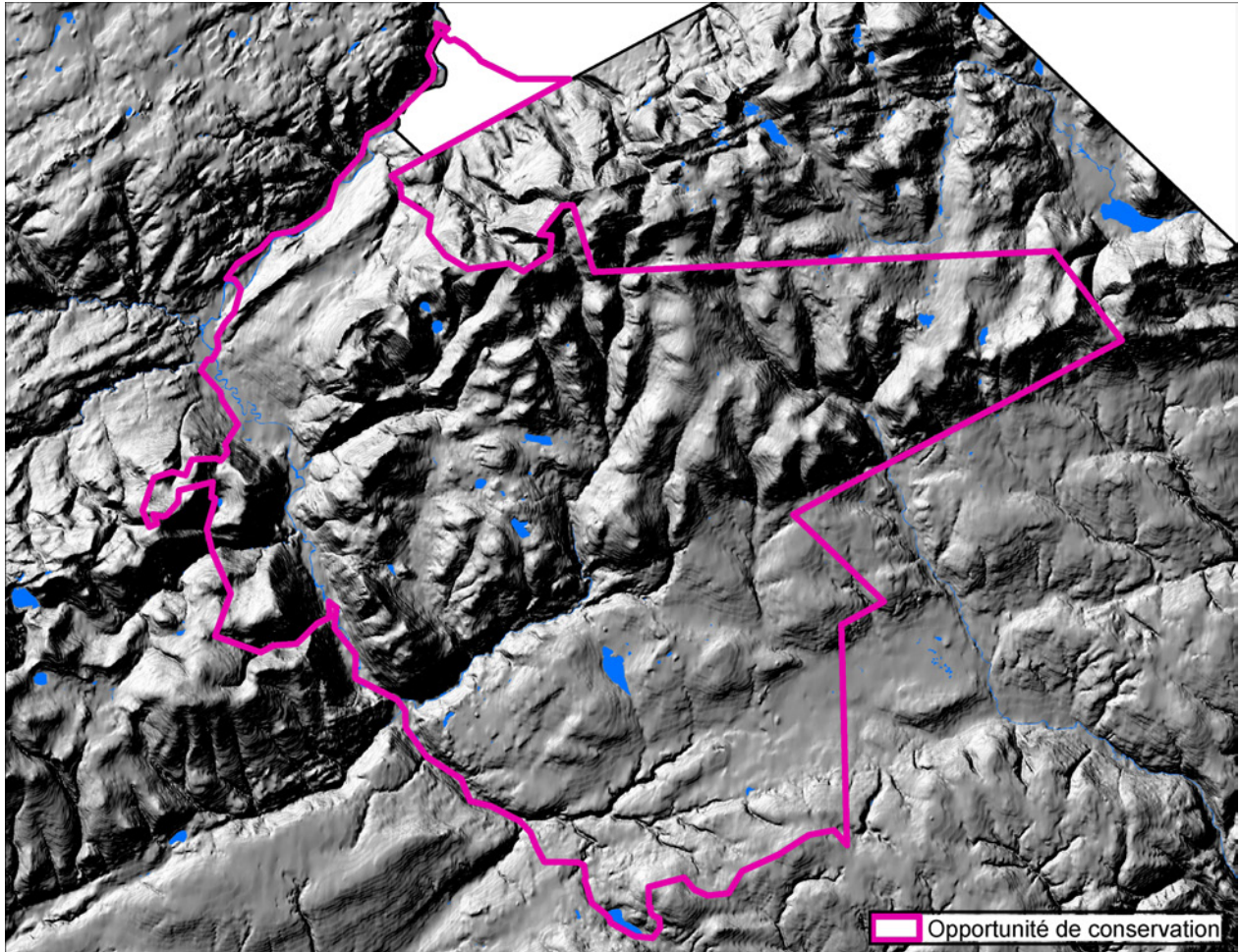


Figure 41 : Type de milieu physique dans la zone 8 située autour de la rivière Cap-Chat

Le contour de l'opportunité de conservation a été revu pour exclure la partie sud du contour qui se situe dans des superficies à contraintes forestières modérées (fig. 42) où l'on retrouve également des claims miniers (fig. 43). Nous avons aussi exclu une partie à l'est en raison de la présence de claims miniers. Le contour de la zone a été agrandi à l'ouest pour inclure les habitats de plusieurs espèces menacées.

L'analyse de l'utilisation du territoire démontre que deux érablières mises en réserve pour le développement de l'acériculture se trouvent à l'intérieur du contour. L'entièreté du contour est située dans la Réserve faunique Matane. Plusieurs territoires faisant déjà l'objet de protection sont localisés à l'intérieur du territoire d'intérêt : territoire de protection du caribou de la Gaspésie, habitats de plusieurs espèces menacées, 10 écosystèmes forestiers exceptionnels, trois refuges biologiques, bandes de protection de rivière à saumon et encadrements visuels (fig. 43). De plus, le territoire vient se coller à trois aires protégées existantes, soit le Parc de la Gaspésie, la réserve écologique Fernald et l'aire de confinement du cerf de Virginie de la rivière Cap-Chat.

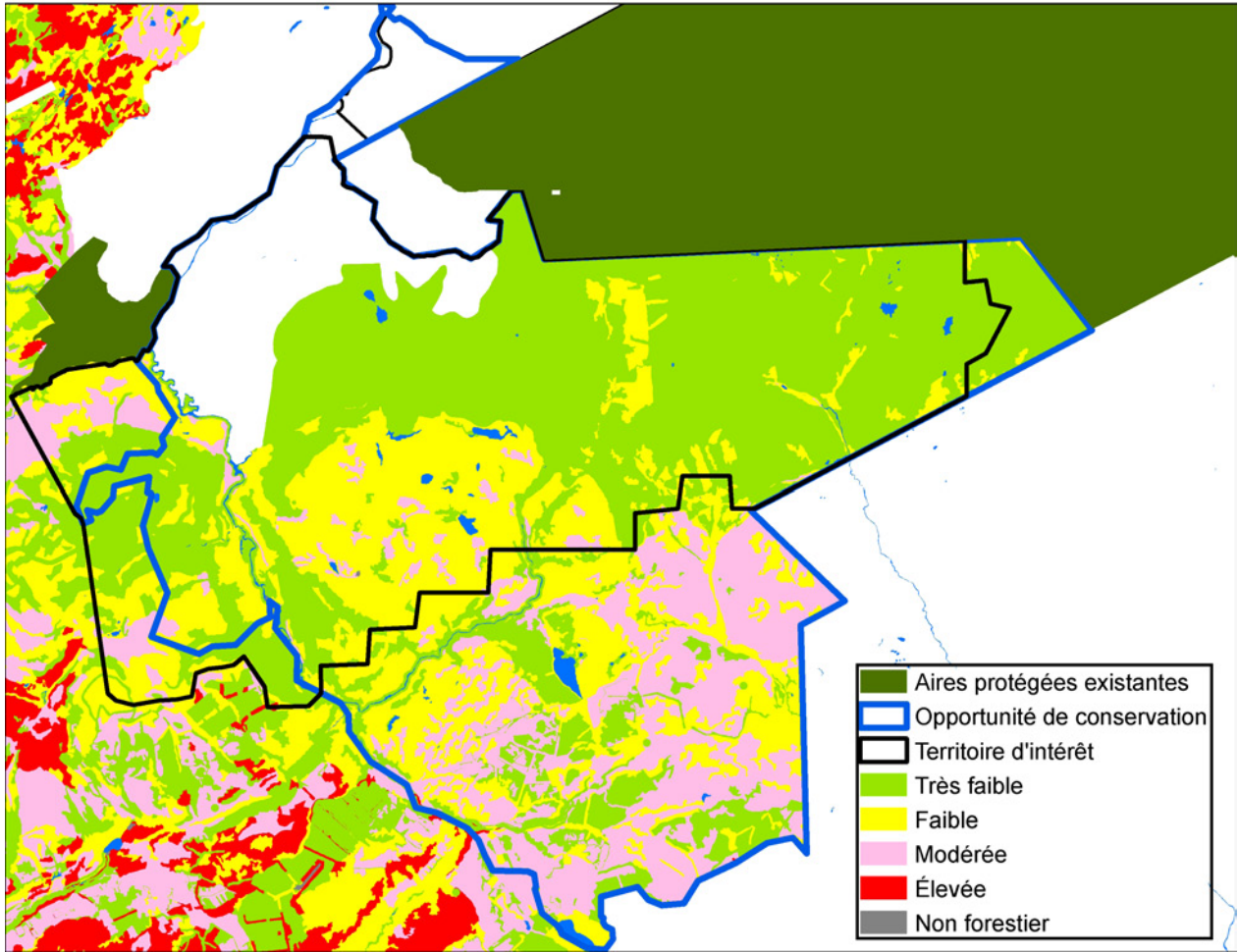


Figure 42 : Analyse de sensibilité forestière de la zone 8 située autour de la rivière Cap-Chat

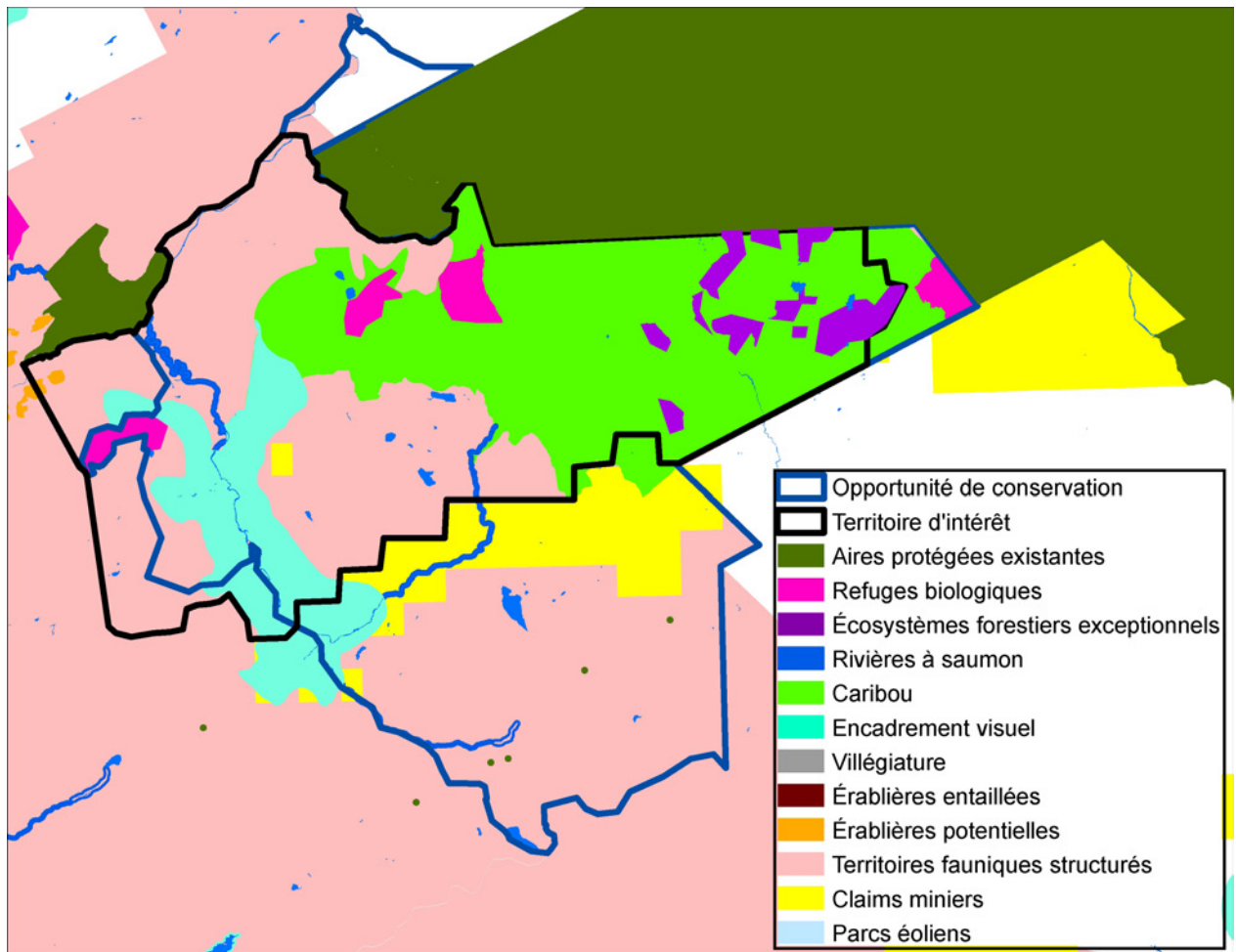


Figure 43 : Utilisation du territoire dans la zone 8 située autour de la rivière Cap-Chat

À la suite des analyses, nous proposons un territoire d'intérêt ayant une superficie totale de 186 km², dont 116 km² de superficie nette productive, soit 3,9 % de l'unité d'aménagement 012-54. Les superficies des territoires non forestiers, de l'eau et ayant une sensibilité forestière nulle couvrent 37,3 % du territoire d'intérêt alors que les superficies à sensibilité très faible et faible y représentent 58,1 % (fig. 44). On retrouve seulement 4,6 % de superficies ayant une sensibilité modérée.

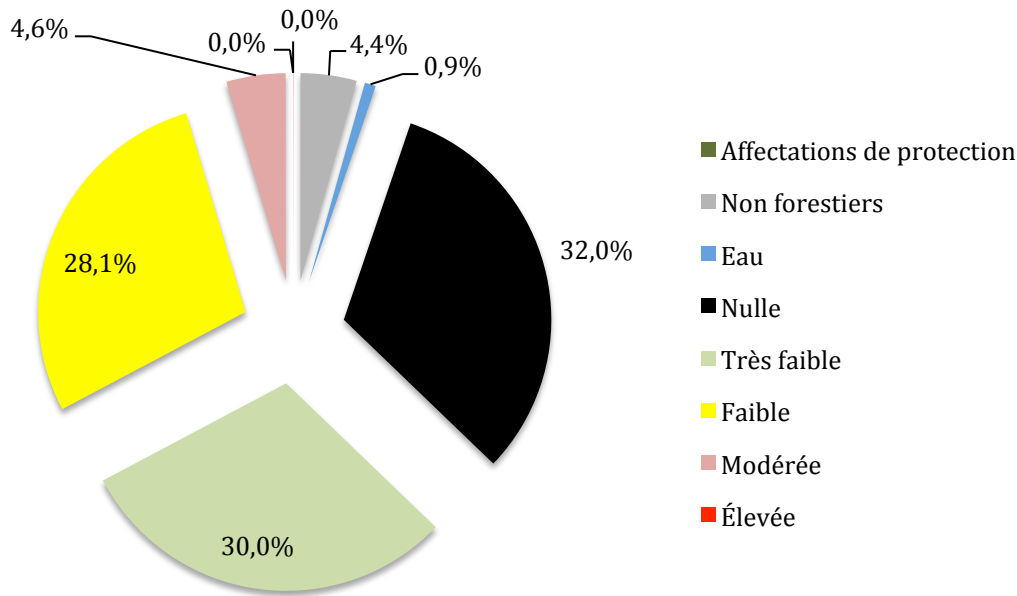


Figure 44 : Analyse de sensibilité forestière du territoire d'intérêt situé autour de la rivière Cap-Chat

3.7.3. Proposition de territoire d'intérêt

Un seul territoire d'intérêt est proposé pour l'ensemble physiographique A0403 et il se situe dans les Chic-Chocs autour de la rivière Cap-Chat. Il permet de protéger l'habitat de plusieurs espèces menacées, dont celui du caribou de la Gaspésie. Ce territoire d'intérêt inclut également une partie d'une aire protégée candidate proposée par les BCAAF et déposée à Smartwood. Puisque la protection du caribou de la Gaspésie est l'une des principales raisons de la localisation de ce territoire, il n'y a pas d'alternative pour cet ensemble physiographique.

3.8. Synthèse des travaux de délimitation des territoires d'intérêt

L'exercice de révision des contours des opportunités de conservation produites par le MDDEP en fonction des différentes contraintes (sensibilité forestière et différentes affectations) a été fait dans le but de réduire les impacts appréhendés de l'implantation d'aires protégées dans la région. On peut d'ailleurs constater les résultats de cet exercice de révision en comparant les superficies des différentes opportunités de conservation à celles des territoires d'intérêt leur correspondant (tab. 10 et fig. 45). L'ensemble des opportunités de conservation représente une superficie de 1 664 km². Après révision, nous proposons des territoires d'intérêt ayant une superficie totale de 724 à 761 km², soit 903 à 940 km² de moins. Cela donne une appréciation des efforts qui ont été consentis par l'équipe restreinte. Les territoires d'intérêt proposés représentent 5,77 à 6,11 % de la superficie productive de l'ensemble des unités d'aménagement de la région.

Tableau 10 : Comparaison des superficies des différentes opportunités de conservation avec celles des territoires d'intérêt leur correspondant

ENSEMBLE PHYSIOGRAPHIQUE	NOM DE LA ZONE	SUPERFICIE DE L'OPPORTUNITÉ DE CONSERVATION (KM ²)	SUPERFICIE DU TERRITOIRE D'INTÉRÊT APRÈS RÉVISION (KM ²)	PROPORTION DE LA SUPERFICIE PRODUCTIVE DE L'ENSEMBLE DES UNITÉS D'AMÉNAGEMENT DE LA RÉGION (%)
A0302	Lac de l'Est	176	96	0,92
	Rivière Saint-François	117	0	-
	Réserve Duchénier	181	100	0,80
A0303	Lac des Chasseurs	134	0	-
A0304	Rivière Patapédia	184	124	1,09
A0401	Rivière Assemetquagan	268	84 à 121	0,53 à 0,87
	Rivière Causapscal	126	77	0,73
A0402	Rivière Cascapédia	210	57	0,42
A0403	Rivière Cap-Chat (Chic-Chocs)	268	186	1,28
Total		1 664	724 à 761	5,77 à 6,11

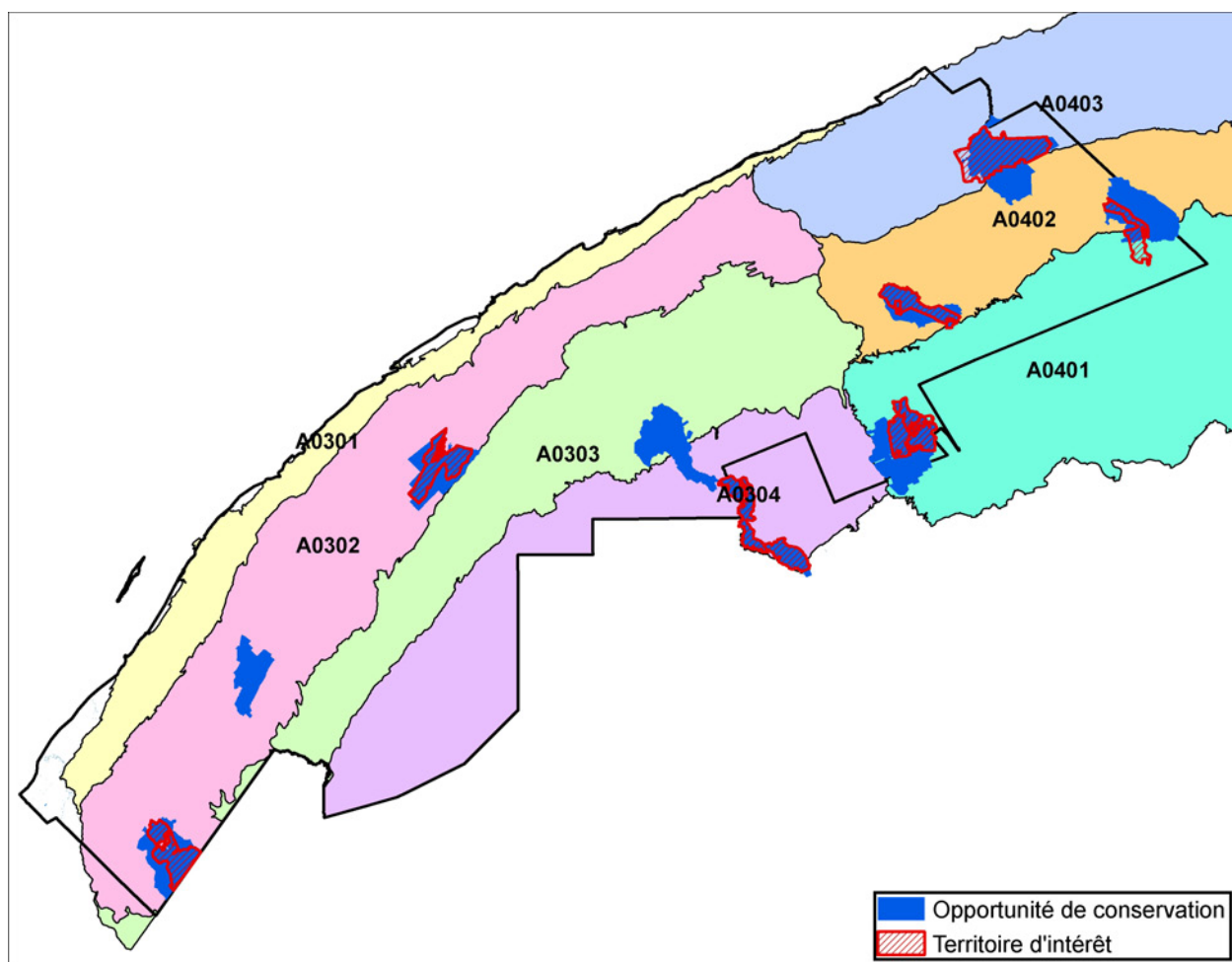


Figure 45 : Opportunités de conservation et territoires d'intérêt proposés dans chaque ensemble physiographique du Bas-Saint-Laurent

4. PROPOSITION DE L'ÉQUIPE RESTREINTE

Le mandat de l'équipe restreinte était de proposer des noyaux de conservation afin de réduire significativement les carences de représentativité écologique du réseau d'aires protégées au Bas-Saint-Laurent. Pour ce faire, nous avons évalué, à l'intérieur de chacun des sept ensembles physiographiques présents au Bas-Saint-Laurent, les carences de représentativité et avons proposé des territoires d'intérêt pour la création d'aires protégées visant à réduire ces carences. Nous avons tenu compte de la sensibilité forestière des territoires à l'établissement d'aires protégées et de l'utilisation du territoire pour faire ces propositions. Lorsque cela était possible, nous avons proposé des alternatives aux territoires d'intérêt. Finalement, nous avons déterminé les territoires d'intérêt qui nous semblaient incontournables ou prioritaires. Pour ce faire, nous avons tenu compte des carences observées dans la région et de la possibilité ou non de trouver des alternatives ailleurs qu'au Bas-Saint-Laurent.

L'ensemble de ces analyses a permis d'identifier sept territoires d'intérêt pour la création d'aires protégées :

- dans l'ensemble physiographique A0302, nous proposons un territoire situé autour du lac de l'Est. Il existe une alternative pour ce territoire, il s'agit d'un territoire scindé en deux dont une partie est localisée autour de la rivière Noire et l'autre autour du lac Sainte-Anne. Nous proposons également un territoire sur la Réserve Duchénier pour cet ensemble physiographique. Aucune alternative n'a pu être proposée pour ce territoire;
- dans l'ensemble physiographique A0304, nous proposons un territoire d'intérêt situé autour de la rivière Patapédia. Il n'y a pas d'alternative pour ce territoire;
- dans l'ensemble physiographique A0401, un territoire d'intérêt est proposé. Il est localisé autour de la rivière Assemetquagan. Dans ce cas, il y a trois options situées au même endroit, mais qui incluent trois plateaux ou deux plateaux;
- dans l'ensemble physiographique A0402, deux territoires d'intérêt sont proposés. Un premier territoire se trouve autour de la rivière Causapscal. Il n'y a pas d'alternative pour ce territoire. Le deuxième territoire d'intérêt pour cet ensemble physiographique est localisé autour de la rivière Cascapédia. Dans ce cas, il existe une alternative qui est située au sud du Parc de la Gaspésie, mais qui ne répond pas aux mêmes carences;
- finalement, dans l'ensemble physiographique A0403, nous proposons un territoire d'intérêt dans les Chic-Chocs autour de la rivière Cap-Chat. Dans ce cas également, il n'y a pas d'alternative proposée;
- aucune proposition de territoire d'intérêt n'a été faite pour l'ensemble physiographique A0301, car il se trouve totalement en territoire privé;
- nous n'avons pas proposé de territoire d'intérêt dans l'ensemble physiographique A0303 puisqu'il y existe déjà des noyaux de conservation (tab. 11 et fig. 46).

Tableau 11 : Territoires d'intérêt proposés dans chaque ensemble physiographique du Bas-Saint-Laurent

ENSEMBLE PHYSIOGRAPHIQUE	TERRITOIRE D'INTÉRÊT	ALTERNATIVE
A0301	Aucun	
A0302	Lac de l'Est	Rivière Noire et lac Sainte-Anne
	Réserve Duchénier	Aucune
A0303	Aucun	
A0304	Rivière Patapédia	Aucune
A0401	Rivière Assemetquagan	Option 1 : 3 plateaux Option 2 : 2 plateaux (ouest et nord) Option 3 : 2 plateaux (ouest et sud)
A0402	Rivière Causapschal	Aucune
	Rivière Cascapédia	Refuge biologique au sud du Parc de la Gaspésie (répond à des carences différentes)
A0403	Rivière Cap-Chat (Chic-Chocs)	Aucune

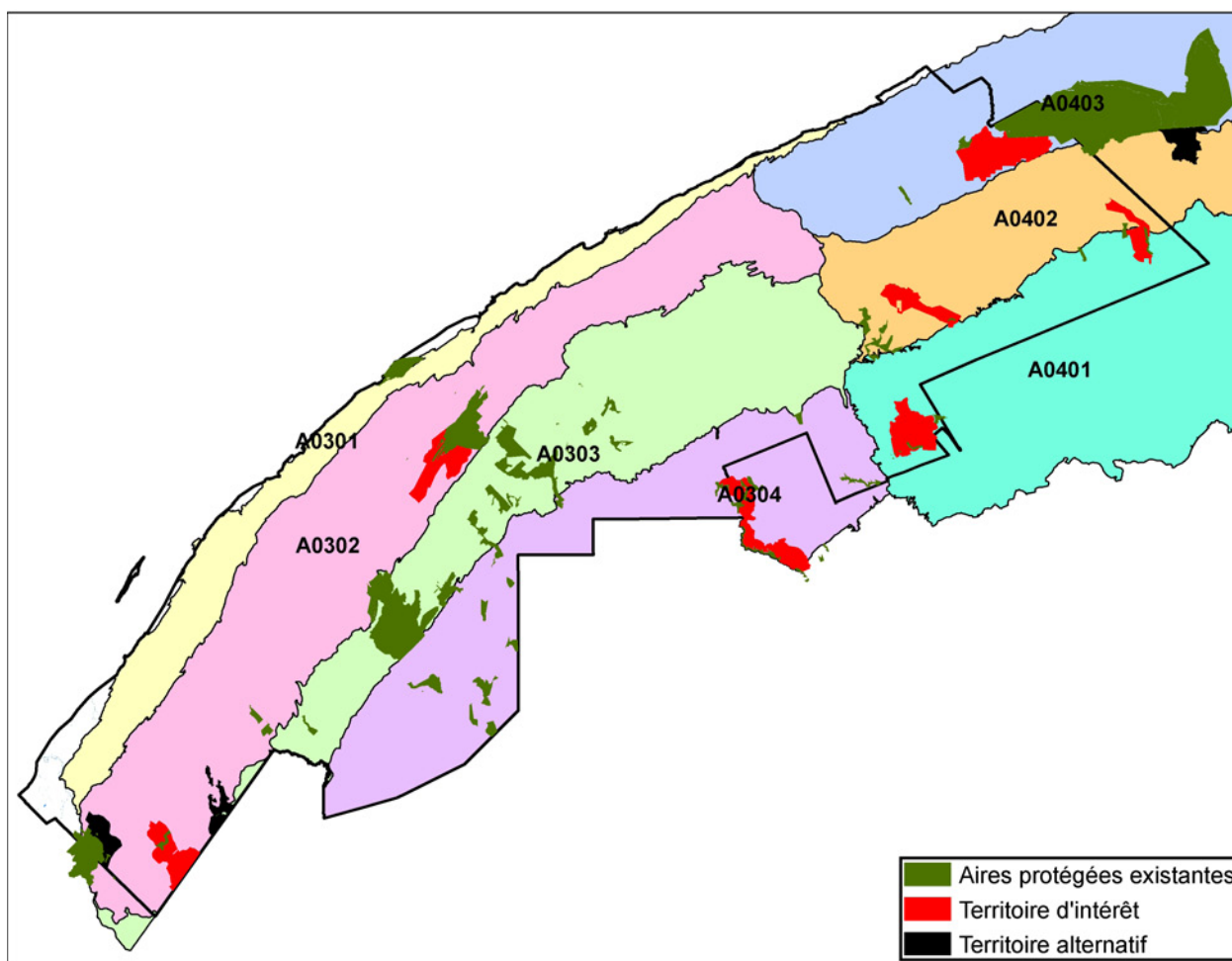


Figure 46 : Territoires d'intérêt proposés et leur alternative dans chaque ensemble physiographique du Bas-Saint-Laurent

Au terme de cet exercice, l'équipe restreinte recommande de retenir minimalement cinq territoires d'intérêt comme étant incontournables ou prioritaires. Le premier territoire est celui du lac de l'Est ou son alternative située autour de la rivière Noire et du lac Sainte-Anne. Ce territoire est le seul qui permet de protéger des forêts feuillues, un type de couvert qui est en carence dans le réseau actuel d'aires protégées de la région. Le deuxième territoire incontournable est celui de la Réserve Duchénier qui est le seul à protéger des grands lacs, un élément en carence dans le réseau d'aires protégées actuel. Le troisième territoire est celui de la rivière Patapédia, car c'est le seul territoire proposé dans l'ensemble physiographique A0304 qui ne compte aucun noyau de conservation actuellement. Le quatrième territoire est celui de la rivière Causapsal. Il permet de protéger des terrains, un type de milieu physique rare et en carence dans cet ensemble physiographique et que l'on retrouve uniquement au Bas-Saint-Laurent dans ce cas. Ce territoire protège également les seuls grands milieux humides du bassin de la rivière Matapédia, un type de milieu en carence. Finalement, le cinquième territoire incontournable est celui situé dans les Chic-Chocs autour de la rivière Cap-Chat. Il est le seul à permettre de protéger l'habitat du caribou de la Gaspésie qui est une espèce menacée et dont la population compte les derniers représentants des troupeaux de caribous au sud du Saint-Laurent. De plus, son contour correspond en partie à une proposition faite par un comité de citoyens qui demande une aire protégée dans ce secteur. Nous n'avons pas retenu le territoire d'intérêt de la rivière Assemetquagan. Ce territoire est localisé dans l'ensemble physiographique A0401 dont la majeure partie se situe en Gaspésie. Il permettrait de protéger des plateaux, un type de milieu physique abondant dans la région voisine avec laquelle le Bas-Saint-Laurent partage la responsabilité de cette carence. Nous croyons donc que l'identification de plateaux pourrait être comblée en partie ou en totalité en Gaspésie. Pour ce qui est du territoire de la rivière Cascapédia, il est situé dans l'ensemble physiographique A0402 et il y a déjà un noyau de conservation qui y est proposé (rivière Causapsal). De plus, il existe une alternative à ce territoire en Gaspésie qui pourrait combler des carences différentes (basses collines au lieu de fonds de vallée). D'autres territoires gaspésiens pourraient également contribuer aux autres carences, comme les fonds de vallée. C'est pour ces raisons qu'il n'a pas été retenu.

Ces cinq territoires incontournables viendraient compléter les aires protégées existantes et feraient en sorte que la région serait dotée d'un réseau d'aires protégées comptant des noyaux de conservation dans cinq des six ensembles physiographiques en territoire public tout en répondant à des carences de représentativité que seule la région peut combler (fig. 47). De plus, sans que cela ait été un objectif de l'équipe restreinte, on retrouve au moins un territoire d'intérêt incontournable dans chacune des unités d'aménagement, sauf l'unité d'aménagement 111-51 (fig. 48). Les deux territoires d'intérêt que nous n'avons pas considérés incontournables sont tout de même importants pour répondre à des carences identifiées dans le réseau actuel d'aires protégées et ils devront être considérés dans l'évaluation de scénarios potentiels pour la région. À cet égard, une analyse élargie des ensembles physiographiques partagés avec la Gaspésie permettrait d'identifier s'il existe des alternatives intéressantes à ces deux territoires. Enfin, la réalisation d'une analyse coûts-bénéfices devrait éclairer les décideurs régionaux sur une ou des propositions réalistes et socialement acceptables d'aires protégées candidates pour la région du Bas-Saint-Laurent.

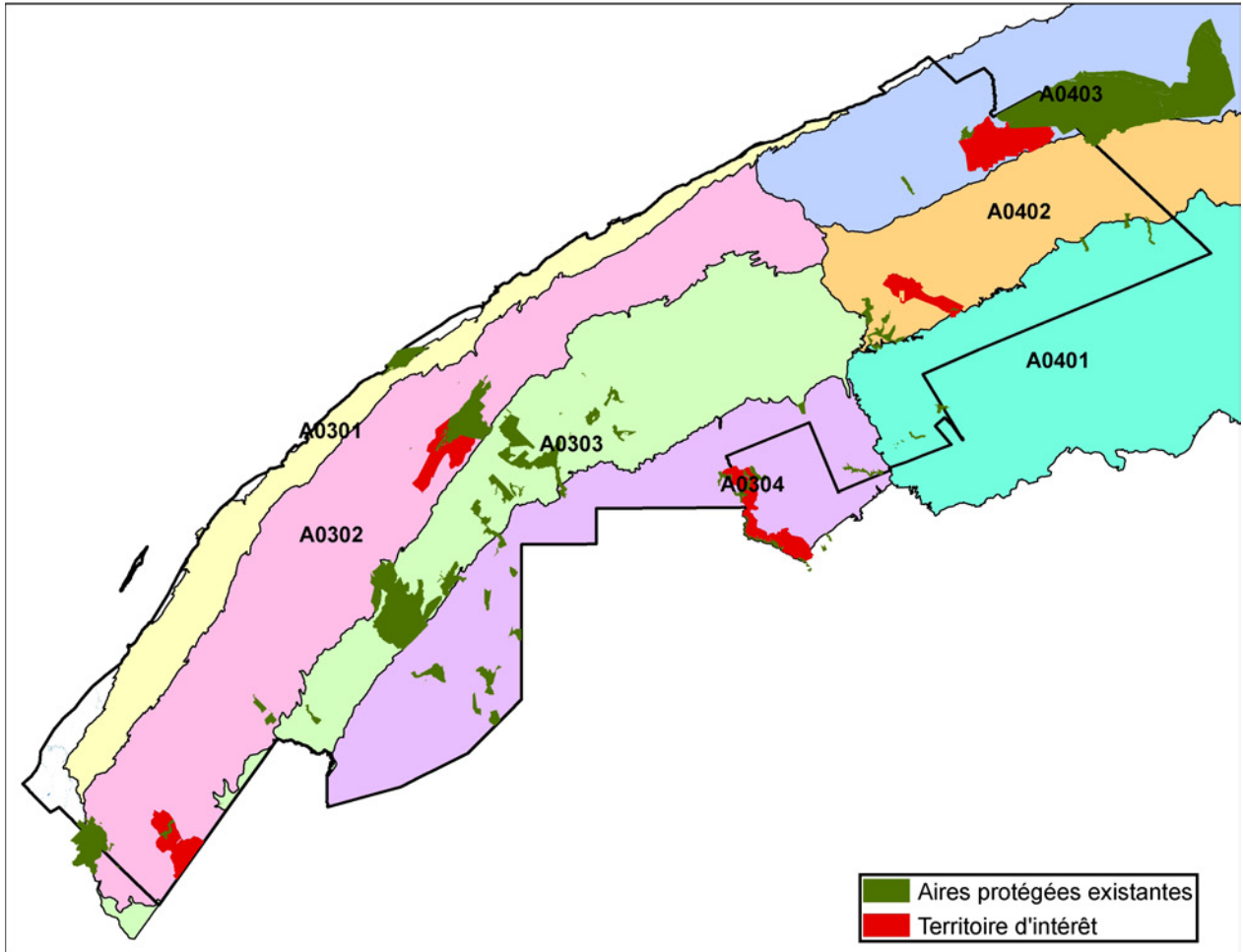


Figure 47 : Territoires d'intérêt considérés comme incontournables par l'équipe restreinte et réseau actuel d'aires protégées

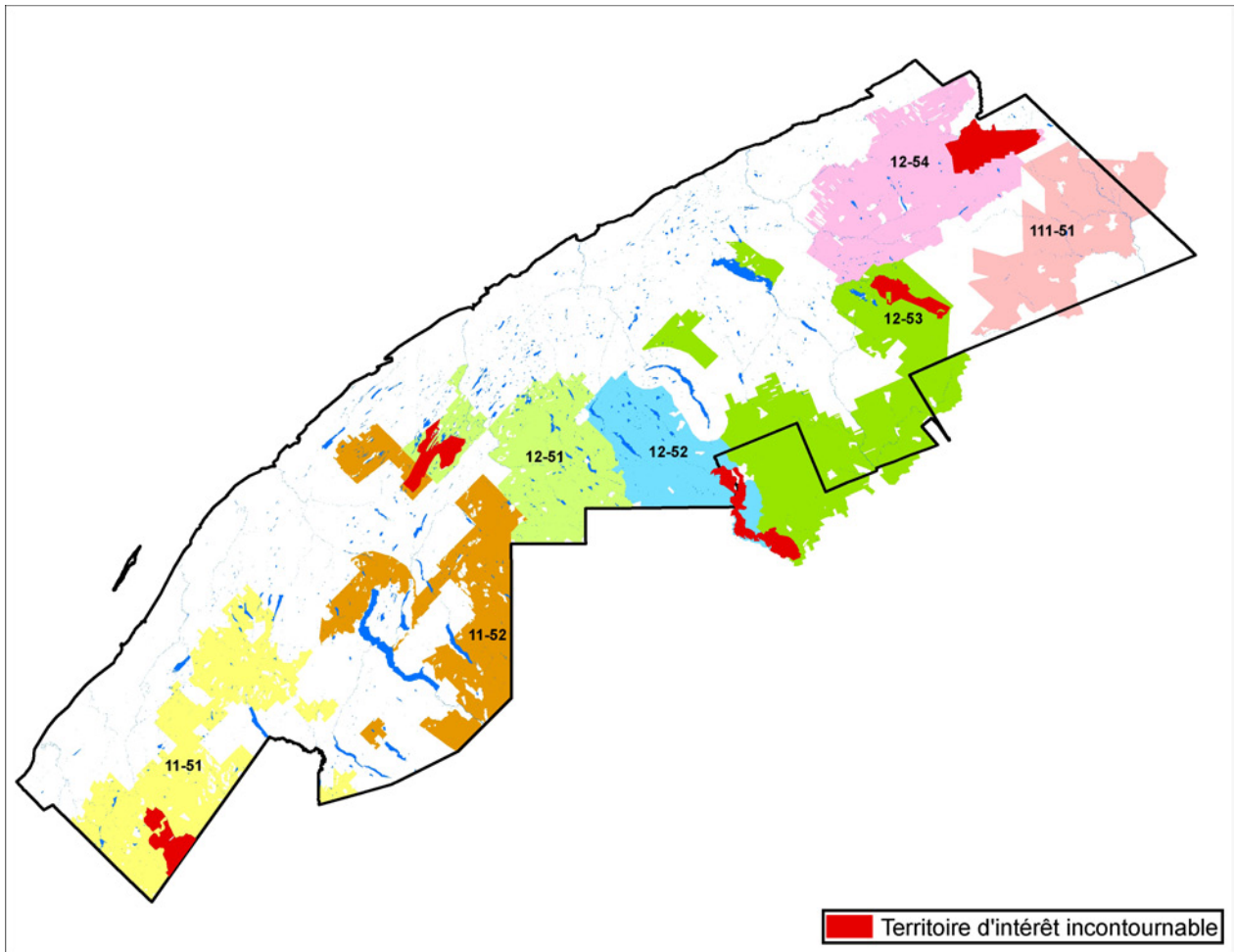


Figure 48 : Répartition des territoires d'intérêt considérés comme incontournables par l'équipe restreinte dans les unités d'aménagement de la région

5. RÉFÉRENCES

- Benoît, S., M. Bergeron, D. Bérubé, J. Bissonnette, F. Brassard, Y. Lachance, F. Poisson, F. Saucier et B. Tardif.** 2012. *Portrait du réseau d'aires protégées au Québec. Analyse de carence. Région administrative du Bas-Saint-Laurent.* Direction du patrimoine écologique et des parcs. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.
- Brassard, F., A.R. Bouchard, D. Boisjoly, F. Poisson, A. Bazoge, M.-A. Bouchard, G. Lavoie, B. Tardif, M. Bergeron, J. Perron, R. Balej et D. Blais.** 2010. *Portrait du réseau d'aires protégées au Québec. Période 2002-2009.* Direction du patrimoine écologique et des parcs. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.
- Desbiens, J.-F., D. D'Astous, A. Lapierre, G. Laberge et J.-F. Gagnon.** 2010. *Méthode d'évaluation des contraintes forestières à l'établissement d'aires protégées dans les territoires publics du Bas-Saint-Laurent.*

MISE À JOUR DES TRAVAUX DU COMITÉ SUR LA DÉTERMINATION D'AIRES PROTÉGÉES CANDIDATES AU BAS-SAINT-LAURENT

Adoptée par les commissaires de la CRRNT
Réunion du 13 septembre 2011

HISTORIQUE DE MISE EN PLACE DU COMITÉ

- La CRRNT a mis en place au printemps 2010 un comité de travail sur les aires protégées candidates.
- Dans le cadre de l'élaboration du PRDIRT, plusieurs intervenants ont réclamé une concertation sur l'établissement d'aires protégées au Bas-Saint-Laurent pour combler des carences au réseau.
- Dans le cadre de la demande pour la certification des terres publiques, les industriels forestiers devaient déposer une proposition d'aires protégées candidates qui devait faire l'objet d'un certain consensus auprès des « parties intéressées (ex. : ONGE, autochtones) ».
- Dans le cadre du plan d'action 2010-2015 du MDDEP, le gouvernement du Québec vise l'atteinte de 12 % d'aires protégées d'ici 2015, à l'échelle de la province.
- Le comité a donc été créé afin de ne pas réaliser plusieurs exercices en parallèle, mais bien un seul.

ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX

- Après plus d'un an de travail, le comité se retrouve dans une impasse; la collaboration est difficile et les résultats tardent à arriver.
- Le mandat du comité ainsi que la démarche sont remis en question à chaque rencontre et leur compréhension semble différer d'un individu à l'autre.
- Les industriels forestiers ont obtenu leur certificat FSC, mais avec trois requêtes d'action corrective (RAC) pour le volet aires protégées, c'est-à-dire qu'ils doivent compléter l'exercice d'identification d'aires protégées candidates avec lequel les « parties intéressées devraient être généralement en faveur » d'ici le printemps 2012.
- Le MDDEP a récemment dévoilé la méthode de consultation qu'il entend prendre afin de consulter les régions : il prévoit travailler avec les CRRNT et les DGR du MRNF.

ACTUALISATION DU MANDAT

- Nous proposons :
 - la dissolution du comité APC existant;
 - la mise en place d'une **équipe restreinte** composée de cinq personnes : Luc Lavoie, Jonathan Roy, Patrick Morin, un professionnel du MDDEP et un professionnel du MRNF.

- Cette équipe aura pour **mandat** de proposer des noyaux de conservation afin de réduire significativement les carences de représentativité écologique du réseau d'aires protégées au Bas-Saint-Laurent. Ces carences sont identifiées dans le *Portrait du réseau d'aires protégées au Québec* et les fiches d'analyse de carences produites par le MDDEP. La proposition sera basée sur les trois pôles du développement durable.
- Les **outils** qu'utiliserait l'équipe seraient :
 - les opportunités de conservation réalisées par le MDDEP à la demande du comité;
 - les analyses de sensibilité forestière réalisées par les BCAAF;
 - les cartes déposées par les BCAAF à Smartwood pour leur demande de certificat.

RAPPORT

- Cette proposition d'aires protégées sera déposée à la prochaine rencontre de la CRRNT pour arbitrage entre les différentes options. Les commissaires devront se concerter afin d'aviser la CRÉ sur la proposition et la bonifier.
- La CRRNT devra procéder à une analyse d'impacts économiques et sociaux sur la proposition déposée par le comité pour discussion et concertation entre les commissaires avant d'aviser la CRÉ sur la proposition.
- La CRRNT devra analyser les possibilités de modèle de compensation pour d'éventuelles pertes en volume pour l'industrie avant d'aviser la CRÉ sur la proposition.
- La CRRNT devra élaborer et proposer une formule d'implantation des aires protégées qui prendra en compte les impacts économiques, sociaux et environnementaux qui seront créés par leur mise en place.
- La CRÉ apportera les modifications nécessaires et ira ensuite en consultation publique régionale avec la proposition.

COMMUNICATION

- La méthodologie retenue par le comité doit être accessible et vulgarisée afin de faire preuve de transparence et de faciliter la compréhension de la démarche par les intervenants.
- Si un groupe d'intervenants nécessite de l'information sur la démarche en cours avant les consultations publiques, l'équipe de la CRÉ pourra aller les rencontrer, au besoin. Il ne s'agit pas de rencontre de « négociations », mais bien d'information. Nous pensons ici notamment à la Corporation de gestion de la certification forestière au Bas-Saint-Laurent, à la Table faune régionale, au Conseil régional de l'environnement ou à la Table des préfets.